

**UNIVERSITE MONTPELLIER  
U.F.R. SCIENCES ECONOMIQUES**

**Mémoire pour l'obtention de  
l'Habilitation à Diriger des Recherches  
en Sciences Economiques**

**Une lecture institutionnelle du foncier  
et de la finance rurale au Sud**

**Emmanuelle Bouquet  
Cirad, UMR MOISA  
Mai 2015**

**1. MEMOIRE PRINCIPAL**

## Remerciements

Mes remerciements les plus chaleureux vont à :

- Paule Moustier, directrice de l'UMR MOISA et collègue du Cirad, pour ses rappels amicaux, entretien annuel après entretien annuel, sur l'intérêt et l'opportunité de me lancer dans cette opération (« alors, tu la commences bientôt, ton HDR ? »), et pour m'avoir laissé l'espace et le temps nécessaires pour la mener à bien.
- Sophie Thoyer, directrice du département SESG de Supagro Montpellier, pour avoir accepté de m'accompagner en tant que tutrice, et pour ses conseils avisés (« le plus intéressant dans une HDR, c'est la dernière partie, donc il vaut mieux commencer à l'écrire par la fin »), que j'aurais clairement mieux fait de suivre.
- Sandrine Dury et Sandrine Costa, pour les déjeuners thématiques de l'hiver 2015, dont les désormais anthologiques : « Je finis mon premier brouillon d'HDR cette semaine », « Grands-mères et HDR », « Gerbilles et HDR », « Troubles du sommeil et HDR ».
- Pascale Morin, pour son soutien indéfectible (« Bravo les filles, c'est vraiment courageux de faire une HDR »)
- Daniel (DR, HDR) pour sa capacité de détachement (« de toutes façons, une HDR, personne ne la lit »), et pour la vie après l'HDR.
- Julie et Tamara, pour l'intérêt poli qu'elles ont tenu à manifester à mon HDR aux vacances de Pâques 2015 (« Tu le termines bientôt, ton livre ? Il raconte quoi, au fait, ton livre ? »).

# SOMMAIRE

PARTIE I : Curriculum Vitae.....	1
PARTIE II : Trajectoire professionnelle.....	5
A. Une formation initiale d'ingénieure agronome, spécialisation agriculture comparée et développement agricole (1989-1993).....	5
B. Un DEA puis une thèse en économie rurale dans les années 1990 .....	7
C. Une expérience de praticien du développement au début des années 2000 .....	10
D. Un retour à la recherche à partir de 2005 .....	13
1. 2006-2008 : L'étude d'impact du réseau des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole de Madagascar.....	13
2. 2008-2011 : Projet ANR "Rural microfinance and employment" .....	15
E. Une trajectoire qui fonde une pratique et une posture de recherche .....	16
1. Une micro-économie institutionnaliste appliquée au développement.....	16
2. Le terrain et l'empirie.....	17
3. La prise en compte des acteurs.....	19
PARTIE III : Une lecture institutionnelle du foncier et de la finance rurale au sud.....	20
A. Cadre théorique et conceptuel : institutions et développement .....	20
1. Institutions et changement institutionnel .....	20
2. Marchés imparfaits, Etat et action publique .....	22
3. Droits de propriété, marchés financiers ruraux et développement : des récits interconnectés.....	24
3.1 Faisceaux de droits, sécurité des droits et performances économiques.....	24
3.2 Marchés imparfaits, « second-best » et transactions liées .....	26
B. Créer un environnement institutionnel favorable : droits de propriété et marchés .....	28
1. Construire un système financier au service du développement rural .....	28
2. Formalisation des droits, légalisation des marchés fonciers et sécurité foncière .....	29
2.1 La sécurité foncière, un concept polysémique .....	30
2.2 Discours et pratiques de l'Etat .....	31
2.3 Demande et offre de changement institutionnel .....	33
2.4 Sécurité des droits, sécurité des transferts, sécurité des contrats.....	34
2.5 Une perspective comparative internationale .....	36
C. Marchés imparfaits, arrangements institutionnels et stratégies des ménages ruraux .....	37
1. Marchés imparfaits et raison d'être du métayage .....	37
1.1 Métayage et flexibilité dans la gestion des facteurs de production.....	37
1.2 Dynamiques contractuelles, aléa moral et processus d'apprentissage.....	38
2. Accès, usages, et impact du crédit dans l'économie des ménages ruraux .....	38
2.1 Accès : garanties matérielles, garanties sociales et auto-rationnement .....	39
2.2 Usages : flexibilité, polyvalence et jonglage.....	39
2.3 Impact : une entrée par les trajectoires de crédit et la vulnérabilité .....	41
D. Mener des recherches sur le développement : questions de méthodes et de partenariats.....	41
PARTIE IV : Animation scientifique, enseignement et formation .....	44
A. Animation scientifique .....	44
1. Co-animatrice du Séminaire économétrie de l'UMR MOISA – 2011-2013.....	44
2. Directrice adjointe du Pôle foncier de Montpellier – 2012-présent .....	44
B. Se former et former.....	46
1. Formation continue.....	46
2. Enseignement .....	46
3. Encadrement d'étudiants.....	48

PARTIE V :	Perspectives – projet de recherche.....	50
A.	Un retour à la recherche, à travers plusieurs projets en cours de lancement ou de montage.....	50
1.	« How tree-based family farms can adapt to global changes (Thailand) » .....	50
2.	Sécurité alimentaire des ménages agricoles – Une approche intra-ménage (Madagascar, Burkina Faso, Nicaragua) .....	51
3.	Droits, Citoyenneté et Identité. Exclusions et inclusions dans l'accès aux ressources au Mexique et en Amérique Centrale .....	51
4.	Rural Microfinance and Employment. Do Processes Matter ? .....	51
B.	Programme de recherche à l'horizon 2020 : continuités et inflexions .....	52
1.	Thématiques et unités d'analyse : micro-économie des institutions et développement, avec une ouverture sur les arbitrages inter-temporels, l'intra-ménage, et la sécurité alimentaire .....	52
2.	Ancrage théorique : théorie des contrats, modèles de ménages agricoles, <i>behavioral economics</i> .....	53
3.	Données empiriques et outils d'analyse .....	53
4.	Encadrement de doctorants .....	54
PARTIE VI :	Bibliographie.....	56
A.	Bibliographie générale .....	56
B.	Publications scientifiques .....	60



## PARTIE I : CURRICULUM VITAE

### **Emmanuelle Bouquet**

Née le 17 juin 1970

Mariée, 2 enfants

**CIRAD**, TA 99/15,

73 rue J.-F. Breton

34398 Montpellier Cedex 5

tél : 04 67 61 44 14

[emmanuelle.bouquet@cirad.fr](mailto:emmanuelle.bouquet@cirad.fr)

Chercheuse au CIRAD depuis 2005, rattachée à l'UMR MOISA depuis 2007

### **I. Formation**

Ingénieure agronome de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon (AgroParisTech) (1993).

Doctorat en Economie du Développement agricole, agro-alimentaire et rural de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier (Supagro Montpellier) (2000) : « La construction du marché foncier par les acteurs. Politiques publiques, pluralisme juridique et jeux contractuels dans le secteur ejidal mexicain ». Directeurs de thèse : Philippe Lacombe (Supagro Montpellier) et Jean-Philippe Colin (IRD).

### **II. Résumé des thèmes de recherche**

Mes recherches se situent au croisement de l'économie des ménages et de l'analyse institutionnelle des marchés ruraux dans les pays du Sud. Les institutions sont entendues au sens de règles du jeu économique (droits de propriété, contrats, transactions marchandes), formelles et informelles. Je m'intéresse aux institutions régissant les conditions de participation des ménages ruraux aux marchés de la terre, du crédit, et du travail, ainsi que sur les stratégies déployées par ces ménages sur ces différents marchés caractérisés par de multiples sources d'imperfection. Je porte une attention particulière aux processus d'exclusion et aux mécanismes institutionnels qui les enclenchent, qui les aggravent, ou au contraire qui les atténuent ou les pallient.

Sur le plan théorique, mes recherches s'appuient sur le cadre micro-économique de la nouvelle économie institutionnelle et, de plus en plus, sur des modèles de comportement des ménages (prise en compte de la dualité producteur/consommateur, prise en compte du risque et de la dimension intertemporelle, prise en compte de l'intrafamilial). Sur le plan empirique, mes recherches se fondent sur une forte implication dans le travail de terrain et la production de données primaires. Je porte un intérêt particulier à l'articulation entre méthodes qualitatives et quantitatives, à la fois en termes de production de données (ethnographie et enquêtes ménages) et en termes d'analyse (analyse qualitative et économétrie).

### **III. Contrats de recherche**

#### **En cours**

- How tree-based family farms can adapt to global changes (Thaïlande). Projet de recherche, financement ANR (2015-2018). Responsable de tâche dans le volet sciences sociales du projet : analyse institutionnelle des arrangements contractuels dans l'hévéaculture.

- Sécurité alimentaire des ménages agricoles – Une approche intra-ménage (Madagascar, Burkina Faso, Nicaragua). Projet Glofoods (Meta-programme Cirad-Inra – 2015-2017). Co-responsable du projet.

### Soumis

- Droits, Citoyenneté et Identité. Exclusions et inclusions dans l'accès aux ressources au Mexique et en Amérique Centrale. Projet soumis à l'appel d'offre générique ANR 2015 (2016-2019). Responsable de tâche : pluralisme institutionnel et marchés fonciers au Mexique.

## IV. Enseignement

Statut d'enseignant-consultant à Supagro Montpellier depuis juin 2014. Directrice adjointe du Master 2 A2D2 (Agriculture, Alimentation et Développement Durable, UM-Supagro Montpellier) depuis septembre 2014.

- Master 2 A2D2 :
  - Responsable de deux modules de tronc commun :
    - Démarches de terrain. Approches qualitatives et quantitatives : 20 heures
    - Institutions et Développement : 20 heures
  - Co-responsable du séminaire de recherche « Economie du Développement » : 15 heures
- IRC-Supagro (cursus ingénieur) :
  - Théories et politiques foncières : 12 heures

## V. Encadrement d'étudiants

### 1. Co-encadrement de thèse de doctorat

- avec Jean-Philippe Colin (DR-HDR, IRD, UMR GRED)  
Zombre, Ulrich (2013). *Les marchés du crédit et de la terre au lac Alaotra (Madagascar) : interactions et déterminants de la participation des ménages*. Thèse de doctorat en Sciences Economiques. Université Montpellier 1 - Supagro Montpellier. Thèse soutenue le 9 décembre 2013.

**Ulrich Zombre est actuellement Lecturer en Economie du Développement à l'Université McGill de Montréal, au Canada.**

- avec Paule Moustier (CIRAD, UMR MOISA)  
Di Roberto Hadrien : *Accès à la terre et évolution des structures agraires à Madagascar : quels rôles pour les marchés fonciers ?*  
Projet de thèse pour inscription fin 2015. Demande de financement en cours (financement interne Cirad et allocation de recherche EDEG).

### 2. Co-encadrement de mémoires de Master 2

- Beuscart, Gaetan (2014). " Pluri-activité et pauvreté chez les ménages agricoles péruviens. Etude descriptive de la période 2007-2011 ". Mémoire de Master 2, Economie et Gestion du Développement Agricole, Agro-alimentaire et Rural, Université Montpellier 1 - Supagro Montpellier.
  - Laigle, Nolwenn (2011). Participation des services financiers aux stratégies de développement des activités des ménages ruraux: l'exemple du lac Alaotra à Madagascar. Mémoire d'ingénieur de spécialisation en agronomie tropicale, IRC-Supagro Montpellier.
- Nolwenn Laigle est actuellement Responsable du Développement Rural chez FIDES Microfinance Sénégal.**

- Diallo, Ibrahima (2008). Sécurisation foncière et accès au crédit. Une étude de cas dans la région du lac Alaotra à Madagascar. Mémoire de Master 2, Économie et Gestion du Développement Agricole, Agro-alimentaire et Rural, Université Montpellier 1 - Supagro Montpellier.

## VI. Sélection de publications

### 1. Revues à comité de lecture

- **Bouquet, E.**, Morvant-Roux, S., & Rodriguez-Solis, G. (2015, à paraître). « Agricultural workers, family networks and formal credit in western Mexico ». *Journal of Development Studies*.
- Guérin, I., **E. Bouquet**, & Morvant-Roux, S. (2015, à paraître). « Chercher ensemble : les défis et les cahots de l'interdisciplinarité, des méthodes mixtes et des partenariats multiples. » *Tiers-Monde*.
- Doligez, F., Bédécarrats, F., **Bouquet, E.**, Lapenu, C., & Wampfler, B. (2013). Evaluer et mesurer l'impact de la microfinance : sortir de la "double impasse". *Tiers-Monde*(213), 161-178.
- **Bouquet, E.** (2009). "State-led land reform and local institutional change: land titles, land markets and tenure security in Mexican communities." *World Development* 37(8): 1390-1399.
- **Bouquet, E.**, B. Wampfler, et al. (2009). "Rigueur scientifique et pertinence opérationnelle des études d'impact en microfinance : une alliance à construire. Enseignements d'une étude en partenariat à Madagascar." *Tiers-Monde*(197): 91-108.
- **Bouquet, E.**, Wampfler, B., Roesch, M., & Ralison, E. (2007). Trajectoires de crédit et vulnérabilité des ménages ruraux : le cas des Cecam de Madagascar. *Autrepart* (44): 157-172.

### 2. Chapitres d'ouvrages

- Colin, J.-P. and **E. Bouquet** (2015, à paraître). Marchés fonciers et développement. In J.-P. Colin, P. Lavigne Delville and E. Léonard (eds.), Foncier rural et développement. Versailles : QUAE
- Colin, J.-P., P.-Y. Le Meur, et **E. Bouquet** (2015, à paraître). Analyser le foncier. Enjeux méthodologiques. In J.-P. Colin, P. Lavigne Delville and E. Léonard (eds.), Foncier rural et développement. Versailles : QUAE.
- Wampfler, B., **Bouquet, E.**, & Ralison, E. (2014). Does juggling mean struggling? Insights into the diversity and the complexity of rural households financial practices in Madagascar In I. Guérin, S. Morvant-Roux & M. Villareal (Eds.), Microfinance, debt and over-indebtedness. Juggling with money (pp. 211-231). Oxford: Routledge.
- **Bouquet, E.** (2009). Changement légal et sécurisation des transactions foncières au Mexique. In J.-P. Colin, P.-Y. Le Meur and E. Léonard (Eds.), Les politiques d'enregistrement des droits fonciers: du cadre légal aux pratiques locales. Paris, Karthala: 333-364.
- **Bouquet, E.** and J.-P. Colin (2009). L'Etat, l'ejido et les droits fonciers : ruptures et continuités du cadre institutionnel formel au Mexique. In J.-P. Colin, P.-Y. Le Meur and E. Léonard (Eds.), Les politiques d'enregistrement des droits fonciers: du cadre légal aux pratiques locales. Paris, Karthala: 299-332.
- Wampfler, B., **E. Bouquet**, et al. (2009). Microfinance et investissement rural: l'expérience de crédit-bail du réseau Cecam de Madagascar. In I. Guérin, S. Morvant-Roux and J.-M. Servet (Eds.) Exclusion et liens financiers. Paris, Economica: 255-276.
- **Bouquet, E.** (2005). Remittances and financial services. In B. Merz (Ed.), New Patterns for Mexico. Observations on Remittances, Philanthropic Giving, and Equitable Development (pp. 49-70). Cambridge, Mass.: Harvard University Press.

### 3. Documents de travail

- **E. Bouquet** et Dachary-Bernard, J. (coords.) (2015). Acquérir de la terre agricole aujourd'hui : regards croisés Nord-Sud sur les évolutions des marchés fonciers. Proposition de numéro spécial pour la revue GES. Soumission en janvier 2015. En cours de révision.
- **Bouquet, E.**, Anseeuw, W., & Burnod, P. (2015). Les politiques de formalisation foncière en discours. Une comparaison des registres de justification en Afrique du Sud, au Mexique et à Madagascar. *Economie Rurale*, Numéro spécial : Terres agricoles au Sud et au Nord : quelles transformations pour l'action publique ? - Soumission en juin 2015.
- Zombre, U., **Bouquet, E.**, & Colin, J.-P. (2013). Contraintes de financement et choix contractuel sur le marché du faire-valoir indirect à Madagascar. In *DIAL Development Conference "Institutions and Development"*. Paris: 27-28 juin 2013.
- **Bouquet, E.**, Wampfler, B., & Ralison, E. (2009). Rice inventory credit in Madagascar : diversity of rural household strategies around an hybrid financial and marketing service. In *First European Research Conference in Microfinance*. Bruxelles: 2-4 juin 2009.

### 4. Relectures pour des revues scientifiques

Economie Rurale, Agricultural Economics, Land Use Policy



## **PARTIE II :       TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE**

Cette partie présente les grandes étapes de ma trajectoire professionnelle. Je reviendrai en Partie III sur les principaux résultats de recherche qui en ont découlé, en les organisant selon une trame thématique<sup>1</sup>. Dans cette partie, je voudrais restituer d'une part la séquence chronologique et, d'autre part, mettre en avant des éléments relatifs aux conditions de réalisation de mes travaux, qui trouvent leurs prolongements dans les particularités de ma posture de recherche actuelle.

### **A.       UNE       FORMATION       INITIALE       D'INGENIEURE       AGRONOME,       SPECIALISATION       AGRICULTURE       COMPAREE       ET       DEVELOPPEMENT       AGRICOLE (1989-1993)**

J'ai terminé mon cursus d'ingénieure agronome d'AgroParisTech (alors Institut National Agronomique Paris-Grignon) par une année de spécialisation en agriculture comparée et développement agricole, sous la direction de Marcel Mazoyer et Marc Dufumier, et par un stage de fin d'études conduit au Mexique en 1992 au sein d'un projet de recherche dirigé par Jean-Philippe Colin, économiste agricole à l'IRD (alors ORSTOM).

Les objectifs du stage dans la perspective de la chaire d'agriculture comparée de l'INAPG étaient de poser un diagnostic agraire à l'échelle d'une petite région agricole, avec une entrée par l'analyse du fonctionnement des conditions de fonctionnement et de reproduction économique des différents types d'exploitations présentes sur la zone. L'ensemble de l'exercice reposait sur la production de données de première main, via un travail d'enquêtes intensif, en immersion dans la zone, sur la base d'un canevas de questionnement fourni par nos enseignants, et la construction d'une typologie d'exploitations.

L'approche présentait de l'intérêt à plusieurs titres, principalement sur le plan empirique. Il s'agissait d'une approche système qui abordait tant la région d'étude que l'exploitation comme des tous cohérents et inter-reliés, articulant à différentes échelles systèmes de culture et systèmes d'élevage, conditions de reproduction de la fertilité, et bilan économique (résultat d'exploitation et investissement). Elle prenait en compte l'héritage de l'histoire. Elle intégrait des éléments techniques agronomiques et zootechniques relatifs à la conduite de l'exploitation. Elle se fondait sur le postulat d'une rationalité des pratiques paysannes (à charge pour l'analyste de la dévoiler si elle ne semblait pas manifeste de prime abord). Elle incorporait en particulier des considérations de risque, de conservation des ressources selon différents pas de temps, la saisonnalité des recettes et des dépenses, ainsi que l'interconnexion entre sphère productive et sphère domestique. A un niveau plus agrégé, elle permettait de mettre en évidence des inégalités dans les structures et les trajectoires d'accumulation des exploitations, de signaler des facteurs de blocage potentiels pour certaines catégories de la typologie, et de porter, dans une certaine mesure, un regard prospectif sur le devenir de ces systèmes agraires locaux [2].

L'approche présentait également certaines limites. Elle revendiquait un caractère hyper-empirique, qui se manifestait au détriment d'un ancrage théorique et d'un positionnement explicite par rapport à la littérature existante en économie rurale et agricole (française et plus

---

<sup>1</sup> Dans un souci de lisibilité, j'ai séparé la bibliographie générale (PARTIE VI :A) de la liste de mes travaux (PARTIE VI :B). J'utilise également deux systèmes de référencement au fil du texte. Lorsque je fais référence à mes travaux, j'utilise des numéros entre crochets. Lorsque je mobilise des références de la littérature en général, je précise l'auteur et l'année.

encore anglo-saxonne). Elle prenait dans une certaine mesure en compte la dualité exploitation/ménage, mais conceptualisait l'ensemble comme une boîte noire, faisant abstraction des relations inter-individuelles ou inter-groupes (par exemple, selon des clivages de genre ou de génération) qui pouvaient se nouer à l'intérieur et peser sur les décisions et les résultats observés. Par ailleurs, elle laissait curieusement en retrait des éléments empiriques pourtant potentiellement très structurants, concernant notamment l'environnement économique et institutionnel des exploitations (droits de propriété, modes de faire-valoir, conditions d'insertion dans les marchés des facteurs et des produits, organisations de producteurs, et plus largement politiques publiques).

Rétrospectivement, il m'apparaît également un décalage entre le caractère très normé de la démarche à mobiliser (en terme de questionnement et en terme d'orientations de l'analyse) et l'absence d'accompagnement ou d'outil réflexif sur les conditions concrètes de mise en œuvre. Implicitement, reconstituer une dynamique historique sur le temps long, procéder à la lecture d'un paysage anthropisé, mener des enquêtes socioéconomiques en milieu paysan, produire des données pertinentes, fiables et exploitables, et analyser des matériaux empiriques de différentes natures et provenances semblaient considérées comme des activités dont la maîtrise ne pouvait s'acquérir qu'à travers la pratique, par tâtonnement et constitution progressive d'un savoir-faire propre, et non à travers des actions pédagogiques dédiées et adossées à un corpus méthodologique existant.

Le contenu et les conditions de réalisation de ce premier stage ont contribué à façonner la suite de mon parcours. Je suis rentrée dans l'économie rurale et l'économie du développement par la porte de l'immersion, en partageant la vie quotidienne de familles villageoises mexicaines pendant plusieurs mois. Les agriculteurs étaient des personnes en chair et en os confrontés à des problèmes concrets et difficiles. La zone dans laquelle je travaillais était touchée par une double crise phytosanitaire et de débouchés sur la principale culture de rente, la pomme de terre. Les gens s'appauvrissaient de manière visible et marquante : des équipements motorisés (tracteurs, camions) étaient vendus ou tombaient en panne sans pouvoir être remplacés, des enfants ne retournaient pas à l'école, l'alimentation quotidienne ne comprenait plus ni viande ni légumes ni fruits, sauf occasions exceptionnelles. Il m'en est resté un sentiment de responsabilité et un principe directeur sur la manière d'aborder et de conduire des recherches de terrain dans des pays en développement : rester autant que possible en prise avec la réalité des gens et la manière dont eux-mêmes perçoivent leur réalité (tout en restant lucide sur la capacité du chercheur à y changer quelque chose).

Ce stage comprenait un deuxième volet d'enquêtes, visant à alimenter un projet de recherche mené par Jean-Philippe Colin sur les contrats agraires. C'est ainsi que j'ai commencé à travailler sur les contrats de fermage et de métayage autour de la production de pomme de terre, culture de rente potentiellement très lucrative mais présentant d'importantes barrières à l'entrée (sur le plan technique, financier et commercial), et un niveau élevé de risque. Il est probable que je serais passée complètement à côté de ces relations contractuelles si je m'en étais tenue à l'objectif de diagnostic agraire prescrit par mon école. Ces contrats représentaient pourtant un enjeu local très important, tout particulièrement dans un contexte de crise, parce qu'ils permettaient de résoudre hors marché des contraintes de diverses natures. Basés sur la complémentarité des apports entre propriétaires de la terre et tenanciers, ces contrats s'inscrivaient dans une logique essentiellement partenariale ([20]; [21]). On peut signaler que mon entrée dans le thème des contrats agraires se situait d'emblée hors du cas type conceptualisé dans la littérature sous la forme d'un problème d'incitation et de gestion du risque dans le cadre d'une relation de travail entre un grand propriétaire et un manœuvre sans terre. Je reviendrai dans la PARTIE II :E sur la manière dont mon parcours a façonné les liens entre terrain et théorie.

## **B. UN DEA PUIS UNE THESE EN ECONOMIE RURALE DANS LES ANNEES 1990**

En septembre 1994, je me suis inscrite au DEA d'économie rurale de Supagro Montpellier (alors Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier), sous la direction de Philippe Lacombe. Je résidais au Mexique depuis fin 1993, j'avais refait du travail de terrain comme assistante de recherche de Jean-Philippe Colin et je m'intéressais aux questions foncières : dans ma nouvelle zone d'étude, les contrats agraires étaient toujours très fréquents et présentaient une grande diversité; par ailleurs, il s'agissait d'une zone pilote pour la mise en œuvre d'un important programme national de certification foncière, visant à sécuriser les droits des bénéficiaires de la réforme agraire, et à les faire évoluer vers un régime plus proche de la propriété privée (notamment en légalisant les pratiques de marché foncier). Ce changement majeur de politique foncière s'appuyait sur un discours de justification construit à partir de la théorie institutionnelle des droits de propriété. Un sujet de recherche propre commençait à s'esquisser ([3]; [11]).

En reprenant une formation alors que j'étais déjà diplômée, je poursuivais des objectifs précis: (1) acquérir des compétences théoriques en micro-économie du développement, (2) acquérir des compétences techniques pour produire et analyser des données quantitatives, et (3) obtenir une allocation de recherche pour poursuivre en thèse. Les orientations du DEA se sont avérées trop pluridisciplinaires et qualitatives pour me permettre d'atteindre mes deux premiers objectifs. Néanmoins, j'ai obtenu mon allocation et je suis repartie au Mexique pour démarrer une thèse en économie du développement sur les conditions de fonctionnement des marchés fonciers agricoles, sous la direction de Philippe Lacombe et Jean-Philippe Colin.

Sur le plan théorique, mon projet de thèse s'est inscrit d'emblée dans le champ de la Nouvelle économie institutionnelle (NEI), et j'ai bénéficié de l'investissement très conséquent réalisé par Jean-Philippe Colin dans la littérature correspondante. La NEI m'a fourni un cadre cohérent et fécond me permettant de traiter à la fois la question du lien entre droits de propriété sur la terre et performances économiques (en statique comme en dynamique), et celle des contrats agraires. Elle m'a fourni des concepts, des hypothèses, des schémas explicatifs, et des résultats auxquels confronter ceux que j'allais obtenir. J'en ai d'autant plus apprécié l'intérêt que j'avais été directement confrontée trois ans plus tôt aux limites heuristiques d'un "terrain sans théorie".

Les travaux empiriques de la NEI auraient pu également me fournir un cadre méthodologique pour relier la théorie au terrain : des modèles formels à adapter et à tester, des variables d'intérêt et de contrôle à collecter de manière systématique, des dispositifs d'échantillonnage visant à se placer en situation quasi-expérimentale, etc. En pratique, la théorie a nourri ma stratégie empirique de manière différente : en me fournissant une feuille de route générale, un ensemble de repères et d'objectifs à atteindre. Mon travail empirique s'est inscrit davantage dans la tradition de l'économie rurale "à la française", plus proche des questionnements et des méthodes pratiqués et validés par d'autres disciplines de sciences sociales que par la microéconomie agricole standard.

Ainsi, je n'ai pas mené au sens strict une étude d'impact d'une nouvelle politique foncière, je me suis plutôt intéressée aux processus à travers lesquels un changement institutionnel piloté "par le haut" rencontre des dynamiques institutionnelles endogènes "par le bas", et produit des pratiques hybrides empruntant à plusieurs registres de justification. J'ai ouvert des boîtes noires sur le fonctionnement des administrations locales et des instances de gouvernance villageoises. Je me suis intéressée aux perceptions et aux cadres cognitifs des acteurs. J'ai décortiqué les histoires foncières entrecroisées des villages et des familles :

histoires où la terre jouait (tour à tour ou simultanément) différents rôles, en tant que ressource économique, sociale, politique, sur un plan individuel et/ou collectif.

Mon travail de thèse repose *in fine* sur la monographie de deux villages et une ethnographie de l'administration agraire (au niveau national et étatique), complétées et reliées par des données statistiques à l'échelle de l'état qui constituait mon périmètre d'étude. J'ai produit moi-même les données monographiques et ethnographiques en combinant différents outils : observation participante, entretiens approfondis, questionnaires semi-directifs. J'ai également conçu et supervisé une enquête réalisée pour partie directement, pour partie par des agents de l'administration agraire étatique auprès de représentants des communautés villageoises.

Pour la production de données, j'ai profité de mon statut de résidente permanente sur mon terrain d'étude, durant plusieurs années, pour nouer des collaborations dans la durée, construire des relations de confiance avec des interlocuteurs privilégiés, saisir des opportunités qui se présentaient (ou que j'avais induites) pour accéder à certaines informations ou à certains acteurs. Ces conditions de terrain exceptionnelles m'ont permis de procéder par rassemblement et accumulation progressive d'un ensemble de matériaux composites qui ont fini par constituer un corpus empirique solide et original.

Il existe un lien étroit entre le mode de collecte des données, le corpus empirique qui en a résulté, et l'analyse qui a été menée. La thèse se présente ainsi comme un récit visant à restituer une cohérence globale, en procédant à des allers-retours entre différentes sources empiriques et entre différentes échelles (individus, villages, administration étatique, administration fédérale). Elle s'organise autour de concepts et de questions mis en avant par la littérature néo-institutionnelle, et elle discute des résultats à l'aune de travaux empiriques menés sous le même angle théorique, mais elle ne propose pas de modèle formel ni de test formel d'hypothèses.

Cette façon de procéder a eu plusieurs avantages. Elle m'a permis de conserver suffisamment de latitude pour, depuis le terrain, faire émerger des questions nouvelles ou reformuler plus finement des questions initiales. Par exemple, j'ai introduit toute une partie sur les conditions de mise en œuvre de la nouvelle politique foncière, après avoir constaté à quel point celles-ci pouvaient influencer sur le contenu de la réforme sur le terrain ([2]; [4]; [8]; [14]). Autre exemple, pour évaluer jusqu'à quel point l'interdiction des transactions foncières avant la réforme de 1992 avait un caractère dissuasif, il m'a fallu préciser de quels acteurs je parlais, et de quelles transaction (achats-ventes versus faire-valoir indirect) ([7]; [13]). Une telle démarche m'a permis de trianguler mes données et mes analyses, en multipliant les points de vue et les modes d'observation, et, par conséquent, de développer progressivement une compréhension fine du contexte socioéconomique et institutionnel. Tous ces éléments ont conféré du réalisme, de la pertinence et du poids à mes analyses et mes démonstrations.

Un inconvénient de cette démarche est qu'elle ne comportait pas de procédure de « benchmarking » qui m'aurait permis de confronter mes pratiques de terrain à des critères de qualité, ou tout au moins, de mener une réflexion critique. Un inconvénient d'un autre ordre était que cette façon de procéder conférait à mon travail un caractère très atypique dans le champ de l'économie du développement, alors même que tout l'outillage théorique et conceptuel se référait explicitement à ce champ disciplinaire. En particulier, je n'ai pas proposé de modèle de décision pouvant se prêter à une analyse économétrique.

Je justifiais cette posture sur la base de deux arguments. En premier lieu, j'avais privilégié une approche dans laquelle l'explicitation du contexte servait un objectif intrinsèque de production de connaissance, pas seulement de justification d'hypothèses à tester, ou de variables à mobiliser. Dans un exercice à temps contraint tel qu'une thèse, ce choix m'avait

amené à renoncer à une étape de modélisation, qui aurait été d'autant plus chronophage qu'elle supposait d'acquérir au préalable les compétences techniques correspondantes.

En deuxième lieu, il me semblait que le sujet traité dans ma thèse suffisait à justifier un traitement essentiellement qualitatif. Au milieu des années 1990, et à l'exception des travaux de Jean-Philippe Colin, il n'existait pour ainsi dire pas de recherches empiriques sur les marchés fonciers dans le secteur de la réforme agraire. Les axes de recherche portaient davantage sur la dimension politique du fonctionnement du secteur agraire, et sur la dégradation des conditions de production dans un contexte de libéralisation de l'agriculture. La mise en œuvre de la réforme suscitait par ailleurs beaucoup de controverses et d'expectatives, que ce soit sur le terrain ou dans les cercles académiques mexicains. Mon travail présentait par conséquent une dimension exploratoire qu'il ne fallait pas négliger. En particulier, il était indispensable d'explorer la notion d'insécurité foncière, centrale à l'argumentaire de la théorie des droits de propriété, de lui donner un contenu empirique indexé à un contexte d'action et à des enjeux précis, et de bien dissocier entre insécurité de droit (*de jure*) et insécurité de fait (*de facto*). D'autre part la priorité donnée à des méthodes qualitatives correspondait bien à la nature des phénomènes et des pratiques que je souhaitais investiguer. Avant 1992, toutes les pratiques de marché foncier dans le secteur de la réforme agraire étaient illégales. Après 1992, certaines (mais pas toutes) avaient été légalisées, mais une grande confusion régnait sur le terrain, et les transactions foncières avaient conservé un caractère extrêmement sensible. Dans ces conditions, produire un jeu de données quantitatives fiables sur un échantillon de taille suffisante pour se prêter à des traitements économétriques aurait été non seulement chronophage mais surtout hasardeux.

J'avais conscience de ma différence. Par le jeu de hasards familiaux, j'étais basée dans le programme d'économie du Cimmyt, un centre de recherche agronomique international. Les économistes du Cimmyt pratiquaient une économie agricole anglo-saxonne standard. Ils réalisaient de grandes enquêtes d'exploitation ou de ménages agricoles, et les analysaient au moyen de logiciels de statistiques et d'économétrie. J'avais par ailleurs effectué deux séjours fructueux dans des universités américaines, l'un à la Michigan State University en 1996, l'autre à Berkeley en 1998 et ma singularité n'avait pas manqué d'être relevée par les économistes (Allan Schmidt, Alain de Janvry et Elisabeth Sadoulet) à qui j'avais présenté mes travaux. En revanche, je n'avais pas conscience que cette différence était susceptible de poser un problème de reconnaissance académique. Je pensais que le positionnement sans équivoque de ma problématique dans le champ de la nouvelle économie institutionnelle assurait à mon travail un ancrage disciplinaire en économie, et que ma connaissance fine du contexte et mes données de terrain originales apportaient une valeur ajoutée qui compensait d'autres lacunes. Je continue de penser que l'investissement de terrain est extrêmement rentable sur le plan heuristique. Je sais désormais, en revanche, que sa rentabilité est bien moindre sur le plan académique, et je tiens compte de cette réalité maintenant que je suis amenée à encadrer des doctorants.

Un dernier élément porte sur les interactions nouées au fil du temps avec les acteurs de terrain : agriculteurs, représentants villageois, investis de fonctions locales de gouvernance foncière, fonctionnaires de l'administration agraire. A partir de ces interactions, il est possible d'esquisser une réflexion sur l'utilité de la recherche et sur l'utilité du chercheur (ces deux aspects devant à mon sens être dissociés) et sur les enjeux qui y sont associés, sur le plan personnel comme sur le plan heuristique. En tant que chercheuse, il m'importait de me rendre utile auprès des villageois qui m'hébergeaient, me consacraient du temps, me témoignaient de la confiance en abordant avec moi des sujets parfois sensibles ou douloureux. La solution que j'ai trouvée, après avoir abouti à un résultat d'étape sur le niveau élevé de méconnaissance du nouveau cadre légal foncier, a consisté à proposer mes services en tant que relai de l'information. On voit bien l'ambiguïté associée à ce type d'exercice. Il me fallait à la fois documenter rigoureusement des lacunes informationnelles affectant des acteurs économiques, puis tenter d'y remédier. La confiance gagnée en

apportant des informations pratiques utiles me permettait souvent d'accéder à de nouvelles données, y compris relatives aux déficiences informationnelles antérieures. Mais en apportant des informations, j'influais sur le jeu foncier ultérieur. La neutralité du chercheur dans ce type de positionnement est évidemment totalement illusoire. Le concept d'observation participante décrit bien mieux le type d'interactions à l'œuvre.

Dans mes relations avec l'administration agraire, la question de l'utilité de mon travail renvoyait moins à un enjeu déontologique qu'à un enjeu d'accès à de l'information non publique (les conditions de travail au quotidien des fonctionnaires agraires, les statistiques opérationnelles internes). J'ai ainsi proposé d'analyser les bases de données administratives, tâches que les fonctionnaires surchargés de travail opérationnel n'étaient pas en mesure de mener à bien. Au niveau de l'administration étatique, l'intérêt pour ce type d'analyses était assez limité. En revanche, au niveau fédéral, ma proposition a rencontré davantage d'échos, et des instructions sont redescendues vers l'échelon étatique afin de mettre des données intéressantes à ma disposition. Les rapports que j'ai fournis à l'administration agraire confrontaient l'analyse de leurs bases de données opérationnelles (qui rendaient compte de la dimension formelle des dynamiques foncières) avec la description de la dimension informelle qui se déployait simultanément dans les villages, dans les pratiques de marché foncier comme dans les pratiques d'héritages. L'utilité de ces rapports ne résidait pas tant dans un supposé dévoilement de pratiques informelles : tous les fonctionnaires en étaient parfaitement conscients. En revanche, le statut « objectif car scientifique » de mes rapports ainsi que mon statut d'observatrice extérieure se sont avérés utiles pour faire circuler ces informations sans mettre en porte-à-faux les fonctionnaires et les administrations qui étaient confrontés au jour le jour à leurs interrogations et à leurs contradictions internes.

### **C. UNE EXPERIENCE DE PRATICIEN DU DEVELOPPEMENT AU DEBUT DES ANNEES 2000**

Une fois ma thèse soutenue, j'ai bénéficié de la forte valeur d'un diplôme de doctorat sur le marché du travail mexicain, et j'ai été recrutée par l'AMUCSS, un organisme de la société civile mexicaine qui jouait un rôle pionnier dans le développement d'un réseau de caisses d'épargne et de crédit en zones rurales marginalisées, et qui intervenait de longue date comme interlocuteur de premier plan dans les instances de discussion de politique publique sur les questions de finance rurale. La directrice de l'Amucss, Isabel Cruz, engagée, visionnaire et charismatique, était une figure éminente de la société civile mexicaine. En 2001, le réseau des caisses était en cours de construction, et il se posait d'importantes questions opérationnelles sur l'adaptation des produits et des procédures aux conditions locales. Par ailleurs, un cadre législatif et réglementaire sur les conditions d'opération des institutions financières non bancaires était en cours d'élaboration (après des années de vide juridique), ouvrant à la fois un champ d'opportunités et de menaces pour le développement d'une offre financière professionnalisée et inclusive en zones rurales.

Après un travail de thèse mené en lien étroit avec des acteurs de terrain, mais dans une finalité académique, j'étais attirée par la perspective de travailler sur des questions de développement depuis l'intérieur d'un organisme opérationnel. Après plusieurs années de recherches sur le foncier (et le constat empirique que la formalisation des droits et la légalisation des marchés fonciers n'avaient pas débloqué l'accès au crédit rural formel), je trouvais motivant de me pencher sur les marchés financiers ruraux, pour tenter de comprendre pourquoi ce schéma de causalité, pourtant convaincant en théorie, ne s'était pas matérialisé en pratique. L'intitulé de mon poste, « chargée de la recherche appliquée », laissait en outre présager une grande liberté de réflexion et d'action, qui s'est confirmée par la suite.

Mes trois années d'expérience opérationnelle dans le champ de la finance rurale ont marqué la suite de mon parcours à plusieurs titres. Elles m'ont fait mesurer l'intérêt empirique et théorique de considérer le fonctionnement des marchés ruraux (en l'occurrence, terre et crédit) de manière inter-connectée, elles m'ont fourni un observatoire empirique privilégié, elles m'ont amené à m'intéresser de plus près aux études d'impact, et elles m'ont permis de me former à de nouvelles techniques de travail de terrain.

Mon poste à l'Amucss constituait un observatoire unique d'acteurs intervenant dans différentes arènes d'action. Premièrement, les multiples constellations d'acteurs impliqués dans l'élaboration d'une politique publique (visant au départ à encadrer les opérateurs financiers non bancaires, et reformulée chemin faisant, sous l'influence de la société civile, pour devenir un outil de promotion de l'inclusion financière rurale) : acteurs étatiques (ministères, députés, banques publiques de développement, organismes publics d'encadrement des activités bancaires), organisations de la société civile (en premier lieu mon employeur, et ses homologues du secteur), bailleurs, ONG et bureaux d'études internationaux en charge de l'appui technique ([6]; [15]).

Deuxièmement, les acteurs de la société civile impliqués dans la conception et l'opérationnalisation de modèles d'intermédiation financière inclusive en zones rurales (depuis la formulation de produits financiers jusqu'aux schémas de gouvernance interne). Ce deuxième groupe d'acteurs formait un large éventail rassemblant de petites initiatives militantes communautaires, mues par un objectif de développement local, et des institutions d'envergure nationale, de statut privé et régies par une logique financière.

Troisièmement, les populations rurales concernées par les interventions de l'Amucss, dans différentes zones du pays, caractérisées par leur isolement géographique et leur précarité socio-économique. En constituant (ou non) des groupes de caution solidaire, en contractant (ou non) des prêts, en déposant (ou non) de l'épargne, en jouant (ou non) sur la concurrence, formelle et informelle, puis en mobilisant et combinant ces différentes ressources dans leur vie sociale et économique, ces populations nous renseignaient sur la demande locale en produits financiers, et sur les atouts et limites de l'offre qui leur était proposée ([10]). Un autre aspect, tout aussi intéressant mais sur lequel j'ai moins travaillé, portait sur les conditions de co-construction et de co-gouvernance des institutions financières elles-mêmes, lorsque celles-ci s'appuyaient (comme c'était le cas avec l'Amucss) sur un modèle mutualiste.

On peut souligner les particularités de ce poste d'observation. Comme cela s'était déjà produit avec le champ des contrats agraires (cf. supra), j'ai investi le champ de la microfinance à partir d'une configuration empirique atypique. Au début des années 2000, le microcrédit était un produit très standardisé et « top-down », délivré à des micro-entrepreneurs plutôt urbains, de sexe féminin, et rassemblés en groupes de caution solidaire, pour leur permettre d'investir ou d'alimenter le fonds de roulement de leur activité productive. Il suscitait beaucoup d'attentes en matière de lutte contre la pauvreté. A l'Amucss, les discours et les actions ne coïncidaient que partiellement avec ce modèle. L'engouement des bailleurs pour le microcrédit et le mot d'ordre de la lutte contre la pauvreté étaient plutôt mobilisés comme fenêtre d'opportunité et comme ressource rhétorique pour accéder à des financements.

L'Amucss puisait ses racines dans des dispositifs de financement agricole mutualiste, depuis les années 1980, et son identité institutionnelle était construite autour de modèles participatifs et inclusifs, visant à donner accès à des produits financiers complets (crédit, épargne, assurance), et adaptés aux besoins spécifiques des populations agricoles et rurales, à la fois dans la sphère économique et dans la sphère sociale et domestique. La vision était sectorielle avant d'être sociale. En cohérence avec ses discours, l'Amucss avait

développé une connaissance fine de ses contextes d'intervention et de la diversité de la demande en matière de services financiers.

Par exemple, l'existence d'une demande d'épargne, complémentaire ou dissociée de la demande de crédit, était considérée comme une évidence. Le fait que les usagers pouvaient combiner différents produits et fournisseurs financiers, formels et informels, en fonction de leurs stratégies et contraintes, relevait également du lieu commun. Au lieu d'être considérées comme des rémanences archaïques, des manifestations d'irrationalité économique, ou des manœuvres de « contournement », ces pratiques étaient considérées comme des signaux révélateurs d'une demande non satisfaite par un produit financier ou un fournisseur pris séparément.

En 2001, le fait de considérer conjointement la sphère économique et domestique, de parler de besoins financiers multiples et de services financiers complets, articulant crédit, épargne et assurance, plaçait l'Amucss à la pointe de l'avant-garde en matière de microfinance. Même si répondre à ces multiples demandes posait ensuite des défis opérationnels considérables, avec la frustration de proposer des produits beaucoup plus standardisés et restrictifs que nous l'aurions souhaité, cette posture « bottom-up » des opérations de recherche appliquées à la révélation de la demande était sincère, fructueuse, et continue d'être pour moi une source d'inspiration.

J'avais déjà abordé la littérature sur l'impact – en l'occurrence, l'impact de la formalisation des droits sur l'accès au crédit, ou encore l'investissement agricole – pendant mon travail de thèse. Au début des années 2000, les questions d'impact étaient, comme aujourd'hui, omniprésentes dans le secteur de la microfinance, mais elles se déployaient sous une configuration différente. En termes de finalité, elles s'organisaient autour de deux pôles d'importance équivalente : prouver l'impact et améliorer l'impact. Actuellement, le premier objectif prime très largement sur le second. Les réflexions sur l'impact s'alimentaient de réflexions sur les méthodes : différentes initiatives, émanant de bailleurs, et réunissant praticiens, consultants et chercheurs, travaillaient au développement d'outils adaptés et adaptables aux différentes finalités assignées aux études d'impact. Les champs de discussion, très dynamiques, alimentés par divers forums sur internet, portaient sur la nature des données, qualitatives ou quantitatives, sur la diversité des variables d'impact socioéconomique à prendre en compte, sur les difficultés de mesure et les options en matière d'indicateurs, sur l'administration de la preuve (démonstration économétrique ou démonstration narrative), et sur les conditions d'un travail en partenariat avec les institutions de microfinance.

Pour l'anecdote, lorsque je travaillais pour l'Amucss, nous avons été contactés par Dean Karlan (depuis reconnu comme l'un des pionniers de la randomisation, avec Esther Duflo). Ce dernier souhaitait utiliser le réseau des caisses d'épargne et de crédit comme terrain d'expérimentation pour explorer la question des crédits sous caution solidaire. Après examen de son projet, nous avons décidé de ne pas donner suite. Son dispositif expérimental faisait peser des contraintes sur la conduite de nos opérations, son questionnement nous apparaissait déconnecté de nos propres problématiques, et ni le dispositif ni les résultats attendus ne semblaient pouvoir se prêter aisément à des bénéfices collatéraux en matière de production de connaissance opérationnalisable.

En déclinant la proposition de Dean Karlan, je me suis privée d'acquérir, de première main, des compétences en évaluation d'impact randomisée, méthode qui allait devenir la norme absolue quelques années plus tard. En revanche, dans le cadre d'une collaboration de plusieurs mois avec l'ONG internationale MicroSave, j'ai développé des compétences complémentaires en travail de terrain qualitatif, reposant sur des entretiens collectifs (*focus groups*). L'objectif de la démarche de MicroSave, à la croisée entre le *Participatory Rural Appraisal* et le marketing, était d'amener les participants des groupes à révéler leur demande



en produits financiers à travers des discussions sur leurs conditions de vie, leurs pratiques financières, et les appréciations qu'ils portaient sur les différents attributs des produits financiers à leur disposition (y compris dans le secteur informel) ([10]). C'est dans le cadre de ces formations que j'ai acquis un premier bagage théorico-pratique sur les méthodes de terrain qualitatives, des rudiments épistémologiques sur leur positionnement vis-à-vis des méthodes quantitatives, ainsi que des éléments très concrets concernant leur mise en œuvre.

## **D. UN RETOUR A LA RECHERCHE A PARTIR DE 2005**

J'ai été recrutée comme économiste par le Cirad en 2005, basée à Montpellier et affectée à l'UMR MOISA à partir de 2007. Le Cirad est un organisme de recherche particulier dans le paysage de la recherche français : il mène des recherches finalisées, au service d'un objectif général de développement agricole et rural dans les pays du Sud, et ses missions incluent également de la formation et de l'expertise en appui aux acteurs du développement. L'UMR MOISA (Marchés, Organisations, Institutions, et Stratégies d'Acteurs) regroupe des chercheurs en sciences sociales (économie, gestion, sciences politiques, sociologie) du Cirad, de l'Inra, de l'IAMM et de Supagro Montpellier, autour de thématiques liées au développement durable et à la sécurité alimentaire. A sa création au milieu des années 1990, l'UMR affichait une orientation forte sur les approches institutionnalistes, qui faisait sa spécificité dans le paysage des UMR de Montpellier. Actuellement, le spectre est plus large, mais les approches institutionnalistes sont toujours représentées.

Plutôt que procéder à un compte-rendu exhaustif de l'ensemble des opérations de recherche menées au Cirad, je voudrais exposer quelques éléments saillants de deux expériences structurantes, qui m'ont occupée chacune pendant plusieurs années, et qui ont débouché sur un jeu de publications que je présenterai en Partie III.

### **1. 2006-2008 : L'étude d'impact du réseau des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole de Madagascar**

Le premier projet était une étude d'impact d'un grand réseau de finance rurale malgache, (les CECAM - Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole de Madagascar). Il s'agissait d'une expertise commanditée par l'Union Européenne, principal bailleur du réseau. Une première phase avait été conduite en 2003 par deux collègues du Cirad (Marc Roesch et Betty Wampfler) et une économiste malgache (Eliane Ralison). J'avais remplacé Marc Roesch à l'occasion d'une deuxième phase de l'étude, menée entre 2006 à 2008.

Il faut souligner les conditions de travail exceptionnelles dont nous avons bénéficié à l'occasion de cette étude. Tout d'abord, le réseau des CECAM avait réalisé un travail remarquable d'adaptation de ses produits financiers aux besoins de ses membres, en grande majorité des agriculteurs. Dans le paysage standardisé de la microfinance, les Cecam (comme l'Amucss) faisaient figure de précurseurs, ce qui était extrêmement stimulant. Par ailleurs, le contrat s'étendait sur plus de deux années, et une grande liberté avait été laissée à l'équipe pour la construction de la problématique, la collecte des données, et la valorisation des résultats au-delà des rapports d'expertise. C'est la combinaison de la nature de la commande (une étude d'impact implique de travailler sur données d'enquêtes) et la qualité des conditions de travail qui m'a permis de construire des ponts entre le monde de l'expertise et le monde de la recherche. Ces conditions ne sont pas toujours réunies. Dans la plupart des cas, concilier expertise et recherche, les deux mandats du Cirad, s'avère problématique pour un micro-économiste : les dispositifs de production ou d'accès aux

données sont rarement compatibles, et des difficultés peuvent également surgir sur la question de la confidentialité des données ou des conclusions.

L'étude Cecam m'a amenée à approfondir mes connaissances sur l'état de l'art en matière d'études d'impact, et à préciser mon positionnement méthodologique (Rao et Woolcock 2003 ; Duflo, Glennerster et Kremer 2006 ; Morvant-Roux, Guérin et al. 2014). Les techniques de randomisation étaient de plus en plus reconnues comme la référence méthodologique, et il nous avait fallu construire un argumentaire pour justifier d'avoir choisi des options différentes. Le principal ressort de la justification reposait sur la dichotomie, présentée plus haut, entre les deux finalités d'une étude d'impact : prouver l'impact versus améliorer l'impact. Apporter la preuve d'un impact repose sur la comparaison avec un contrefactuel approprié, permettant de raisonner *ceteris paribus*. Dans les approches randomisées, c'est le groupe de traitement qui fait directement l'objet d'un tirage aléatoire. Dans notre étude, le groupe de traitement était conformé par les membres des caisses. Les processus d'autosélection de ces membres n'avaient aucune raison d'être aléatoires. Par ailleurs, notre groupe de contrôle, composé de ménages non membres des caisses, mais résidant dans les mêmes villages que les ménages du groupe de traitement, ne permettait pas de contrôler le biais de sélection (même si une approche en double différence atténuait le problème en tenant compte des effets fixes ménages).

Cette configuration des groupes (adossée à une combinaison d'outils d'enquêtes quantitatifs et qualitatifs) permettait en revanche d'explorer des processus d'exclusion, d'identifier des barrières d'accès, des besoins non satisfaits, des modalités d'articulation des services financiers des Cecam avec ceux de la concurrence, formelle et informelle, des stratégies financières adossées à des produits spécifiques et insérées dans des trajectoires d'exploitations agricoles et de ménages, etc. ([17]; [19]; [26]). La première phase de l'étude avait par ailleurs mis en évidence la nécessité d'isoler un troisième groupe, composé de ménages membres des Cecam, mais n'en utilisant plus les services depuis un temps déterminé. Ce groupe de « drop-outs » était potentiellement porteur d'informations sur des limites d'impact, d'éventuels effets pervers, des dysfonctionnements, des conflits, etc. En résumé, nous n'étions effectivement pas en mesure de rigoureusement prouver l'impact, mais nous étions en revanche en mesure de produire de la connaissance utile pour l'action et le pilotage des Cecam ([18]).

Cette étude d'impact reposait sur une combinaison d'outils d'enquête et d'analyse quantitatifs et qualitatifs. Dans le domaine qualitatif, j'ai bénéficié de la grande expérience et de la finesse de compréhension des autres membres de l'équipe. Les connaissances acquises via le qualitatif durant la première phase de l'étude avaient par ailleurs permis d'améliorer le questionnaire quantitatif, à travers un travail d'adaptation des dimensions de l'impact, des indicateurs permettant de capter ces dimensions, de la formulation des questions, des menus de réponses, etc.

Lors de ma thèse, j'avais mené des analyses de statistique descriptive simple sur des bases de données déjà constituées, et sommaires en termes de nombre de variables. A l'occasion de l'étude Cecam, j'ai pour la première fois directement contribué à la conception, la mise en œuvre, la saisie puis l'analyse d'une enquête par questionnaire auprès de 300 ménages. L'enquête était longue et complexe dans sa structure, avec différents filtres et plusieurs niveaux d'emboîtements. Je me suis retrouvée confrontée à deux grands défis techniques, sans formation préalable, sans appui technique dans mon entourage professionnel immédiat, le tout dans des délais confortables pour une expertise, mais néanmoins serrés.

Le premier défi consistait à construire sous Access une base de données adossée à un masque de saisie pour les opérateurs de saisie malgaches, et reliée à la base de données déjà établie pour l'enquête *baseline* de 2003. Le deuxième défi consistait à dépasser le stade de la statistique descriptive pour mener des analyses économétriques multivariées.

Les difficultés rencontrées pour mener à bien ces activités m'ont confortée dans mon sentiment de nécessité absolue de mettre en place une démarche d'auto-formation continue, qui se poursuit encore aujourd'hui.

## **2. 2008-2011 : Projet ANR "Rural microfinance and employment"**

Entre 2008 et 2011, j'ai participé à un projet ANR piloté par Isabelle Guérin, socio-économiste à l'IRD, visant à explorer les liens entre finance rurale et emploi rural à partir de trois régions d'étude au Mexique, en Inde et à Madagascar ([16]; [27]; [28]). Le projet reposait sur la production de données primaires et sur la combinaison d'outils qualitatifs et quantitatifs. Il faisait également le pari de la pluridisciplinarité (économie, socio-anthropologie). J'étais coordinatrice du projet pour la partie Cirad, et responsable des étapes de conception et de supervision de la production de données sur les terrains Mexique et Madagascar : au final une enquête quantitative de 400 ménages dans chaque pays, assurée par des enquêteurs professionnels, et un jeu d'entretiens qualitatifs approfondis, conduits dans chaque pays par un étudiant de Master (40 entretiens au Mexique, 80 à Madagascar).

Dans ce projet, la combinaison d'outils quantitatifs et qualitatifs ne recoupait pas exactement la division du travail entre économistes et non économistes. De fait, l'ensemble des économistes du projet, et une partie des socio-anthropologues, avaient une expérience préalable dans la mobilisation de méthodes mixtes. L'ambition pluridisciplinaire du projet se situait à un autre niveau, celui de la co-construction d'un objet de recherche commun, autour de la nature à la fois économique et sociale des relations financières et des relations de travail. Cette ambition était prometteuse, et la lecture des travaux des collègues non économistes laissait présager des terrains d'entente. Pourtant, dans le déroulement du projet, la pluridisciplinarité n'a pas produit la totalité des résultats escomptés sur le plan scientifique, et elle s'est traduite, en pratique, par une série de malentendus, de tensions, voire de conflits qui ont par moments considérablement compliqué le pilotage des opérations de recherche. Bien sûr, la pluridisciplinarité n'était pas seule en cause, et tous les projets de recherche en équipe sont émaillés de difficultés relationnelles. Néanmoins, il est possible de tirer de cette expérience plusieurs enseignements relatifs à l'exercice de la pluridisciplinarité ([25]).

Premièrement, la nécessité d'une vigilance vis-à-vis des impressions de proximité méthodologique. Celles-ci peuvent masquer d'importants fossés épistémologiques. En l'occurrence, la mobilisation (de longue date) de méthodes de terrain qualitatives par l'ensemble des économistes du projet, l'attention portée au contexte, aux processus, aux représentations et aux logiques d'acteurs, notre scepticisme vis-à-vis de l'intérêt heuristique des postulats comportementaux d'atomisation et d'optimisation associés à l'*homo economicus*, nous semblaient constituer autant de passerelles vers une possibilité de recherche en partenariat avec nos collègues anthropologues. Dans les faits, non seulement cela n'a pas toujours suffi à nous faire reconnaître comme des interlocuteurs autorisés et utiles, mais cela a pu, dans certains cas, nourrir au contraire des reproches de pillage intellectuel<sup>2</sup>.

Pour autant, un deuxième enseignement est que toute forme de dialogue inter-disciplinaire n'est (heureusement) pas exclue, et qu'il y a des bénéfiques heuristiques à en retirer. Mais je pense plus réaliste de circonscrire l'ambition à l'instauration d'un dialogue plutôt qu'à la co-construction d'un objet de recherche, et je reste très attentive aux multiples risques de malentendus et de mésententes qui pèsent sur ce dialogue. En particulier, il est

---

<sup>2</sup> On retrouve ces deux constats chez Bardhan et Ray (2008), qui s'intéressent aux conditions d'un dialogue entre économistes et anthropologues à propos de la question des biens communs.

probablement plus important de commencer par reconnaître (et accepter) ce qui nous sépare, que ce qui semble nous réunir.

Un dernier enseignement porte sur le caractère socialement construit de la production de connaissance en sciences sociales. Je n'avais pas jusqu'alors mesuré à quel point notre positionnement disciplinaire et méthodologique conditionne nos opérations de classement entre un postulat et une hypothèse, entre un consensus et une controverse, entre l'évidence et le paradoxe, entre l'anecdotique et l'essentiel, entre le singulier et le général, entre variables explicatives et variables à expliquer, entre description et causalité.

## **E. UNE TRAJECTOIRE QUI FONDE UNE PRATIQUE ET UNE POSTURE DE RECHERCHE**

Mon parcours est à certains égards atypique. Il n'est ni académique, ni rectiligne, ni même continu. Il comporte des bifurcations et de nouveaux départs. Mais c'est au final un parcours cohérent dans ses orientations thématiques, théoriques et méthodologiques.

### **1. Une micro-économie institutionnaliste appliquée au développement**

Je me définis comme chercheuse en économie car je m'intéresse à des objets de recherche qui présentent une dimension économique (marchés, transactions, décisions des ménages), et je mobilise des concepts et une littérature essentiellement économiques.

Je m'intéresse à la nature et au rôle des institutions, entendues comme règles du jeu économique, formelles ou informelles. Je pars d'une conception des marchés comme des ensembles de transactions reliés entre eux. Je prends en compte les coûts de transactions et les asymétries d'information pour postuler des marchés non purs et non parfaits, parfois absents, parfois segmentés, parfois implicites. En ce qui concerne les modèles de comportement (qu'il s'agisse d'individus ou de collectifs, notamment les ménages), je prends en compte des formes de rationalité limitées (par l'information, par des biais cognitifs), alternatives à la maximisation (minimiser les risques, lisser les revenus et la consommation, assurer la survie), ou intégrant une dimension sociale.

En revanche, ma pratique de recherche continue de présenter des éléments distinctifs qui ne cadrent pas entièrement avec l'économie en tant que discipline académique constituée autour d'un ensemble intégré et autonome de concepts, de théories, et d'outils. Je recour à des raisonnements littéraires et non à de la formalisation mathématique. J'ai longtemps privilégié des modes de collecte et d'analyse de données d'ordre qualitatif. Si je mobilise désormais des outils quantitatifs, via des enquêtes ménages et des traitements économétriques, je continue de rechercher des articulations et des complémentarités avec le qualitatif. Je m'intéresse aux processus autant qu'aux résultats, aux particularismes et à la complexité autant qu'aux tendances et aux généralités. J'accorde a priori autant de valeur heuristique à la description et à la mise en évidence narrative de faisceaux de causalité qu'à la démonstration économétrique d'un lien causal entre deux variables. J'accorde beaucoup d'importance à la compréhension de l'environnement économique, social et cognitif de décision et d'action des acteurs (je n'emploie pas le mot « agents ») économiques. De même, je considère les marchés comme un ensemble de transactions incarnées, enchâssées dans un contexte socioéconomique, et pouvant présenter des dimensions non marchandes. Lorsque Bardhan et Ray (2008, p.5) tracent les lignes de démarcation entre l'économie et l'anthropologie, je me retrouve à la frontière sur de nombreux critères.

Sans aller jusqu'à revendiquer une posture pluridisciplinaire, j'incorpore dans mes travaux des éléments puisés dans la sociologie économique et la socio-anthropologie du développement. En sociologie économique, je me réfère aux travaux de Polanyi (1983) sur le marché comme un (parmi d'autres) principe organisateur des sociétés, sur les marchandises fictives<sup>3</sup> que sont la terre, la monnaie et le travail, et sur les processus d'expansion de la sphère du marché au cours de l'histoire, ainsi qu'aux travaux de Granovetter (1985) sur l'enchâssement social des marchés. Parce qu'elle prend pour objet de recherche les interventions de développement, les acteurs qui y sont associés, et les interactions qui s'y nouent (Long 1984, Long et Van der Ploeg 1989, Mosse 2004), la socio-anthropologie du développement alimente et cadre mes réflexions sur les processus.

Je me définis comme économiste du développement. Je travaille en zones rurales dans des pays du Sud. J'étudie des thèmes porteurs de forts enjeux et controverses en matière de développement (le foncier, la finance rurale), en mobilisant des cadres théoriques adaptés à la fois à mes thèmes et aux spécificités de mes zones d'étude, caractérisées par des marchés incomplets, un niveau élevé de risque, des coûts de transactions importants, des asymétries informationnelles et de l'aléa moral (Nabli et Nugent 1989, Bardhan 1989, Hoff, Braverman et Stiglitz 1993). Je m'intéresse à la rationalité économique des arrangements institutionnels locaux dans ce type d'environnements, ainsi qu'aux processus et directions du changement institutionnel, qu'il soit exogène (interventions de développement) ou endogène.

Je m'efforce de contribuer aux débats d'experts et de décideurs dans mes domaines de compétences (le foncier, la finance rurale), mais je délimite étroitement mon champ d'action dans ce domaine. Je considère que ma responsabilité sociale en tant que chercheuse ne se situe pas dans un registre normatif, d'autant que la recherche en économie des institutions est riche en résultats contradictoires (Dixit 2007). Je considère que les choix de politiques sont des choix ... politiques, qui reviennent aux décideurs (idéalement soumis à une forme minimale de contrôle et de redevabilité démocratique).

En revanche, j'estime que mon rôle est de fournir des analyses empiriquement et théoriquement fondées, sur deux registres. Tout d'abord, en produisant de la connaissance sur les pratiques effectives des acteurs, et sur les logiques qui nourrissent ces pratiques, mon objectif est d'éclairer les processus à l'œuvre sur le terrain, de souligner les décalages entre les cadres normatifs extérieurs (qu'ils relèvent d'une loi nationale ou des procédures d'une ONG) et les pratiques locales, et de montrer en quoi ces décalages peuvent traduire une demande (de services financiers, d'accompagnement institutionnel, technique, etc.) vis-à-vis des praticiens ou des décideurs. Ensuite, en revisitant empiriquement les exercices de statique comparative visant à établir des hiérarchies entre « bonnes » et « moins bonnes » institutions (par exemple, propriété privée versus propriété coutumière, métayage versus fermage, finance formelle versus usurier).

## **2. Le terrain et l'empirie**

Ma démarche de recherche est raccordée à un cadre théorique, mais elle est fondamentalement empirique. Plus précisément, elle repose sur une implication personnelle forte dans la production de données. Mon expérience est plurielle, sur le plan des outils comme sur le plan des dispositifs : j'ai mené des travaux de type ethnographique (observation participante, entretiens approfondis semi-directifs) en immersion de longue durée ; j'ai conduit des enquêtes qualitatives approfondies (entretiens individuels, *focus groups*) sur la base de missions ponctuelles ; j'ai rassemblé et analysé des bases de données issues de systèmes d'information opérationnels ; j'ai conçu et coordonné des

---

<sup>3</sup> Polanyi (1983 :107) qualifie la terre, la monnaie et le travail de « fictives » pour les distinguer des marchandises classiques, définies comme « des objets produits pour la vente sur le marché ».

enquêtes quantitatives et qualitatives, en déléguant les tâches d'exécution et de supervision directe sur le terrain.

Avec le recul, je valorise l'expérience accumulée, et la richesse heuristique d'une telle démarche. Mais je perçois également les limites d'une absence de « théorie du terrain », qui peuvent se manifester à différentes étapes : planification d'une stratégie de terrain, modalités pratiques de la conduite d'enquêtes, stockage des données, et stratégie d'analyse. Ce n'est qu'assez tardivement que j'ai mis des mots sur ces difficultés. J'ai bénéficié d'interactions au sein de plusieurs collectifs : les chercheurs, notamment socio-anthropologues, du projet ANR auquel j'ai participé entre 2008 et 2011 ; un groupe de travail sur la qualité des bases de données, au sein de mon UMR, entre 2011 et 2013 (Aubert et Morin 2014).

A partir de 2012, j'ai également commencé à investir le champ de la littérature en méthodologie de terrain, qualitative (Olivier de Sardan 2009, Beaud et Weber 2003) et quantitative (Grosh et Glewwe 2000), dans le cadre de l'élaboration d'un module de formation au niveau Master 2 (voir PARTIE IV :B). Sans nier l'importance de l'expérience et de la pratique, et sans, à l'opposé, prétendre résumer le terrain à une série de recettes applicables mécaniquement, je cherche à occuper une position intermédiaire, basée sur la réflexivité et la professionnalisation.

Dans le reste de cette section, je voudrais préciser comment je conçois les liens entre terrain et théorie, comme je gère le problème de la qualité des données (y compris sur le plan de la déontologie), et comment je relie la question du terrain à celle de la pertinence des analyses.

On peut distinguer deux grands types de liens entre terrain et théorie, qui renvoient au clivage classique entre démarche hypothético-déductive et démarche inductive (King et al. 1994). Dans le premier cas, le terrain constitue un terrain d'application de la théorie, permettant de tester les hypothèses qui en sont dérivées. Le choix et les conditions de mobilisation du terrain sont dictés par les hypothèses à tester, et, dans le cas de méthodes quantitatives, par les contraintes des outils statistiques et économétriques (contrôler les biais d'échantillonnage, gérer l'endogénéité, construire des contrefactuels).

A l'inverse, partir du terrain peut améliorer la manière dont est mobilisée la théorie, par la formulation de meilleures questions et de meilleures hypothèses, indexées sur le contexte local, ou par l'examen critique de la validité des postulats sur lesquels la théorie s'appuie. Par exemple, l'hypothèse du caractère désincitatif du métayage pour le tenancier (assimilé à un manoeuvre) ne présente pas un grand intérêt dans un contexte où la configuration dominante du métayage est celle d'une relation partenariale. Le terrain peut également conduire à réinterroger la double équivalence fréquemment posée comme acquise, selon laquelle l'absence de titres fonciers se traduit par une insécurité foncière généralisée, et, partant, par une demande massive de formalisation.

En résumé, plutôt qu'opposer et hiérarchiser les deux démarches selon un critère de scientificité, je m'efforce de procéder par allers-retours entre terrain et théorie. Mon objectif est de pratiquer une recherche théoriquement fondée et qui ait du sens pour les populations sur et avec lesquelles je travaille. En d'autres termes, lorsque je me définis comme économiste du développement, ce n'est pas tant parce que j'applique des théories et je teste des hypothèses sur des situations de développement ; c'est surtout parce que je formule mes questions de recherche à partir de situations de développement.

La qualité des données n'est pas un problème trivial. Tout au long de ma trajectoire, j'ai été confrontée aux décalages qui séparent un questionnement théorique d'un outil de collecte de données (questionnaire ou guide d'entretien), d'une part, qui séparent les outils d'enquête et les conditions de leur application sur le terrain, d'autre part. Traduire des concepts en

variables, puis traduire ces variables en questions intelligibles susceptibles de déboucher sur des réponses fiables, cohérentes, et exploitables, sont des opérations éminemment complexes. La relation que le dispositif de recherche instaure entre enquêteurs et enquêtés est elle-même porteuse d'enjeux de nature méthodologique (comment minimiser les sources de biais culturel, social, cognitif) et de nature déontologique (comment instaurer un climat de respect et d'écoute, comment garantir, si nécessaire, l'anonymat, comment minimiser le caractère intrusif et chronophage du temps d'enquête, etc.).

Enfin, pour essentielle qu'elle soit, la qualité des données ne garantit pas la rigueur ni la pertinence des analyses. Commencer ma pratique du terrain par le qualitatif, puis évoluer vers le quantitatif, m'ont rendue particulièrement attentive aux risques de contresens, de sur-simplification, et de sur-interprétation. Ces risques sont d'autant plus cruciaux lorsqu'on s'intéresse à des objets à la fois complexes et dépourvus de contours immédiatement accessibles à l'observateur, comme peuvent l'être les institutions (Pande et Udry 2006).

Le critère de pertinence doit être dissocié de celui de la rigueur de l'analyse, qu'elle soit quantitative ou qualitative. Le critère de rigueur renvoie à ce qu'on peut faire dire aux données, en termes de message comme en termes de généralité du message. Le critère de pertinence doit être indexé au contexte de la recherche, et doit s'appliquer à la question comme à la connaissance qui est produite. Cette connaissance peut prendre diverses formes. La démonstration de causalités en est une. La description – lorsqu'elle est bien faite, c'est-à-dire lorsqu'elle produit de l'intelligibilité organisée autour d'une trame problématique et théorique – en est une autre. Par ailleurs, description et causalité sont liées. En éclairant la diversité des situations et des logiques d'action, la description peut affiner l'analyse des mécanismes de causalité à l'œuvre.

### **3. La prise en compte des acteurs**

Qu'il s'agisse d'individus (agriculteurs/agricultrices, employé(e)s d'organismes publics ou privés de développement), ou de collectifs (ménages ruraux, communautés villageoises, ONG, ministères), les acteurs sont au premier plan de mon travail. Ils endossent divers rôles. Comme sujets d'étude, ils expriment, à travers leurs actions et les discours qu'ils tiennent sur leurs actions, la pluralité de leurs identités, de leurs appartenances, de leurs préférences, de leurs registres de justification, de leurs logiques d'arbitrages entre objectifs et contraintes. Comme interlocuteurs, comme partenaires, comme commanditaires, ou comme employeurs, ils conditionnent l'accès au terrain et aux données, ils demandent de la considération, ainsi que certaines formes de réciprocité. Comme utilisateurs de la recherche, ils posent des questions et formulent des attentes en termes de résultats et de recommandations.

Cette fréquentation des acteurs de terrain explique ma familiarité avec les opérations d'observation, de traduction, de navigation inter-culturelle (qu'il s'agisse de cultures nationales, sociales, linguistiques, professionnelles, disciplinaires), ainsi que ma conscience des difficultés qui jalonnent ces opérations. Elle alimente également mon intérêt pour les approches compréhensives des comportements. Dans la lignée des travaux fondateurs de Max Weber, ces approches compréhensives s'intéressent à la façon dont les acteurs mobilisent diverses formes de rationalités pratiques, en fonction des caractéristiques et des contraintes de leur situation d'action, et de la conception qu'ils s'en font.

Ces considérations doivent également être reliés à ma conception et ma pratique du terrain. Au-delà des questions posées par le chercheur, certains outils de terrain peuvent, en tant que tels, servir de facilitateurs et de révélateurs. Je pense en particulier aux outils de *Participatory Rural Appraisal*, qui s'appuient sur des supports physiques (cartes, tableaux, jetons, etc.). A titre plus exploratoire (du moins en ce qui me concerne), je peux aussi

mentionner les activités de Théâtre forum développées par un groupe de chercheurs du Cirad et de l'Irstea.

## **PARTIE III : UNE LECTURE INSTITUTIONNELLE DU FONCIER ET DE LA FINANCE RURALE AU SUD**

Cette partie est consacrée à la présentation des principaux résultats tirés de mes publications scientifiques. Cette présentation est organisée autour d'une trame thématique visant à restituer une cohérence d'ensemble.

Dans une première section, je pose le cadre d'une lecture institutionnelle du foncier et de la finance en zones rurales au Sud. Le foncier et la finance constituent deux thèmes majeurs du développement rural. Ils soulèvent des questions fondamentales et controversées à la fois sur le plan théorique et dans le domaine des actions de développement. En particulier, jusqu'à quel point et à quelles conditions le marché constitue-t-il le principe de coordination le plus approprié pour ces marchandises « fictives »? Les concepts de l'économie institutionnelle et plus particulièrement de la Nouvelle Economie Institutionnelle (NEI) me fournissent un cadre théorique commun pour aborder conjointement ces deux champs de recherche. J'applique ensuite ce cadre successivement à l'échelle des politiques publiques (section B) et à celle des arrangements institutionnels et des ménages (section C). Dans une dernière section, je rassemble une série de contributions portant sur les dimensions méthodologiques et partenariales de ma posture de recherche en économie appliquée au développement.

### **A. CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL : INSTITUTIONS ET DEVELOPPEMENT**

Parce que je m'intéresse à deux champs thématiques distincts, le foncier et la finance, parce que je m'y intéresse à la fois depuis une perspective de politique publique et depuis une perspective de jeux d'acteurs, et parce que ces jeux d'acteurs portent à la fois sur les règles du jeu des marchés et sur les arrangements contractuels, je suis amenée à mobiliser des courants de la littérature néo-institutionnelle qui sont habituellement déconnectés entre eux. Par ailleurs, les postulats théoriques et les implications normatives de certains travaux suscitent des controverses parfois vives, qui ne sont pas encore tranchées. Cette section vise à restituer à la fois les courants, les controverses, et les connexions que j'ai été amenée à établir dans le cadre de mes travaux.

#### **1. Institutions et changement institutionnel**

Mes travaux de recherche renvoient de façon générale au programme de recherche de l'économie institutionnelle, qui s'articule autour de trois grands axes. Le premier consiste à caractériser les institutions. A l'instar de Poteete et Ostrom (2004, 2008) je prends cette étape de description empirique très au sérieux. Le deuxième axe explore les liens entre institutions et performances économiques. Je m'y intéresse en incorporant une réflexion explicite sur les canaux de causalité à l'œuvre. J'explore notamment les modalités concrètes de mise en œuvre des politiques publiques, qui procèdent plus par empilement de registres de règles que par substitution, et les implications du pluralisme institutionnel qui en résulte sur les pratiques des acteurs économiques. Je ne pars pas d'un postulat d'efficacité des institutions existantes, mais je postule néanmoins une forme de rationalité micro-économique



des institutions, dans un contexte de marchés imparfaits. Le troisième axe cherche à comprendre les dynamiques du changement institutionnel. Mes travaux traitent moins directement cette dimension. Néanmoins, je mobilise la littérature correspondante car les politiques publiques portant sur le foncier (et, dans une moindre mesure, la finance rurale) recourent à un registre de justification qui s'y réfère.

A la suite de North (1990), je trouve utile de distinguer entre environnement institutionnel et arrangements institutionnels, et de les considérer comme deux niveaux emboîtés l'un dans l'autre.

L'environnement institutionnel est constitué par l'ensemble des règles, formelles et informelles, susceptibles d'être mobilisées par les acteurs dans leurs décisions et leurs pratiques. L'environnement institutionnel comprend *a minima* le cadre légal et les orientations de politiques publiques. Dans mes travaux, j'étends le périmètre de l'environnement institutionnel jusqu'au niveau local : je considère les systèmes de règles locaux, qu'ils soient diffus au sein de la société rurale locale ou organisés autour de corps intermédiaires, tels que la communauté villageoise; j'intègre également les interventions de développement localisées, qu'il s'agisse des modalités locales d'application d'une politique publique nationale, ou des modalités d'intervention d'autres dispositifs de développement, tels qu'une institution de microfinance. Ainsi défini, l'environnement institutionnel est une combinaison de règles de natures, d'origines, et de niveaux différents. La caractérisation empirique de ce pluralisme institutionnel ne va pas de soi et peut constituer un travail de recherche à part entière ([3]; [7]; [11]; [14]).

Relativement à l'environnement institutionnel, les arrangements institutionnels se déploient à un niveau plus micro. Je m'intéresse essentiellement aux pratiques d'échange, envisagées comme des arrangements contractuels : pratiques de crédit et d'épargne pour la finance ([5]; [17]; [26]; [27]) ; achats-ventes ([4]; [8]) et contrats de faire-valoir indirect ([12]; [13]; [16]; [20]; [21]; [28]) pour le foncier. Pour le foncier, j'étends le concept d'arrangement institutionnel afin d'inclure les pratiques de sécurisation foncière ([1]; [7]; [8]; [9]; [11]).

L'intérêt analytique de séparer ces deux niveaux réside dans l'examen des articulations, en statique comme en dynamique. En statique, l'environnement institutionnel est considéré comme exogène, et les arrangements institutionnels comme endogènes. Mes travaux ne partent pas du présupposé que l'environnement institutionnel influe sur les arrangements institutionnels via un déterminisme strict. L'environnement institutionnel constitue néanmoins un cadre d'analyse pertinent des arrangements institutionnels, parce qu'il fournit un cadre relativement stable et prévisible pour la coordination des interactions économiques.

Tout d'abord, il définit des incitations et des prescriptions : ce qui est obligatoire, ce qui est autorisé, ce qui est interdit (Ostrom 1986). L'environnement institutionnel influe également sur la nature de l'information (Stiglitz 1986, North 1990), sa disponibilité, sa stabilité, ses canaux de circulation ou de rétention. Cette information peut porter sur les caractéristiques des acteurs et des biens échangés, les relations coûts/bénéfices, les menus d'options, les attentes que les acteurs peuvent raisonnablement nourrir relativement aux comportements d'autrui, etc. Pour North, qui s'appuie sur un postulat de rationalité procédurale, la question de l'information fournit une raison d'être additionnelle aux institutions : en limitant les options de choix, ces dernières contribuent à réduire l'incertitude et faciliter les processus décisionnels.

Dans une perspective dynamique, l'environnement institutionnel est susceptible d'évolution, sous l'effet de forces endogènes (notamment à travers le jeu des arrangements institutionnels) ou exogènes (via des interventions de politiques publiques ou des dispositifs de développement). A son tour, une modification de l'environnement institutionnel est susceptible d'entraîner une série d'ajustements des arrangements institutionnels. Des

tentatives de théorisation du changement institutionnel ont été menées, mais l'ambition de produire un modèle général se heurte à d'importantes difficultés. Les théories institutionnelles évolutionnistes s'appuient à des degrés divers sur une métaphore de demande et d'offre de changement institutionnel (Ruttan et Hayami 1984, Feeny 1988), qui emprunte à la théorie darwinienne de l'évolution. Quoique séduisante dans son homologie avec le cadre d'analyse standard des marchés, cette métaphore ne doit pas être prise à la lettre, et elle se retrouve ainsi souvent vidée de sa capacité explicative (Field 1981, Bardhan 1989, North 1990).

Les concepts de l'économie institutionnelle se prêtent aisément à une lecture normative. Les performances des environnements comme des arrangements institutionnels peuvent faire l'objet d'évaluations, en absolu ou en relatif, en fonction d'un jeu de critères. Dans le domaine du développement, on considère généralement non seulement des critères d'efficacité (pour les contrats et les marchés, cela renvoie aux fonctions de coordination et d'allocation) mais aussi des critères d'équité (réduction ou aggravation des inégalités distributives, processus d'inclusion versus exclusion, manifestations de rapports de force, de clientélisme ou de discrimination, etc.). Comme l'indique Bardhan (1989, p. 1389) : « one of the main pillars of Walrasian neoclassical economics - the separability of equity and efficiency - breaks down when transaction costs and imperfect information are important; the terms and conditions of contracts in various transactions, which directly affect the efficiency of resource allocation, now crucially depend on ownership structures and property relations ».

Les réflexions sur les processus de changement institutionnel permettent par ailleurs d'alimenter les débats normatifs sur la désirabilité et la faisabilité des deux grandes manières d'envisager les actions de développement : par le haut (« *top-down* ») ou par le bas (« *bottom-up* »). Des représentations naïves des processus *bottom-up* peuvent par exemple conduire à idéaliser les processus communautaires, en éludant les éventuelles dérives et dysfonctionnements dans la gouvernance locale. Inversement, une approche *top-down* qui ferait abstraction de l'existant, dans une logique d'ingénierie institutionnelle tout aussi naïve, est vouée à produire des résultats différents de ceux escomptés. Il est par conséquent utile de s'interroger sur les configurations qui ont conduit une institution donnée à émerger et à se maintenir dans le temps. Pour reprendre la formulation d'Easterly (2008, p. 96) : « This is not to advocate the extreme view that « what is, is right », only the more modest view that « what is, is for a reason ». The reason a particular institution has emerged (even if it is a bad reason) will certainly affect the consequences of attempts to change that institution. »

## **2. Marchés imparfaits, Etat et action publique**

Les travaux de la NEI s'articulent schématiquement autour d'un récit général d'expansion de l'institution du marché. L'intérêt de la NEI est d'aborder explicitement les situations où l'ensemble des caractéristiques d'un marché pur et parfait ne sont pas réunies, et de réfléchir aux conditions institutionnelles qui permettent l'émergence et l'expansion des marchés, même imparfaits. Selon les sous-écoles de pensée de la NEI, l'accent sera mis plutôt sur les coûts de transaction (Coase 1998), sur l'information (Stiglitz 1986, Bardhan 1989), sur l'action collective (Ostrom 2008) ou sur la confiance (Platteau 1994, Greif 2006). Greif (2006) parle du passage de la « confiance personnalisée » à la « confiance généralisée ». Dans ce récit stylisé, les petites sociétés autarciques résolvent le problème de la confiance via la personnalisation des relations, mais au prix de fortes restrictions à l'expansion de la sphère des échanges, qui ont des répercussions négatives sur la production de richesses. L'expansion des échanges au-delà du cercle des relations personnelles est considérée comme un vecteur de développement, mais pour se concrétiser, elle doit s'appuyer sur d'autres mécanismes de confiance. La formalisation des droits de propriété et des relations contractuelles, assortie de la garantie d'une protection assurée par

une tierce partie en cas de comportement opportuniste, constitue un des mécanismes susceptibles d'assurer cette « dépersonnalisation » de la confiance.

A un niveau plus micro, la NEI, et plus particulièrement le courant de l'économie des contrats représenté par Stiglitz et Bardhan, s'intéresse à la rationalité économique de certains arrangements institutionnels, considérée à travers leur rôle de palliatif aux imperfections de marché : "the imperfect information theory has been fruitfully used in modeling many key agrarian institutions which are seen to emerge as substitutes for missing credit, insurance and future markets in an environment of pervasive risks, information asymmetry, and moral hazard" (Bardhan 1989, p. 1390). Leurs modèles d'application renvoient directement à mes thèmes de travail.

Le métayage et le crédit informel font ainsi l'objet d'une relecture analytique qui cherche à mettre en exergue leurs fonctions micro-économiques. Relation d'oppression pour les marxistes, arrangement de travail inefficace pour les néo-classiques, le métayage est revisité comme un compromis entre incitation au travail (le métayage est plus incitatif qu'un contrat de manœuvre) et gestion du risque (le métayage réduit la prise de risque comparativement au fermage) (Stiglitz 1974). Plus généralement, il est présenté comme un moyen de résoudre diverses défaillances de marché via des transactions liées (Bardhan 1980). De façon similaire, le crédit informel peut être interprété autrement que comme une manifestation de domination voire d'asservissement. Parce qu'il repose sur des mécanismes de sélection et de garantie différents de ceux du crédit formel, il peut également être analysé comme une alternative au rationnement qui entrave le recours au secteur formel (Stiglitz et Weiss 1981, Hoff et Stiglitz 1993).

L'Etat occupe à juste titre une place centrale dans les travaux de la NEI. D'une part, il représente lui-même une forme institutionnelle fondamentale (North 1979). D'autre part, il a la capacité et la légitimité d'agir sur les droits de propriété et le fonctionnement des marchés. Mes travaux sont essentiellement raccordés à ce deuxième axe portant sur les rôles et modalités d'action de l'Etat. Un premier enjeu concerne la délimitation de son périmètre d'action et ses articulations avec des institutions alternatives que sont le marché et les organisations intermédiaires (communautés villageoises, familles, groupements etc.) (Nugent 1993, Thorbecke 1993, De Janvry et Sadoulet 1993, Stiglitz 1986, Ostrom 1996, 2010). Le rôle de l'Etat est généralement pensé par la NEI comme un rôle de facilitation dans l'instauration d'un environnement institutionnel favorable aux marchés, de préférence à travers la fourniture de biens publics, comme l'information, ou encore un système de droits de propriété et un système judiciaire propices à l'instauration d'une confiance dépersonnalisée. Un deuxième enjeu porte sur la manière dont l'action publique interfère avec les dynamiques institutionnelles endogènes.

Le paradigme de développement en vigueur depuis les années 1990, chez les bailleurs et nombre de décideurs au niveau national, est relié aux approches de la NEI à divers titres. Sur un plan biographique, la frontière entre l'académique et l'opérationnel étant poreuse chez les économistes, des figures éminentes de la NEI naviguent ou ont navigué entre les différentes sphères (le cas le plus emblématique est celui de Joseph Stiglitz, qui a exercé la fonction d'économiste en chef de la Banque Mondiale dans les années 1990). Sur le plan des idées, il y a convergence sur la définition du développement comme processus d'expansion des marchés, et sur la définition du rôle de l'Etat comme facilitateur de ce processus. Sur le plan théorique, les théories évolutionnistes du changement institutionnel sont beaucoup mobilisées pour justifier l'action publique, présentée selon les cas comme une volonté de modifier un environnement institutionnel considéré comme inadapté, ou comme un projet d'accompagnement de dynamiques endogènes. On retrouve ici la dichotomie entre approches *top-down* et approches *bottom-up*, ou, pour reprendre la terminologie parlante de Bruce et Migot-Adholla (1994) entre paradigme de substitution et paradigme d'accompagnement.

Directement ou indirectement (via les orientations du paradigme de développement en vigueur), la NEI fournit des repères et des arguments à la fois sur les contenus des interventions et sur les méthodes d'élaboration et de mise en œuvre. Sur les contenus, l'Etat, dans la ligne de l'idéologie néolibérale, devrait se cantonner à un rôle de facilitateur et d'arbitre pour fournir un environnement institutionnel favorable au développement des marchés. Pour être acceptables politiquement, les discours doivent néanmoins s'accompagner d'un argumentaire plus général sur les questions d'équité et d'inclusion sociale.

Sur les méthodes, les discours s'inspirent des réflexions de la NEI sur le changement institutionnel : comment générer et/ou accompagner des processus de changement ? Cette question renvoie à un argumentaire plus général sur l'importance de la participation des parties prenantes aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des interventions de développement. Le discours sur le désengagement de l'Etat (plutôt présenté comme un repositionnement) s'accompagne d'un discours sur l'engagement des individus et collectifs non étatiques, qui passent d'un statut d'objet de développement à un statut d'acteurs de leur propre développement.

L'accent est mis sur différentes formes d'organisation de la société civile, qui renvoient à des dynamiques d'action collective spécifiques, et qui peuvent constituer, selon les cas, des interlocuteurs, des courtiers, des co-producteurs (Ostrom 1996), des délégataires, etc. Cette participation est posée comme essentielle pour garantir la pertinence et la légitimité sociale des interventions. Elle présente également des avantages tangibles sur le plan opérationnel et logistique : la participation des parties prenantes permet en effet de résoudre des problèmes de coordination, de fournir de l'information, et de décharger l'opérateur d'une partie parfois substantielle des tâches, responsabilités, coûts et risques associés aux opérations de mise en œuvre.

### **3. Droits de propriété, marchés financiers ruraux et développement : des récits interconnectés**

#### **3.1 Faisceaux de droits, sécurité des droits et performances économiques**

La théorie des droits de propriété fournit un cadre conceptuel et théorique cohérent et formalisé pour traiter la question des liens entre propriété de la terre et développement. Les droits de propriété sont définis non comme des relations entre des propriétaires et des propriétés, mais comme des relations sociales régulant les pratiques autour de l'usage et la valorisation de ressources rares (en l'occurrence la terre). Les droits portent sur un ensemble d'actions socialement autorisées sur la ressource. La théorie parle de « faisceaux de droits » (« bundles of rights »), en distinguant schématiquement entre droits d'usage, fructus, abusus et droits d'administration (Demsetz 1967, Alchian et Demsetz 1973).

La théorie standard des droits de propriété tient un discours normatif sur la supériorité de la propriété privée individuelle et marchande. Sur le plan des incitations économiques, la propriété privée favorise l'investissement, en capital comme en travail, car elle garantit l'appropriation des bénéfices qui en découleront. Elle incite également à la préservation de la ressource dans un horizon de temps long : en internalisant les externalités positives et négatives, elle prévient les comportements de surexploitation et de sous-contribution au maintien de la fertilité (Besley 1995). Sur le plan de l'allocation des ressources, la propriété privée marchande (c'est-à-dire incluant dans le faisceau de droits le droit de transférer la ressource via le marché de l'achat-vente ou du faire-valoir indirect) permet de faire circuler la terre vers les producteurs les plus efficaces (sous le postulat que le prix d'équilibre s'établit

en fonction des espérances de revenus agricoles tirés de la parcelle). En outre, si l'hypothèse de relation inverse en agriculture, qui postule un avantage comparatif aux petites et moyennes exploitations reposant sur de la main-d'œuvre familiale (Carter 1984, Feder 1985), est vérifiée, les propriétés d'efficacité et d'équité se conjuguent.

Ce raisonnement normatif en statique se voit conforté par la théorie évolutive des droits de propriété. Sous l'effet des forces exogènes que constituent la pression démographique et l'expansion des marchés pour les biens et services du secteur agricole, les droits de propriété sur la terre évolueraient « spontanément » vers davantage d'individualisation et de marchandisation (Boserup 1965, Ruttan et Hayami 1984).

La théorie standard des droits de propriété n'est pas exempte de critiques. L'affirmation de la supériorité de la propriété privée en termes incitatifs et allocatifs s'appuie en effet sur un ensemble de postulats, notamment l'absence d'imperfections dans les marchés de la terre et du crédit (information parfaite, coûts de transactions nuls, absence de jeux de pouvoirs), qui sont difficilement tenables dans le contexte de pays en développement (Binswanger et al. 1993). Nombre d'auteurs, parmi lesquels Ostrom (2008), Platteau (1996), Easterly (2008) mettent par ailleurs en garde contre le risque élevé de fonctionnalisme attaché à une lecture évolutionniste « naïve » des droits sur la terre.

Des critiques d'un autre ordre portent sur la façon de mener l'exercice de statique comparative. Tout d'abord, pour être pertinente, la comparaison devrait s'opérer entre propriété privée et systèmes de régulation alternatifs (systèmes coutumiers, notamment), et non entre propriété privée et situation de complète anomie, comme le fait Hardin (1965) dans sa célèbre tragédie des communs. Ensuite, plutôt que raisonner dans l'absolu, il faudrait partir des situations empiriques réelles, situées dans l'espace et dans le temps. Au-delà de l'inventaire des règles (nécessaire mais pas suffisant), il faudrait prendre en compte l'effectivité des systèmes de règles (*enforcement*), ainsi que les conditions sociales et pratiques dont cette effectivité dépend. Ces conditions sont en effet susceptibles de varier d'un contexte à un autre, et d'une époque à une autre (Ostrom 2001, Bromley 1989). Enfin, la causalité entre sécurité des droits et investissement est susceptible d'opérer en sens inverse : dans certains contextes, ce sont les investissements qui consolident les droits (Sjaastad et Bromley 1997, Besley 1995).

Un concept clé dans l'évaluation comparée des régimes de droits de propriété sur la terre, que je mobilise de manière centrale dans mes travaux, est celui de la sécurité des droits (Bruce et Migot-Adholla 1994, Sjaastad et Bromley 1997, 2000). Assimiler sécurité des droits à l'étendue du faisceau de droits (par rapport à l'étalon que constituerait la propriété privée) instaure une circularité dans le raisonnement qui fait perdre à ce concept toute capacité explicative. Définir la sécurité des droits comme niveau d'assurance quant à la possibilité d'exercer dans la durée le faisceau de droits, quel qu'il soit, permet en revanche de revisiter empiriquement l'évaluation comparée de différents systèmes de droits de propriété. C'est cette deuxième définition que je retiens dans mes travaux (section II.2).

Les marchés fonciers et les marchés financiers sont reliés via le mécanisme de la garantie foncière (Binswanger et Rosenzweig 1986). Parce qu'elle constitue un bien immobilier difficilement destructible ou escamotable, la terre présente des propriétés idéales comme garantie d'un crédit pour une institution financière formelle, à la condition qu'elle soit adossée à un système de propriété individuel (pour qu'il y ait identité entre le détenteur du crédit et le détenteur de la garantie), formel (pour que le titre de propriété établisse de manière non équivoque le droit de propriété et puisse être conservé par l'institution financière pendant la durée du crédit) et marchand (pour que l'institution financière puisse liquider l'actif mis en garantie et rentrer dans ses fonds en cas de défaillance de paiement). La propriété privée marchande adossée à des titres de propriété pouvant être déposés en garantie en échange d'un crédit auprès d'une institution financière formelle constitue par conséquent un facteur de

développement du marché du crédit. Le crédit finance l'investissement lui-même stimulé par la garantie de bénéficier du retour sur investissement procuré par le régime de propriété privée, ce qui boucle le cercle vertueux. Inversement, un marché de la terre absent ou imparfait aura des répercussions négatives sur le marché du crédit : en l'absence de garanties foncières, une partie substantielle de la demande de crédit risque de ne pas être couverte.

La théorie standard des droits de propriété se prête aisément à des préconisations de politiques publiques, comme l'illustre la figure 1. Mais les critiques de la théorie pointent les différents maillons faibles dans les chaînes de causalité qui sont mises en avant. Un premier jeu de critiques questionne la relation d'équivalence entre propriété privée et sécurité des droits. Le régime de la propriété privée peut être associé à une situation d'insécurité foncière si les conditions *d'enforcement* ne sont pas assurées (Atwood 1990). Inversement, des régimes alternatifs, notamment coutumiers, peuvent présenter des niveaux de sécurité satisfaisants. En définitive, la question de la sécurité des droits est une question empirique, à explorer au cas par cas (Arnot et al. 2011). Un deuxième jeu de critique porte sur les conditions effectives de fonctionnement des marchés. Si les marchés financiers sont imparfaits, les effets attendus en matière d'investissement risquent de ne pas se matérialiser, ou de générer des inégalités (Carter et Olinto 2003, Boucher et al 2005). De nombreux facteurs économiques et sociopolitiques sont également susceptibles de remettre en question la capacité des marchés fonciers à conjuguer efficacité et équité (Deininger et Feder 2001). Mes travaux s'intéressent plus particulièrement à ces maillons faibles. L'objectif est non seulement de proposer des contrepoints, dans une démarche de réfutation du caractère généralisable de la théorie, mais aussi de contribuer à préciser les conditions sous lesquelles la théorie peut être éventuellement vérifiée.

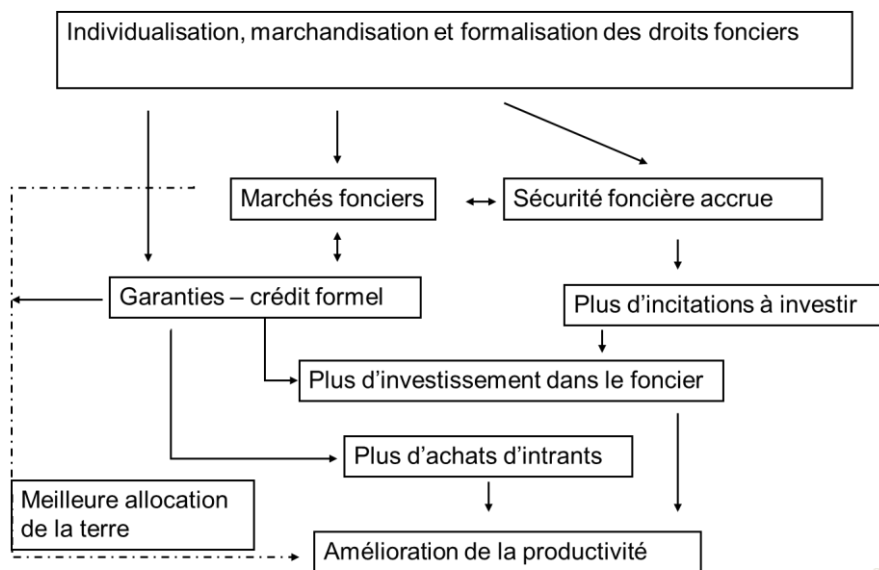


Figure 1 : Droits de propriété et performances économiques

### 3.2 Marchés imparfaits, « second-best » et transactions liées

Les liens entre marchés fonciers et marchés financiers peuvent également s'établir à un autre niveau. Les transactions qui s'opèrent sur ces marchés peuvent être appréhendées

comme des arrangements contractuels et analysées avec les outils conceptuels et théoriques de l'économie des contrats.

Les concepts d'incomplétude et d'imperfection de marché sont particulièrement utiles pour rendre compte de façon appropriée des conditions d'opération des marchés de la terre et du crédit/épargne. Dans le cas de la terre, les restrictions dans les faisceaux de droits ainsi que les difficultés éventuelles *d'enforcement* des droits vont peser sur la faisabilité, la nature, les déterminants et les conséquences des transactions foncières. La situation est d'autant plus susceptible de s'éloigner des conditions d'un marché pur et parfait que la terre n'est pas une marchandise comme une autre : elle constitue à la fois un capital productif, un patrimoine familial ou communautaire, et un territoire où s'exercent des autorités politiques, à plusieurs échelles, et où se déploient des relations multiples d'appartenance, d'identité et de citoyenneté.

Un pan spécifique des marchés fonciers concerne les contrats marchands de faire-valoir indirect, regroupés dans les deux grandes catégories du fermage (rente fixe) et du métayage (rente proportionnelle à la production, éventuellement assortie d'un partage des coûts de production). Ces contrats de faire-valoir indirect, comme les contrats de crédit/épargne, peuvent être analysés avec les outils de l'économie des contrats. Dans les deux cas de figure, il se pose des questions clés en matière d'asymétrie d'information, d'observabilité des comportements, et *d'enforcement* des engagements contractuels. Si ces questions ne sont pas résolues, il en résulte des problèmes de sélection adverse et d'aléa moral qui contraignent le développement des marchés (Stiglitz et Weiss 1981, Carter 1988, Conning et Udry 2007), voire en empêchent l'émergence, laissant inexploités de potentiels gains de l'échange. Inversement, certains arrangements contractuels, notamment informels, et caractérisés par une proximité sociale des parties prenantes, peuvent s'analyser comme une façon de résoudre les problèmes posés par les asymétries d'information.

Certains contrats peuvent s'analyser comme des transactions liées, qui rassemblent dans le même arrangement des transactions relatives à différents marchés (Bardhan 1980, Braverman et Stiglitz 1982, 1986, Otsuka, Chuma et Hayami 1992). A nouveau, le métayage est souvent pris comme exemple d'une transaction liant marché de la terre, marché du crédit (et de l'assurance) et marché du travail. Une autre façon de procéder consiste à analyser la raison d'être d'une transaction sur un marché donné comme un *second-best* compte tenu de l'impossibilité d'atteindre un *first-best* sur un autre marché.

Dans un contexte de défaillances des marchés financiers, un contrat de métayage peut renvoyer à une relation de crédit avant d'être une relation foncière (ou de travail), et ce, que l'on se place dans la perspective du métayer ou dans celle du propriétaire de la terre (Jaynes 1982, Laffont et Fitoussi 1995). Dans un contexte de défaillances du marché de l'assurance, un contrat de crédit peut remplir des fonctions de gestion du risque (Eswaran et Kotwal 1989, Udry 1990, Morduch 1995). Inversement, un contrat de crédit, et particulièrement un crédit formel, adossé à la mise en garantie de tout ou partie du patrimoine foncier, peut représenter une prise de risque excessive pour des ménages en situation de précarité (Boucher Guirking et Trivelli 2009). Paradoxalement, le secteur du crédit informel peut bénéficier d'un avantage comparatif dans ce registre. En effet, le créancier informel s'appuie en général davantage sur des garanties immatérielles que sur des garanties foncières, et, en cas de choc impliquant un défaut de paiement, il est moins susceptible que le créancier formel d'exiger la liquidation d'actifs fonciers (Boucher et Guirking 2008).

## **B. CREER UN ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL FAVORABLE : DROITS DE PROPRIETE ET MARCHES**

### **1. Construire un système financier au service du développement rural**

Cette section s'appuie sur les références [5; 6; 15]. Ces références ont un statut particulier car elles sont tirées de mon expérience opérationnelle au sein du réseau mexicain de finance rurale Amucss (voir PARTIE II :C). Il s'agit d'un exercice réflexif, d'analyse et de plaider pour la construction d'un système financier inclusif au service du développement rural au Mexique. L'idée était de prendre à la lettre le discours porté par l'exécutif Mexicain sur la redéfinition du rôle de l'Etat en tant que facilitateur de marché, et sur le nouveau rôle dévolu à la société civile, de le raccorder à des travaux théoriques et empiriques sur les marchés financiers ruraux dans les pays du Sud, de prolonger le raisonnement au-delà de déclarations de principes, et d'en tirer des propositions concrètes pour la formulation d'instruments de politique publique favorables à la construction d'institutions financières non bancaires opérant en milieu rural.

Le discours des technocrates de l'Etat Mexicain sur les marchés financiers ruraux au début des années 2000 était tout à fait conforme au paradigme en vigueur. Selon ce discours, le rôle de l'Etat n'était plus de répondre lui-même à la demande de produits financiers ruraux à travers des banques publiques, comme cela avait été le cas pendant des décennies avant les programmes d'ajustement structurel des années 1980. Il s'agissait désormais, d'une part de garantir les conditions du développement d'une offre formelle non publique de produits financiers de qualité, et d'autre part, de faciliter la mise en relation entre cette offre et la demande. L'Etat reconnaissait que l'offre financière formelle la plus susceptible d'intervenir en milieu rural n'était pas fondamentalement constituée d'opérateurs du secteur bancaire privé. L'accent était mis sur le rôle du « troisième secteur », composé d'institutions de microfinance à but non lucratif ou d'institutions financières mutualistes.

Les références [6; 15] reconnaissent les sérieux problèmes de gouvernance que pose l'intervention directe de l'Etat dans l'offre de produits financiers, se traduisant par des pratiques de clientélisme, de capture de rentes, de corruption, et la propagation d'une « culture de non remboursement ». Ils posent également clairement le problème des défaillances de marché, que le retrait de l'Etat ne contribue aucunement à résoudre. Ces défaillances de marché se manifestent par le très faible taux de pénétration du secteur bancaire en milieu rural, mais également par des risques de « dérive de mission » des institutions de microfinance, dès lors qu'elles sont soumises à des impératifs de rentabilité à trop court terme, et/ou à des réglementations financières trop drastiques. Il importe en particulier de reconnaître les spécificités des opérations financières en zones rurales marginalisées : les besoins de crédit et d'épargne sont spécifiques (en lien avec la nature des activités agricoles), les coûts de transactions importants (infrastructures insuffisantes, portefeuilles d'épargne et de crédit constitués de nombreuses opérations portant sur de petits montants), et les niveaux de risques sont élevés, qu'il s'agisse de risques covariants (risques climatiques, sanitaires et de marché pesant sur les activités agricoles) ou idiosyncratiques (vulnérabilité des ménages en situation de pauvreté).

Ces travaux débouchent sur des pistes de réflexion en matière de politique publique. Ouvrir des espaces pour la société civile signifie d'un côté « laisser faire », c'est-à-dire éviter des pratiques d'obstruction ou de concurrence déloyale de la part de l'Etat. Mais ouvrir des espaces doit également se comprendre dans une acception plus large et proactive, qui inclut des fonctions d'arbitrage (impartial), de régulation (qui ne dégénère pas en entrave), et de promotion (qui respecte les processus de construction institutionnelle locale).



En matière d'instruments, les préconisations portent sur trois points. D'une part, la nécessité de maintenir une banque publique de développement, mais en concentrant ses opérations sur le 2<sup>ème</sup> niveau (refinancement et appui technique des opérateurs de premier niveau). D'autre part, l'importance de subventions au secteur, qui soient bien pensées à la fois dans leurs objets (prioriser les opérations de professionnalisation et d'assistance technique) et dans leurs conditions d'attribution (en reconnaissant explicitement le risque de distorsions). En troisième lieu, un cadre légal et réglementaire qui prenne acte de la mission de service public que constitue l'inclusion financière des populations rurales, et tienne compte des spécificités d'opérations des institutions financières non bancaires en zones rurales.

En matière de méthode, les travaux insistent sur l'importance du dialogue et des synergies entre acteurs, qui doivent être facilités au travers de dispositifs spécifiques : réseaux professionnels, plateformes de concertation et de formation, etc.

La référence [5] élargit la perspective en s'intéressant à la question de l'inclusion financière des migrants mexicains aux Etats-Unis, et à l'incorporation des flux financiers considérables de la migration dans le système financier formel, à travers des services adaptés de transfert d'argent et d'épargne dans les lieux de réception. Aux Etats-Unis, la problématique n'est pas de créer des intermédiaires financiers, mais d'améliorer les produits proposés aux migrants légaux et illégaux, notamment en termes d'accessibilité physique et sociale, et de créer des synergies avec les institutions financières non bancaires en milieu rural de l'autre côté de la frontière. D'autre part, le secteur de la philanthropie, spécifique au monde anglo-saxon, représente un acteur incontournable complémentaire des Etats Mexicain et Américain, par ses capacités financières mais également par ses capacités programmatiques en matière d'actions de développement.

## **2. Formalisation des droits, légalisation des marchés fonciers et sécurité foncière**

Dans les publications [4; 7; 8; 11; 14], tirées de mes travaux de thèse au Mexique, je m'interroge sur les liens entre formalisation des droits, légalité des marchés fonciers et sécurité foncière. Ma question de recherche est double : 1. La formalisation des droits de propriété sur la terre conduit-elle à la sécurisation de ces droits ? 2. La légalisation des marchés fonciers conduit-elle à la sécurisation des transactions foncières ?

Mes travaux contribuent tout d'abord à préciser et à contextualiser la notion de sécurité foncière. Pour rendre le concept de sécurité foncière opératoire, il est indispensable d'en préciser les contours et les enjeux. Il importe de se focaliser sur la sécurité juridique (en la dissociant de la sécurité économique), de spécifier comment les enjeux de sécurité juridique s'expriment dans le cas de transferts (et en particulier des transferts marchands), et enfin, dans le cas du faire-valoir indirect, de distinguer entre sécurité des transferts et sécurité des contrats.

Je montre également que la sécurité foncière est une variable empirique, à évaluer au cas par cas, en partant d'un postulat de pluralisme institutionnel. En particulier, il n'y a pas au Mexique de relation d'équivalence mécanique entre formalisation des droits et sécurisation de la tenure, ni entre légalisation du marché foncier et sécurisation des transactions foncières. En revanche, une analyse plus désagrégée permet de mettre en évidence des configurations où ces relations d'équivalence sont vérifiées, et d'en dériver des propositions d'action publique plus ciblées.

J'aborde l'évaluation de la sécurité foncière sous deux angles complémentaires. En premier lieu, dans une approche *top-down*, je conduis une analyse de la réforme foncière mise en place par l'Etat mexicain à partir de 1992, qui repose sur deux piliers : un programme de

formalisation des droits individuels, au nom de la sécurité de la tenure, et la légalisation du marché foncier. L'originalité de mon approche et des résultats qui en découlent tient à ce que je suis en mesure de confronter les discours des législateurs et de l'administration agraire avec une analyse de leurs pratiques (et les discours qui entourent ces pratiques), pour proposer une analyse des politiques publiques « en actes », qui tient compte non seulement de leurs contenus officiels mais également des processus d'élaboration et de mise en œuvre. En deuxième lieu, dans une approche *bottom-up*, je mène une analyse empirique de la sécurité foncière depuis le point de vue et les pratiques des bénéficiaires de la réforme agraire mexicaine. L'examen des arrangements institutionnels « en actes » informe sur les opérations au travers desquelles les éléments de l'environnement institutionnel sont respectés, ignorés, contournés, interprétés, recomposés, etc. En définitive, je montre comment la sécurité foncière de fait n'est ni assimilable, ni hermétique à la sécurité foncière de droit. Elle est le produit d'une hybridation entre des processus et des pratiques provenant du haut (du légal) et du bas (du local).

## 2.1 La sécurité foncière, un concept polysémique

La sécurité foncière est un concept polysémique, qui se prête à diverses significations et interprétations selon les acteurs et les configurations.

Le concept de sécurité foncière que je mobilise dans mes travaux renvoie, comme on l'a vu en section 1.3.1, au niveau d'assurance quant à la possibilité d'exercer un faisceau de droits donné, quel qu'il soit. Cette définition limite la sécurité foncière à sa dimension juridique, mais au sens large, c'est-à-dire sans restreindre le juridique au cadre légal, et en tenant compte des formes de régulations locales, coutumières, sociales etc. La dimension juridique est à dissocier de la dimension économique. L'insécurité juridique renvoie à des questions de droits, et d'application de ces droits ; l'insécurité économique renvoie à des questions de vulnérabilité. Les deux concepts peuvent être liés, bien entendu, et des confusions peuvent surgir, notamment lorsque la vulnérabilité se traduit par des pratiques foncières : ventes de détresse, parfois à prix bradés, saisies de parcelles par des créanciers, formels ou informels. Mais en toute rigueur ces questions de vulnérabilité sortent du cadre d'analyse des droits de propriété dont il est question ici, et appellent des instruments de politiques publiques relevant d'un autre registre (sécurité sociale, assurance agricole, etc.).

Une fois restreint le cadre à celui de la sécurité juridique, il est utile de distinguer entre sécurité de la tenure, en général, et sécurité des transferts. C'est en effet principalement à l'occasion de transferts que peuvent surgir des situations d'insécurité foncière, débouchant éventuellement sur des conflits. Dans mes travaux, je me suis intéressée aux transferts marchands : achats-ventes et faire-valoir indirect. Pour les achats-ventes, l'enjeu est a priori de sécuriser les droits de propriété acquis par l'acheteur contre un éventuel revirement du vendeur (ou, cas de figure plus classique, contre une éventuelle contestation par les héritiers de ce dernier). Mais dans des configurations socioéconomiques très inégalitaires, il est possible d'adopter la perspective inverse, et de chercher à prémunir les vendeurs potentiels contre des coups de force opérés par les acheteurs (voir section suivante).

Pour les contrats de faire-valoir indirect, l'enjeu de sécurisation est double et souvent source de confusions. Il peut s'agir d'une part de sécuriser les *droits de propriété* du cédant, c'est-à-dire lui garantir qu'il conservera ses droits sur la parcelle après expiration du contrat. D'un autre côté, il peut s'agir également de sécuriser les *droits d'exploitation* du tenancier, c'est-à-dire de le protéger contre des risques d'éviction arbitraire par le propriétaire, avant la date convenue de l'expiration du contrat.

Une première source de confusion tient à ce que la sécurisation des tenanciers peut être assimilée à une garantie d'accès à un contrat de faire-valoir indirect, ou encore à une

augmentation de la durée de leurs droits d'exploitation (par exemple, via le passage de contrats annuels à des contrats multi-annuels). Une deuxième source de confusion provient de ce que dans nombre de situations de réforme agraire redistributive, y compris au Mexique jusqu'en 1992, sécuriser les tenanciers signifiait transformer leurs droits contractuels d'exploitation en droits de propriété, en expropriant les cédants. Je ne retiens pas ces définitions dans mes analyses du niveau de sécurité foncière, mais j'en tiens compte lorsqu'elles fondent des discours et des pratiques d'acteurs.

Enfin, dans le cas du faire-valoir indirect, la sécurité des transferts fonciers doit être dissociée de la sécurité des engagements contractuels. Des problèmes de comportements opportunistes et *d'enforcement* sont en effet susceptibles d'entraver le bon déroulement des contrats, en particulier dans le cas du métayage avec partage des coûts et des tâches (voir section III.1). Cette dimension contractuelle de la sécurité sort du cadre strict d'une approche par les droits de propriété, mais elle peut apporter des éclairages pertinents sur des mesures d'accompagnement des marchés en faire-valoir indirect.

## **2.2 Discours et pratiques de l'Etat**

En 1992, l'Etat Mexicain adopte une réforme de grande ampleur sur les terres du secteur de la réforme agraire. L'ampleur de la réforme s'apprécie tout d'abord au regard de l'importance du secteur, qui représente 100 millions d'hectares, la moitié de la superficie nationale, 28000 ejidos (structures agraires correspondant à des communautés villageoises et à un régime de droits fonciers distinct du régime de la propriété privée), et environ 4,5 millions de familles paysannes.

L'ampleur de la réforme s'apprécie ensuite au regard de son contenu. Il s'agit de recenser et de formaliser des droits individuels sur l'ensemble des parcelles agricoles, en émettant des certificats fonciers nominatifs et gratuits, et de modifier le contenu de ces droits dans deux directions : 1. l'individualisation, par opposition aux trois formes de collectifs que représentent l'Etat, l'ejido et la famille, et 2. la marchandisation, en légalisant les pratiques de faire-valoir indirect, ainsi que les achats-ventes sous certaines modalités. Jusqu'alors, tout transfert marchand était interdit sur les terres des ejidos. La réforme n'est pas une privatisation complète du secteur de la réforme agraire : le régime juridique de l'ejido est maintenu, la formalisation est conduite à la demande des bénéficiaires, et la marchandisation reste partielle. Cependant, elle marque une inflexion décisive dans cette direction.

Mes travaux s'appuient sur une analyse des discours de justification de politiques publiques, que je confronte à une analyse des processus d'élaboration et de mise en œuvre.

Je montre que la réforme foncière Mexicaine s'inscrit dans le paradigme d'accompagnement du changement institutionnel théorisé et prôné par des chercheurs et experts de la Banque Mondiale à partir d'une capitalisation d'expériences de formalisation foncière en Afrique (Bruce et Migot-Adholla 1994). Mais dans le même temps, elle conserve une spécificité propre liée au contexte et à l'histoire agraire nationale.

La réforme foncière Mexicaine s'inscrit dans le paradigme d'accompagnement de deux manières. D'une part, à travers la mobilisation explicite des théories institutionnelles évolutionnistes, l'Etat se posant en offreur de changement institutionnel face à une demande de formalisation, d'individualisation et de marchandisation qui serait exprimée par les acteurs économiques « d'en bas », à travers des dynamiques endogènes allant dans ces directions. D'autre part, à travers un argumentaire plus général sur l'importance de la participation des parties prenantes aux processus de mise en œuvre du programme de formalisation foncière.

Néanmoins, la réforme Mexicaine conserve des éléments distinctifs, raccordés au contexte et à l'histoire agraire nationale. Je montre que leur prise en compte est indispensable pour comprendre des éléments clés, et apparemment paradoxaux, des processus de mise en œuvre par l'administration et d'appropriation par les membres des ejidos. Ces singularités s'articulent autour des conceptions de la sécurité foncière et du marché foncier qui ont cours au sein de la bureaucratie agraire, au niveau de l'Etat fédéral et des états de la fédération. Il apparaît en particulier une confrontation entre une conception du marché foncier comme mode de coordination économique et une conception du marché comme manifestation et source d'inégalités sociopolitiques. Dans cette confrontation, la première conception peine à s'imposer.

Dès l'examen de la formulation de la nouvelle loi agraire, il est manifeste que les deux piliers de la réforme, formalisation des droits individuels et légalisation du marché foncier, n'ont pas le même statut. Autant les rédacteurs et les exégèses de la loi semblent à l'aise avec le premier thème, brandi comme un étendard, au nom de la sécurité des droits de propriété, autant ils semblent gênés par le second, qui apparaît relégué à l'arrière-plan, alors qu'il est porteur de changements majeurs dans les dynamiques foncières à venir. Les législateurs maintiennent par ailleurs plusieurs dispositions restrictives, présentées comme autant de garde-fous contre des dérives éventuelles du marché foncier.

Je retrouve cette différence de statut et de posture dans mon ethnographie de l'administration agraire en charge de la mise en œuvre de la réforme. Autant les bureaucrates aux différents échelons de la hiérarchie sont convaincus du bien-fondé de la formalisation, autant ils manifestent des doutes sur la pertinence et la légitimité de légaliser le marché foncier. Grâce à une observation participante menée sur plusieurs années, il est possible de voir comment ces différences de posture trouvent une traduction directe dans les pratiques de l'administration.

Le programme de formalisation fait l'objet de démarches volontaristes pour convaincre les ejidos de s'y engager massivement. Des moyens importants sont affectés au programme, tant sur le plan matériel que sur le plan de la communication.-En revanche, la légalisation du marché foncier (et les restrictions qui continuent de peser sur certaines pratiques, telles que le fractionnement des parcelles certifiées) est quasiment passée sous silence. Il en résulte un déficit d'information massif, dans les ejidos, sur les conditions de validité et de formalisation des transferts.

L'administration édicte par ailleurs progressivement une série de règles additionnelles sur la procédure de formalisation des achats de terre. Ces règles traduisent une asymétrie dans le traitement par l'administration des vendeurs et des acheteurs de terre. Tout vise à protéger les vendeurs contre d'éventuels coups de force des acheteurs. A l'inverse, rien n'est prévu pour protéger les acheteurs contre d'éventuelles malversations des vendeurs.

Cette ambivalence vis-à-vis du marché foncier, thème sensible et controversé, trouve ses racines dans les violences foncières qui ont proliféré à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. La promulgation en 1865 d'un cadre légal instituant la privatisation des droits et un marché foncier généralisé, y compris sur les terres sous gestion collective des communautés villageoises, avait alimenté une expansion inédite du système latifundiste déjà florissant, à grand renfort de ventes forcées ou d'extorsions déguisées en ventes. Le socle légal et idéologique de la réforme agraire instaurée au début du 20<sup>ème</sup> siècle consistait précisément à instituer un régime de propriété non marchand, afin de garantir l'irréversibilité de la redistribution foncière en faveur des paysans sans terre, et d'isoler les ejidos de la menace représentée par les anciens latifundistes, sous couvert d'un cadre légal injuste dans ses conditions d'application par l'administration. En d'autres termes, la sécurité foncière dans les ejidos était assimilée à l'absence de marché.

Dans ces conditions, la légalisation du marché foncier par la réforme de 1992 marque un revirement dans le référentiel cognitif qui est loin de remporter l'adhésion de l'ensemble des pouvoirs législatifs et exécutifs. Le marché foncier reste, pour la plupart des bureaucrates, associé à des rapports socioéconomiques asymétriques, voire à des rapports de force, à des risques de croissance des inégalités, et, sur le plan de la productivité agricole, à un risque de pulvérisation du parcellaire et de généralisation d'un minifundisme non rentable.

En définitive, mes travaux illustrent à quel point l'Etat n'est ni un monolithe ni une interface neutre d'application des politiques publiques. En ouvrant cette boîte noire, je montre d'une part comment le concept de sécurité foncière est porteur d'interprétations multiples, controversées, et historiquement situées. Je montre d'autre part que les représentations et les pratiques de l'administration sont génératrices de pluralisme juridique, qu'il est nécessaire de prendre en compte pour comprendre certains effets paradoxaux de la réforme foncière (voir plus bas).

### **2.3 Demande et offre de changement institutionnel**

Mes travaux contribuent à revisiter le cadre conceptuel de l'offre et de la demande de changement institutionnel. Comme mentionné dans la section précédente, l'Etat Mexicain recourt explicitement à cette terminologie, se posant en offreur de changement institutionnel face à une demande de formalisation, d'individualisation et de marchandisation qui serait exprimée par les acteurs économiques « d'en bas ». Cette justification, qui se présente comme un état des lieux, constitue un procédé rhétorique, mais pas seulement. En procédant par allers-retours avec la réalité locale dans les ejidos, je montre qu'elle n'est pas dénuée de tout fondement empirique, mais qu'elle est trop générale pour constituer un véritable diagnostic.

D'une part, il n'est pas possible de conclure à une situation d'insécurité foncière généralisée avant la mise en œuvre du programme de formalisation des droits. Les membres de l'ejido jouissaient d'un niveau d'assurance très élevé quant à la possibilité d'exercer leurs droits de propriété sur les parcelles qui leur étaient attribuées par les instances de l'ejido. Cette assurance s'inscrivait dans un horizon temporel long, incluant la transmission inter-générationnelle.

D'autre part, des dynamiques d'individualisation et de marchandisation étaient bien à l'œuvre au niveau local avant 1992. Mais une donnée fondamentale est qu'il s'agissait d'une marchandisation partielle et différenciée. La majorité des transferts fonciers illégaux étaient des contrats temporaires de faire-valoir indirect, qui permettaient de fluidifier les conditions de production locales, en palliant notamment des défaillances sur les marchés du travail et du crédit, et qui faisaient l'objet d'un consensus local sur leur utilité économique et leur légitimité sociale. Par contraste, les transferts permanents via les achats-ventes restaient circonscrits dans des limites étroites, bénéficiaient essentiellement aux dirigeants de l'ejido (les seuls en mesure de « blanchir » ces transferts via des procédures administratives détournées de leur sens originel), et faisaient l'objet d'une forte réprobation sociale.

Ces éléments permettent de mieux cerner la notion de « demande » émanant du bas. Même si la formalisation et la légalisation des marchés fonciers n'ont jamais fait l'objet de revendications exprimées publiquement par les organisations représentatives du secteur de la réforme agraire, mes travaux fournissent des pistes sur la nature d'une demande révélée ex post, via les conditions de réception et d'appropriation de la réforme.

Dans le cas du Mexique, la demande de formalisation a été réelle, et ce même si elle a été en grande partie induite par une attitude très volontariste de l'administration. La perspective d'obtenir gratuitement des certificats fonciers individuels, nominatifs et formels, et la

procédure de validation locale, reposant sur la reconnaissance collective et contradictoire des droits, ont remporté l'adhésion.

En revanche, l'hypothèse d'une demande de légalisation des marchés fonciers doit être fortement nuancée. On peut éventuellement parler d'une demande de légalisation du marché en faire-valoir indirect. Cependant, on n'observe pas de demande de formalisation de ces relations de faire-valoir indirect, qui s'organisent selon d'autres principes (voir section suivante). En ce qui concerne le marché achat-vente, la demande apparaît beaucoup plus ambivalente. D'un côté, l'ouverture des possibilités d'achats de terre, au-delà du cercle restreint de certaines autorités peu scrupuleuses de l'ejido via des détournements de procédures, rencontre une forte approbation. De plus, on observe une demande de formalisation des achats. D'un autre côté, la norme sociale condamnant les ventes se maintient, et les agriculteurs manifestent de l'inquiétude sur les risques d'aggravation des inégalités foncières. Je montre dans la section suivante comment cette ambivalence s'articule à celle de l'administration agraire, se traduit par un environnement informationnel particulièrement déficient, et se répercute sur les conditions d'opération du marché foncier pour générer des effets inattendus. En particulier, dans de nombreux cas, la demande de formalisation des achats se heurte à des problèmes informationnels et/ou à des blocages administratifs qui mettent en péril les perspectives d'actualisation de la certification foncière.

## **2.4 Sécurité des droits, sécurité des transferts, sécurité des contrats**

Un premier ensemble de résultats questionne la relation d'équivalence entre formalisation et sécurisation des droits.

Malgré quelques dysfonctionnements, le bilan du programme de certification foncière est globalement positif : au terme d'un processus effectivement inclusif, participatif, et légitimé au niveau local, l'Etat a délivré à grande échelle des certificats fonciers fidèles à la réalité locale des droits dans les ejidos.

Les membres de l'ejido reconnaissent effectivement les certificats fonciers comme source de sécurité. Mais il s'agit d'une sécurité additionnelle à celle dont ils bénéficiaient déjà sous le régime antérieur de l'ejido. La sécurité se construit par empilement plutôt que par substitution. L'ejido en tant que régime foncier spécifique continue de représenter une forme de sécurité : les détenteurs de certificats ne s'emparent pas de la possibilité de privatisation complète de leurs parcelles qui leur est offerte par le nouveau cadre légal.

Un deuxième ensemble de résultats questionne la relation d'équivalence entre légalisation des marchés fonciers et sécurisation des transactions foncières.

Dans le cas du faire-valoir indirect, le jeu contractuel antérieur à la réforme opérait sur une base informelle, en complète déconnexion du cadre légal. L'interdiction légale était connue mais pas respectée. Elle n'était pas perçue comme une menace sérieuse pour la sécurité foncière des cédants. La réforme ne lève donc pas un verrou, le marché en faire-valoir indirect se maintient à l'identique, et les contrats conservent leur caractère informel. Les contrats de faire-valoir indirect étaient et restent perçus comme un arrangement interpersonnel légitime, librement consenti, générant un gain de l'échange pour les deux parties, et relevant de la sphère privée.

Le système de sécurisation contractuelle observé dans les *ejidos* était, et reste fondé sur la personnalisation des relations et l'imbrication du social et de l'économique. D'une manière générale, ces mécanismes assuraient un niveau de sécurité contractuelle satisfaisant lorsque les parties prenantes appartenaient au même cercle social. Par contre, il s'est avéré inadapté à l'élargissement des relations contractuelles à des acteurs extérieurs à la sphère

locale, parce qu'il ne permet pas de générer un climat de confiance préalable, et ne fournit pas de mécanismes de résolution *ex post* de conflits (voir section C). Pour autant, la formalisation des contrats n'aurait pas permis de résoudre ces difficultés, l'administration agraire n'ayant pas le pouvoir légal de faire exécuter les engagements contractuels.

Dans le cas du marché achat-vente, l'interdiction légale était connue et globalement respectée, car elle représentait une menace sérieuse pour la sécurité des acheteurs. Le sentiment de sécurité était clairement associé à la possibilité de faire valoir de manière « formelle », à travers un document écrit, et en recourant à des instances officielles (l'*ejido*, l'administration agraire), le transfert permanent des droits fonciers. Cependant, la démarche de « formalisation » ne relevait pas, par définition, du registre du cadre légal, même si elle pouvait y emprunter des éléments en les détournant de leur sens originel. Elle supposait en outre de pouvoir mobiliser des réseaux sociaux et de pouvoir conséquents. Elle n'était par conséquent pas accessible à la majorité des *ejidatarios*, ce qui contribue à expliquer le nombre limité des achats-ventes effectifs.

La réforme lève donc un verrou à cet égard, et l'administration dispose de la capacité logistique et technique pour assurer l'enregistrement des mutations. Mais, paradoxalement, les réticences de l'administration agraire à diffuser l'information relative aux conditions de validité légale des ventes, ainsi que la complexification progressive de la procédure de formalisation des transferts, ont engendré une multiplication de transactions qui s'avèrent impossibles à formaliser *ex post*, qui restent bloquées dans un vide juridique, et qui font peser une menace sur la sécurité foncière des acheteurs concernés.

Un troisième ensemble de résultats concerne des considérations d'équité.

Même s'il a été globalement bien conçu et bien mené, le programme de certification est générateur d'insécurité foncière potentielle pour les conjoints des détenteurs de certificats. Auparavant, les conjoints bénéficiaient de fait d'une sécurité foncière liée à l'impossibilité de vendre les parcelles. Avec des certificats fonciers uni-nominatifs, la réforme s'est privée de la possibilité d'accorder des droits équivalents au régime de la communauté de biens entre époux. Les femmes sont éligibles pour bénéficier de certificats fonciers, mais dans les faits, 80% des certificats délivrés l'ont été à des hommes. Ce sont donc en majorité des épouses qui se retrouvent dans une situation d'insécurité foncière relative.

Le marché en faire-valoir indirect ne pose pas de problèmes particuliers en matière d'équité, dans le contexte étudié, car il met en relation des producteurs assez peu différenciés sur le plan économique. Les perspectives dessinées par le marché achats-ventes à la fin des années 1990, sept ans après la réforme, sont plus contrastées. D'une manière générale, le marché est globalement peu actif. Il génère de l'inégalité via des ventes de détresse. Mais il permet également de débloquer une voie d'accès au foncier à des jeunes qui n'auraient pas eu avant la réforme d'autre perspective qu'un hypothétique héritage familial. Cependant, en l'absence de mesures d'accompagnement pour financer les achats de terre, cet accès au foncier reste réservé à des acheteurs en capacité d'autofinancement. Enfin, les difficultés de formalisation de certains achats de terres sont susceptibles de poser des problèmes d'équité, car elles touchent plutôt les petits acheteurs.

Un dernier point concerne les liens entre sécurité foncière, investissement et crédit. Comme on l'a vu, que les *ejidatarios* valorisent les certificats, mais sans pour autant manifester un sentiment d'insécurité sous l'ancien système. Par conséquent, l'hypothèse de modifications radicales dans les décisions d'investissement avait peu de chances d'être vérifiée. Par ailleurs, des verrous dans la loi empêchent les institutions financières formelles de mettre en ventes les parcelles mises en garantie (celles-ci peuvent uniquement être exploitées le temps pour l'institution financière de rentrer dans ses fonds). La chaîne de causalité sur

l'investissement se trouvait ainsi fragilisée d'emblée à la fois sur le plan de la demande et sur celui de l'offre de financement.

## 2.5 Une perspective comparative internationale

La référence [9] propose une montée en généralité en adoptant une perspective comparative entre le Mexique, Madagascar et l'Afrique du Sud. Ces deux derniers pays sont également porteurs de projets de formalisation à grande échelle du foncier rural, mais présentent un profil très contrasté en matière de contexte, de nature de l'Etat, et d'avancement du projet (en cours à Madagascar, suspendu en Afrique du Sud). Le travail comparatif s'appuie sur une analyse approfondie des textes officiels, mais va au-delà en tirant parti de l'expérience empirique particulière de mes deux co-auteurs, caractérisée, comme la mienne, par une présence longue sur leurs terrains respectifs, et une position d'observation participante des protagonistes des débats et de l'action publique aux différents niveaux (national/local, Etat/collectivités locales/société civile).

L'article discute la pluralité des significations données dans les trois pays au concept fondateur de sécurité foncière. Dans les trois pays, on observe que la demande de sécurité qui émane du bas n'est pas équivalente, en dépit des discours des promoteurs de la réforme, à une demande de certification. Sur le terrain, plutôt que des logiques d'opposition ou de substitution, les acteurs locaux manifestent des logiques de complémentarité entre des registres de sécurisation coutumière/locale et des registres de sécurisation légale.

L'article compare par ailleurs les poids respectifs accordés dans les discours aux deux grandes finalités associées à la sécurisation foncière en milieu rural, l'une de nature économique (la modernisation de l'agriculture), l'autre de nature socio-politique (le renouvellement du lien Etat-citoyens et la nature de la gouvernance locale). Nous mettons en évidence l'importance du discours socio-politique, tout particulièrement en Afrique du Sud, où l'argumentaire économique est porté par d'autres dispositifs de politique publique d'appui au secteur agricole et rural. La question est alors de savoir si la formalisation foncière, qui n'apporte pas de réponse *a priori* sur la nature, la distribution et la gouvernance des droits fonciers locaux, constitue un instrument de politique publique approprié au regard de ce type d'enjeux.

Le statut des chaînes de causalité est également examiné. Dans les trois pays, la relation entre formalisation des droits et sécurisation foncière est posée comme une équivalence alors qu'il conviendrait d'affiner sa caractérisation et d'intégrer le rôle des dispositifs coutumiers/locaux. De même, la relation de causalité entre sécurité foncière et modernisation de l'agriculture via l'investissement est très peu discutée, alors que les marchés du crédit rural sont soumis à de très fortes imperfections. Par ailleurs, le discours sur la formalisation des droits ne s'accompagne pas d'un discours sur la formalisation des transferts (via l'héritage et surtout via le marché foncier). Ce traitement elliptique du thème des transferts peut révéler le caractère politiquement sensible de ces questions, mais il tranche avec la réalité des pratiques locales, et soulève des doutes sur les perspectives d'actualisation des systèmes de formalisation.



## **C. MARCHES IMPARFAITS, ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET STRATEGIES DES MENAGES RURAUX**

### **1. Marchés imparfaits et raison d'être du métayage**

#### **1.1 Métayage et flexibilité dans la gestion des facteurs de production**

Les références [12; 13; 20; 21] posent la question de la raison d'être du métayage dans le contexte d'une agriculture familiale basée sur une culture de rente (la pomme de terre) qui pose des défis spécifiques en matière de financement des intrants, de maîtrise du risque phytosanitaire, et de mise en marché. Ces travaux sont basés sur des entretiens approfondis visant à caractériser finement les termes des contrats, les conditions de leur déroulement (depuis la prise de décision, la recherche du partenaire, la négociation, puis la mise en œuvre, et la gestion des conflits éventuels), et l'insertion de ces contrats dans les trajectoires d'exploitation.

L'étude du contrat *a medias* (métayage avec partage des coûts) pour la production de pomme de terre révèle une très grande diversité des termes de l'arrangement, pour une même culture et une même petite région, qui s'explique par la diversité des facteurs de production, et par le jeu des complémentarités recherchées. Elle met en évidence la dimension partenariale d'un tel arrangement, et la flexibilité qu'il peut apporter dans la gestion des facteurs de production, dans un contexte de fluctuations sanitaires et économiques et d'imperfections de marchés, particulièrement en ce qui concerne le financement.

Ces travaux confrontent l'analyse empirique des contrats aux modèles théoriques produits par la littérature sur le métayage. Ils montrent que le modèle principal-agent standard n'est pas pertinent dans les contextes étudiés. En effet, la situation des acteurs locaux diffère de celle envisagée généralement dans la littérature. Les propriétaires et tenanciers endossent simultanément les deux rôles de principal et d'agent, selon les facteurs de production qu'ils apportent dans le contrat. Dans le premier cas ([20; 21]), les catégories mêmes des tenanciers et des cédants ne sont pas disjointes, et aucune catégorie ne peut être identifiée comme étant en position économique dominante. Dans le deuxième cas ([12; 13], ce sont les tenanciers qui se rapprochent le plus d'une position de principal (l'actif à valoriser étant constitué de leurs compétences technico-commerciales), mais paradoxalement, ce sont eux qui déploient des stratégies de dissimulation d'information et des comportements opportunistes (voir section suivante).

L'analyse des logiques d'acteurs rejoint davantage l'approche par les coûts de transaction, en montrant le rôle mineur de l'attitude face au risque et en proposant une lecture du métayage comme système de "resource pooling", avec un rôle structurant des contraintes de financement. Le jeu contractuel n'est pas dénué d'asymétries informationnelles et d'aléa moral, mais nos travaux indiquent que ces éléments ne sont pas déterminants dans les décisions de choix contractuel. En revanche, ils pèsent sur les conditions de fonctionnement du marché des contrats (voir section suivante).

On retrouve le rôle structurant des contraintes de financement (pouvant concerner le tenancier comme le propriétaire), et le rôle relativement mineur de l'aléa moral dans un travail sur le choix contractuel réalisé plus récemment à Madagascar avec un étudiant de doctorat, en mobilisant des données quantitatives et une analyse économétrique ([28]).

## 1.2 Dynamiques contractuelles, aléa moral et processus d'apprentissage

A la différence des références [20; 21], qui s'intéressent au métayage dans un contexte de jeu contractuel stabilisé, reposant sur des relations personnalisées mobilisant l'information et les effets de réputation locaux, les références [12; 13] portent sur un contexte de jeu contractuel en reconfiguration, où la raison d'être du métayage comme partenariat reste valide, mais où les questions d'asymétries informationnelles, de comportements opportunistes et les difficultés *d'enforcement* deviennent centrales.

Dans ce deuxième terrain, la pomme de terre représente une innovation culturelle très attractive, introduite par des tenanciers extérieurs bénéficiant de fortes asymétries informationnelles en matière de maîtrise technique et de maîtrise des circuits de commercialisation. La sélection des tenanciers par les propriétaires et le contrôle des engagements contractuels deviennent à la fois cruciaux et problématiques.

Ces travaux documentent la prévalence et la diversité des comportements opportunistes déployés par les tenanciers (comme prédit par la théorie, à cette différence notable près que les tenanciers endossent le rôle du principal). Ils constatent également que le marché des contrats se maintient malgré l'absence de mécanismes *d'enforcement*, et proposent une explication à ce paradoxe. Pour les propriétaires engagés dans des contrats de métayage sur la pomme de terre, les coûts de transaction et l'inefficacité que génèrent les problèmes *d'enforcement* sont compensés par l'espérance de gains (dans un contexte de déprime des prix agricoles pour les autres productions locales), par l'acquisition progressive d'un savoir faire technico-commercial, et par une économie sur d'autres coûts de production et de transaction, parfois prohibitifs, associés à la production de pomme de terre en faire-valoir direct.

Ces travaux sur le faire-valoir indirect ont alimenté la réflexion sur la sécurisation des contrats que j'ai présentée plus haut. La sécurisation contractuelle ne dépend pas tant de l'existence d'un contrat formel que de la confiance dans l'effectivité des mécanismes de règlement des conflits. Les mécanismes reposant sur la mobilisation du capital social remplissent cette fonction dans le cadre de relations contractuelles personnalisées. En revanche, le passage à un marché de contrats plus impersonnel, permettant d'élargir les fonctions économiques du faire-valoir indirect (par exemple, transferts de technologie, accès aux marchés pour certains produits spéculatifs), requiert des mécanismes relevant d'un registre plus formel. En leur absence, les conditions d'opération de ce marché sont très éloignées d'une situation de *first-* et même de *second-best*.

## 2. Accès, usages, et impact du crédit dans l'économie des ménages ruraux

Mes publications sur les conditions d'accès, d'usage et l'impact du crédit dans l'économie des ménages ruraux, au Mexique et à Madagascar, sont le produit de collaborations avec plusieurs collègues sous différentes configurations (voir Partie II). Elles s'appuient sur une combinaison d'outils quantitatifs et qualitatifs d'enquêtes et d'analyse, parfois sur plusieurs années. Les analyses quantitative des premières contributions sur le plan chronologique se fondent sur des tests de statistique descriptive. La référence ([16]), plus récente, intègre des traitements économétriques. L'interprétation et la discussion des résultats se fondent sur une connaissance qualitative approfondie du contexte et des trajectoires des ménages ruraux, mais aussi des conditions de fonctionnement des opérateurs locaux de finance rurale.

## **2.1 Accès : garanties matérielles, garanties sociales et auto-rationnement**

Les références [16; 17; 26; 28] explorent les déterminants de l'accès au crédit formel des ménages ruraux dans deux pays en développement (Mexique, Madagascar). Même dans des régions où une offre de crédit formel existe, ces conditions d'accès sont contraintes par différents facteurs : la pauvreté des ménages (peu de garanties matérielles), les droits de propriété (peu de titres et certificats fonciers à Madagascar, restrictions sur les conditions de saisie des certificats au Mexique). Ces restrictions sont susceptibles de peser différemment en fonction des caractéristiques des ménages, de leur système productif, et de leur positionnement sur une trajectoire socio-économique.

Au Mexique et à Madagascar, des innovations sur les produits financiers formels permettent de contourner en partie les problèmes de rationnement. A Madagascar, ces innovations conservent le principe de la garantie matérielle, mais l'adaptent aux conditions locales. La gamme des garanties matérielles acceptées est large et inclut notamment le cheptel bovin. Deux produits de crédit sont spécifiquement conçus autour d'un mécanisme d'auto-garantie. Pour le crédit-bail, une partie de la garantie est constituée par l'actif acheté via le crédit. Il existe également une formule de crédit-stockage pour les produits agricoles, les stocks constituant leur propre garantie ([17; 26]). Au Mexique ([16]), ces innovations reposent sur une combinaison de garanties matérielles (épargne bloquée) et de garanties sociales (garants). Les analyses de nos données quantitatives montrent que, même si elles ne permettant pas d'aplanir toutes les difficultés, ces innovations contribuent effectivement à rendre le crédit plus accessible aux ménages ruraux, y compris les pauvres.

Les formes de garantie sociale supposent d'avoir accès à du capital social. Au Mexique, l'article [16] met en évidence le rôle des réseaux familiaux, comme ressource pour fournir des garants (avec des stratégies collectives parfois très élaborées de mutualisation et de réciprocité), et, en amont de la demande de crédit, pour faciliter le processus d'adhésion aux caisses d'épargne et de crédit. Des processus informels non marchands peuvent par conséquent s'avérer déterminants pour accéder au secteur formel marchand.

Nos travaux montrent également que l'accès au secteur formel peut être auto-restreint par les stratégies de gestion du risque des ménages. Même lorsqu'ils seraient en mesure de mettre des actifs en garantie, certains ménages préfèrent ne pas prendre le risque de les perdre en cas de choc entraînant un défaut de paiement. C'est particulièrement le cas pour les documents fonciers, la terre constituant un actif fondamental pour la survie économique des ménages. Le secteur informel peut par conséquent présenter un double avantage comparatif en termes de coûts de transaction : ex ante parce que les conditions d'accès sont plus simples, et ex post, parce que les perspectives de renégociation en cas de choc sont plus ouvertes ([16; 28]). Dans ce cas, le secteur informel peut représenter une option à part entière, pas seulement une solution de deuxième ordre pour les ménages rationnés dans le secteur formel.

## **2.2 Usages : flexibilité, polyvalence et jonglage**

Les références [10; 17; 26; 27] explorent la diversité des usages du crédit, et des discours autour de ces usages. Ces pratiques et ces discours sont envisagés comme des révélateurs des logiques et de la demande des ménages.

L'unité d'analyse est celle des ménages ruraux. Nos travaux ne recourent pas à la formalisation, mais ils rejoignent les approches des modèles de ménages ruraux en ce qu'ils considèrent conjointement la sphère domestique et la sphère productive (agricole et non agricole). La porosité entre ces deux sphères a des incidences sur les objectifs poursuivis et les critères de choix des ménages. Elle induit des décisions qui peuvent être qualifiées de

non rationnelles ou non optimales par des analystes qui considèreraient uniquement la sphère productive (ce qui est souvent le cas des responsables d'institutions de microfinance), mais qui prennent du sens et de la pertinence si l'on intègre la sphère domestique. Nos travaux incorporent en outre des éléments temporels : arbitrages selon différents horizons de temps, insertion des stratégies dans des trajectoires familiales et productives (portefeuilles d'activités et d'actifs).

Ces travaux identifient trois piliers dans les logiques des ménages qui sont rarement pris en compte explicitement dans les politiques des institutions de microfinance, parfois par manque de moyens techniques ou financiers, parfois par manque de vision : 1. l'investissement en actifs durables via des crédits de moyen terme, 2. la gestion du risque, le crédit pouvant alors fonctionner comme un substitut de l'épargne ou de l'assurance, 3. le lissage de la consommation familiale, dans ses différentes composantes : gestion des fluctuations intra-annuelles des revenus et des dépenses, gestion des chocs.

L'offre de produits financiers doit satisfaire deux grands critères pour être en adéquation avec ces logiques : le critère de flexibilité (dans les montants et la définition du calendrier de remboursement) et le critère de polyvalence (dans l'usage des crédits, y compris à des fins de consommation, ou encore d'épargne). Ces propriétés de flexibilité et de polyvalence peuvent également être réunies au sein d'un produit de crédit pris séparément, ou reconstruites à travers l'articulation délibérée de plusieurs produits de crédit (voir plus bas).

Les références [17; 26; 27] appliquent cette grille (qui constitue en elle-même un résultat empirique) pour évaluer deux produits phares des Cecam à Madagascar : le crédit-bail et le crédit-stockage. Les montants peuvent être ajustés au cas par cas sur une fourchette large, permettant de satisfaire à la fois les ménages les plus pauvres et les plus aisés. Les usages peuvent combiner des aspects productifs et domestiques. Dans le cas du crédit-bail, les actifs concernés ne sont pas nécessairement productifs, mais ils accroissent le capital du ménage, et sa capacité à fournir des garanties pour les crédits ultérieurs.

Le crédit-stockage montre une polyvalence encore plus grande. Il peut être mobilisé pour spéculer sur les marchés agricoles, en jouant sur les fluctuations saisonnières de prix pour la production agricole, voire en développant une activité de collecte. A un autre extrême, il peut renvoyer à des logiques de sécurisation alimentaire et de gestion de la soudure. Le recours au crédit doit alors se comprendre comme une façon (onéreuse) d'accéder à un service d'épargne bloquée. Il en découle directement une proposition opérationnelle, visant à concevoir un produit d'épargne-stockage en complément du crédit-stockage, ou, *a minima*, de laisser de la latitude au sociétaire pour établir un montant de crédit éventuellement inférieur à ce que le volume de ses stocks pourrait autoriser.

A nouveau, ces critères peuvent conférer un avantage comparatif au crédit informel. La référence [16] montre par exemple comment le crédit consommation de court terme octroyé de manière informelle par les épiceries locales remplit une fonction essentielle de lissage de la consommation des ménages, qui n'est pas assurée par le secteur formel. L'analyse débouche sur des pistes de réflexion pour que les épiceries soient reconnues comme intermédiaires financiers et appuyées via des mécanismes financiers formels adaptés.

Plus généralement, les références [16; 27] explorent la rationalité et la fonction économique de ce que nous appelons des pratiques de jonglage. Ce jonglage correspond à la mobilisation simultanée ou séquentielle de différentes options de crédit, sous plusieurs modalités : 1. différentes sources de crédit formelles ; 2. secteur formel et informel ; 3. différents produits de crédit au sein d'une même institution financière. Nos travaux suggèrent que les pratiques de jonglage ne doivent pas automatiquement être considérées comme du détournement de procédure ou comme révélateur d'un processus de surendettement et de paupérisation. Sous certaines conditions, elles permettent de contourner les limites des

procédures et des produits d'un secteur, d'une institution, ou d'un produit de crédit pris séparément. Elles permettent également de valoriser des effets de complémentarité et de synergie. Dans le cas de Madagascar, ces synergies s'expriment au sein d'une même institution (les CECAM), via l'articulation de crédits de court et de moyen terme, de crédit de campagne et de crédits-stockage, etc.

### **2.3 Impact : une entrée par les trajectoires de crédit et la vulnérabilité**

Deux publications s'intéressent à la question de l'impact, en s'appuyant sur l'expertise menée avec le réseau des Cecam ([18; 19]). L'étude ne permet pas de conclure à un impact significatif sur les revenus. En revanche, elle conclut à un impact sur les patrimoines, via l'acquisition d'actifs. Le rôle spécifique du crédit-bail dans la construction d'un portefeuille d'actifs, même chez des ménages pauvres, doit être souligné compte tenu de la grande rareté de produits d'investissement en microfinance rurale

La référence [19] pose la question de savoir dans quelle mesure la trajectoire de crédit constitue un dispositif de gestion du risque et de réduction de la vulnérabilité. L'originalité de l'article tient dans la définition à la fois de la variable d'impact (un indicateur déclaratif de variation de la vulnérabilité sur un pas de trois ans) et de la variable explicative. Afin de dépasser les limites d'une variable binaire « crédit/absence de crédit », nous avons construit une variable de trajectoire de crédit, qui intègre la dimension temporelle, cumulative, de l'impact, à travers deux caractéristiques : l'intensité (assimilée au nombre de crédits sur une période donnée), et la diversité (à travers le nombre de produits différents mobilisés sur la même période). Nos résultats quantitatifs et qualitatifs montrent que les sociétaires des Cecam tirent un sentiment de résilience accrue du fait de pouvoir compter sur une source continue et diversifiée de crédits. L'importance de la continuité d'accès doit être soulignée, à la fois comme facteur positif d'impact, et comme mécanisme d'incitation au remboursement des prêts, pour maintenir la relation dans la durée.

Le crédit ne constitue bien entendu pas l'unique dispositif de réduction de la vulnérabilité. Nos travaux suggèrent, mais sans approfondir cette dimension, que c'est la possibilité de combiner plusieurs mécanismes, y compris le crédit, qui contribue à réduire la vulnérabilité des ménages. Ils illustrent également comment le crédit peut lui-même représenter une source de risque. Dans une perspective opérationnelle, il importe d'avoir à l'esprit la logique d'assurance et/ou d'épargne qui prévaut chez certains ménages. Cela peut permettre de concevoir des produits financiers spécifiques, ou suffisamment malléables pour assurer cette fonction. Une bonne compréhension des facteurs de risque est également importante pour identifier des leviers d'action possibles dans les procédures mêmes de l'institution financière : en particulier, les opérations de débours des crédits doivent impérativement respecter les rythmes des activités productives et des flux de trésorerie.

## **D. MENER DES RECHERCHES SUR LE DEVELOPPEMENT : QUESTIONS DE METHODES ET DE PARTENARIATS**

Dans cette partie, je présente une sélection de résultats tirés de publications à visée réflexive sur les méthodes de recherche et les partenariats dans le cadre de travaux sur le développement, et avec des acteurs du développement ([10]; [18]; [24]; [25]). Ces publications contribuent à expliciter les conditions de production de données empiriques, qui, en retour, déterminent leur potentiel de valorisation, sur un plan scientifique et opérationnel. Elles se rejoignent dans un cadre de réflexion plus global sur le type de connaissance produit par la recherche, et sur la fonction de cette connaissance dans la société.

La référence [10] propose un retour d'expérience comparatif sur la conduite de méthodes de recherche participatives en microfinance, et s'interroge sur les conditions à réunir pour que ces méthodes produisent des résultats pertinents et utilisables. Elle distingue deux acceptions de la participation.

Dans le premier cas, la participation constitue un moyen d'accéder à de l'information et de produire des données qualitatives via des entretiens de groupe. L'enjeu est alors méthodologique. La publication confirme l'intérêt des outils de *focus group*, en précise les conditions d'utilisation et les limites, en les resituant dans deux contextes de recherche contrastés. Elle débouche sur des enseignements concrets pour instaurer un espace de dialogue, générer une discussion pertinente et contrôler des sources de biais potentielles. Elle met également l'accent sur des aspects logistiques souvent passés sous silence. Par exemple, les modalités de constitution et d'invitation des groupes constituent des étapes critiques. En théorie, il est absolument déconseiller de les déléguer aux salariés ou dirigeants de l'institution de microfinance. En pratique, les contraintes d'éloignement et de communication peuvent amener à faire des compromis. Mais la gestion des groupes par les modérateurs, puis l'analyse des données, doivent tenir compte de l'existence de ces compromis, et de la nature des biais éventuellement induits.

Dans sa deuxième acception, la participation constitue une finalité. L'enjeu relève alors d'un registre plus philosophique, d'une vision de co-développement entre l'institution de microfinance et ses bénéficiaires. Les outils méthodologiques des focus groups peuvent être mobilisés pour alimenter cette démarche, et la publication propose des pistes dans ce sens, mais il ne s'agit pas de leur vocation initiale.

Les références [18; 24] concernent les études d'impact en microfinance. La référence [18] s'appuie sur une revue de la littérature pour caractériser les controverses récentes sur les finalités et les méthodes d'analyse d'impact, en identifiant différentes lignes de clivage. Le premier clivage porte sur la finalité : prouver versus améliorer. Contribuer à améliorer l'impact passe notamment par une réflexion sur la qualité des services et sur les leviers d'action pour l'institution. Le deuxième clivage, plus surplombant, oppose les approches quantitatives (plutôt associées aux résultats/*outcomes*) et les approches qualitatives, plutôt associées aux processus, c'est-à-dire aux chaînes de causalité dans leur diversité et leur complexité. Le troisième clivage concerne la forme et le degré d'implication de l'institution de microfinance dans le déroulement de l'étude d'impact.

L'article positionne l'expérience de l'étude d'impact des Cecam de Madagascar relativement à ces différentes postures, explicite les choix méthodologiques opérés à l'occasion de l'étude, en précise la portée et les limites. L'étude a été conçue d'emblée comme un partenariat avec les Cecam, à la fois pour assurer de bonnes conditions d'accès au terrain et pour permettre au réseau de s'approprier la démarche et les résultats, dans un double objectif de communication externe et d'amélioration des procédures et des produits. L'étude repose sur une combinaison d'approches quantitatives et qualitatives, et sur une triangulation des points de vue, en incorporant notamment les données du système d'information de gestion, et des entretiens approfondis auprès de dirigeants et salariés aux différents échelons du réseau. Cette approche a permis de construire des variables mieux adaptées au contexte, et de faire émerger de nouveaux questionnements au cours du déroulement de l'étude (voir également Partie II.D.1 et section C.2.3).

Sur un plan normatif, l'article plaide pour une posture de synthèse, conciliant rigueur scientifique et pertinence opérationnelle d'une part, approches quantitatives et approches qualitatives d'autre part. Sans sous-estimer la difficulté pratique et épistémologique de l'entreprise, ni l'ampleur de certains antagonismes, nous considérons que cet effort de synthèse est indispensable au développement de synergies entre le monde de la recherche et le monde du développement.

La référence [24] co-signée quatre ans plus tard, en 2013, avec des collègues positionnés à l'interface de l'académique et de l'opérationnel, reprend ce plaidoyer sur une base plus large, en mobilisant l'ensemble des études d'impact sur lesquelles les différents auteurs ont été impliqués, en complétant la revue de la littérature sur l'impact par une analyse bibliométrique des publications et des citations, et en articulant davantage l'argumentaire autour des méthodes randomisées. Il s'agit d'une part de tenir compte de leur essor considérable dans les dernières années, et d'autre part, de proposer un examen critique, sur le plan épistémologique et opérationnel, de la posture hégémonique qu'elles occupent aujourd'hui.

Si les *randomized control trials* permettent effectivement de résoudre la question de l'attribution de la causalité, ils ne permettent pas, loin s'en faut, de résoudre l'ensemble des difficultés autour des études d'impact. Les exigences de leur mise en œuvre soulèvent par ailleurs des problèmes spécifiques. Ces problèmes trouvent fréquemment une première traduction dans un rétrécissement de la problématique, des concepts et des variables mobilisées. Ils trouvent une deuxième traduction dans un renversement de perspective, les actions de l'opérationnel se retrouvant subordonnées aux exigences du dispositif de recherche. Pour les auteurs de l'article, ce renversement n'est ni acceptable déontologiquement, ni justifié à la lumière des résultats produits *in fine*.

Enfin, l'article [25] ouvre la boîte noire de la vie sociale et scientifique d'un projet de recherche interdisciplinaire (économie/socio-anthropologie), multi-méthodes (quantitatif et qualitatif) et multi-partenarial (voir Partie II.D.2). A partir d'un cas concret, et plus précisément à partir des difficultés qui ont émaillé le déroulement d'un projet de recherche, l'objectif est de contribuer aux réflexions sur les liens entre la production de connaissance et les conditions dans lesquelles cette connaissance a été produite. Notre article contribue à confirmer l'intérêt heuristique des approches mixtes, articulant différents regards disciplinaires, différents outils empiriques, et différentes configurations partenariales sur le terrain. Il souligne en revanche que leur mise en œuvre pose des défis multiples sur le plan épistémologique, et ce malgré des conditions a priori favorables : une adhésion de l'ensemble de l'équipe à l'ambition méthodologique et épistémologique du projet, et des proximités (qui se sont finalement révélées trompeuses) dans les visions du terrain portées par les économistes et les anthropologues. Souvent négligés ou passés sous silence, ces défis présentent pourtant un intérêt intrinsèque, et leur socialisation pourrait bénéficier à la communauté des chercheurs en développement (et probablement au-delà !).

## **PARTIE IV : ANIMATION SCIENTIFIQUE, ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

### **A. ANIMATION SCIENTIFIQUE**

#### **1. Co-animatrice du Séminaire économétrie de l'UMR MOISA – 2011-2013**

Au sein de l'UMR Moisa, j'ai animé entre 2011 et 2013 un séminaire économétrie, en collaboration avec Julie Subervie, chargée de recherche à l'Inra. Ce séminaire était conçu comme une école-chercheurs à l'intention des doctorants ainsi que des chercheurs de l'UMR qui n'avaient pas été formés de manière systématique à l'économétrie mais qui en maîtrisaient néanmoins les bases. Je faisais partie de ce deuxième groupe, et comme je n'étais pas un cas isolé, j'avais le projet de mutualiser ma démarche d'auto-formation pour en faire bénéficier mes collègues et générer une dynamique collective interne. Julie Subervie, qui maîtrise l'outil économétrique, assurait la cohérence technique du programme et s'intéressait plus particulièrement à l'accompagnement des doctorants.

L'objectif du séminaire était d'inviter en priorité des chercheurs travaillant en économie du développement, puisque nous partagions les mêmes centres d'intérêt, mais l'exercice du séminaire tournait plus particulièrement autour de la démarche. La commande que nous passions auprès des intervenants était moins de présenter les résultats d'un papier que les outils mobilisés et le "*making-of*", en particulier en ce qui concerne les liens entre données (production ou mobilisation de données d'enquête, construction de variables et d'indicateurs) et modèles (modèles théorique et économétrique, stratégie d'identification, estimateurs).

Sur la période 2011-2013, nous avons fait intervenir 12 économistes/économètres du développement provenant d'horizons professionnels variés, en France et à l'international (le programme complet des séminaires est joint en annexe 1).

Je tire un bilan positif de cet exercice et du format de ce séminaire sur un plan individuel. J'ai renforcé mes compétences et j'ai particulièrement apprécié les échanges sur les processus de recherche, lorsque les intervenants jouaient pleinement le jeu qui leur était demandé. Sur le plan de la dynamique collective, cependant, le bilan est plus mitigé et nous a conduit à mettre un terme au séminaire au bout de trois ans.

Nous nous sommes heurtées à deux types de difficultés. D'une part, il s'est avéré ardu de rassembler une masse critique de doctorants et chercheurs Moisa autour de ce séminaire, dans la durée. L'importance des missions de terrain qui caractérise le travail de la plupart des collègues de Moisa a rendu ces rendez-vous périodiques difficiles à tenir. D'autre part, la spécificité de la commande passée aux intervenants était assez exigeante : nous leur demandions d'adapter leur présentation habituelle à des objectifs pédagogiques (donc de nous consacrer un temps de préparation relativement conséquent), et de nous manifester suffisamment de confiance pour partager avec nous les tâtonnements, voire les bricolages, qui font le quotidien d'une recherche en cours : se posait par conséquent un problème de *commitment* qui nous cantonnait dans un réseau professionnel assez étroit, et assez rapidement épuisé.

#### **2. Directrice adjointe du Pôle foncier de Montpellier – 2012-présent**

Le Pôle Foncier de Montpellier (<http://www.pole-foncier.fr/>) est un groupement d'intérêt scientifique rassemblant des chercheurs du Cirad, de l'IRD, de Montpellier Supagro, et de



l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, travaillant sur des questions foncières au Sud. Le Pôle bénéficie d'un appui financier et logistique de la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier. Les activités conduites au sein du pôle portent sur le foncier rural – agricole, pastoral ou forestier – étendu à ses relations avec le périurbain et les activités extractives, dans les pays du Sud. Elles mobilisent et combinent différentes approches et disciplines relevant des sciences sociales (économie, géographie, anthropologie, sciences politiques).

Le Pôle est d'abord un espace d'échanges et d'animation scientifiques, organisé autour de plusieurs dispositifs : des journées thématiques trimestrielles, des journées doctorales foncier annuelles (voir paragraphe suivant), un site internet conçu comme un centre de ressources documentaire et un lieu de mise en réseau, une série de documents de travail en ligne (« Les cahiers du pôle foncier »). Le Pôle coordonne également une offre de formation modulaire sur les questions foncières, à l'attention d'étudiants ou de professionnels du développement.

Je suis membre du Pôle foncier depuis sa fondation en 2011, et j'assume des responsabilités de directrice adjointe depuis 2012. A ce titre, j'interviens dans la programmation scientifique des journées thématiques, et je suis plus particulièrement en charge de l'organisation scientifique et logistique des Journées Doctorales Foncier, qui rassemblent chaque année environ 20 doctorants, 30 discutants et 4 conférenciers pour une durée de 4 jours (le programme complet des Journées thématiques et des conférences plénières des Journées Doctorales Foncier est disponible en annexe 2).

Au sein du Pôle foncier, nous avons conçu le format de ces Journées Doctorales en pensant à ce que nous aurions aimé y trouver si nous avons eu l'opportunité d'y participer lorsque nous étions nous-mêmes doctorants : du temps pour présenter ses travaux (chaque doctorant dispose d'un créneau de 90 minutes), des discutants concernés et disponibles (chaque contribution de doctorant est discutée par deux discutants senior, et un soin particulier est apporté à l'opération d'appariement doctorant/discutants), des espaces d'échanges avec d'autres doctorants (les pauses sont longues et un créneau entier est dédié à une table ronde entre doctorants), et des ouvertures intellectuelles vers d'autres façons d'aborder le foncier (le programme des quatre conférences cherche à restituer une diversité de disciplines, de problématiques, de terrains).

Le Pôle foncier constitue également pour moi un espace d'échanges scientifiques stimulant et fécond. Un premier axe concerne les questions de méthodes pour l'analyse empirique des questions foncières, en privilégiant des regards croisés entre économistes et anthropologues, entre approches quantitatives et approches qualitatives. Un deuxième axe concerne les liens théoriques et empiriques entre marchés fonciers et développement. Par rapport à mes travaux antérieurs, ce deuxième axe offre des prolongements car il incorpore en amont une discussion sur la frontière (mouvante, parfois ambivalente, parfois négociable) entre le marchand et le non marchand, et sur les opérations de qualification des pratiques selon cette ligne de clivage.

Je suis également impliquée avec plusieurs collègues du Pôle dans un projet d'ouvrage collectif sur le foncier avec les éditions QUAÉ, à paraître en 2015. Je participe à la rédaction d'un chapitre sur les méthodes empiriques, et d'un autre sur les liens entre marchés fonciers et développement ([22; 23]). Enfin, le Pôle constitue une plateforme pour le montage de projets. Je suis partenaire d'un projet ANR coordonné par un collègue de l'IRD sur les processus d'inclusion/exclusion dans l'accès aux ressources au Mexique et en Amérique Centrale. Le projet a été déposé en avril 2015. S'il est accepté, je travaillerai sur la permanence des marchés fonciers informels au Mexique, avec un retour sur mon terrain de thèse, 20 ans plus tard.

## **B. SE FORMER ET FORMER**

Mon approche de l'enseignement et de la formation se nourrit de modèles positifs de professeurs et encadrants que j'ai côtoyés, mais également, en creux, de la conscience que j'ai des lacunes qui ont émaillé mon propre parcours d'étudiante.

### **1. Formation continue**

A l'issue de deux ans de classes préparatoires, trois ans d'école d'ingénieur, et une année de DEA, je tire un bilan assez critique sur les contenus de ma formation à la recherche dans l'enseignement supérieur : pas un seul cours de méthodologie scientifique (ni en science tout court, ni, a fortiori, en science sociale), des cours de statistiques et de modélisation, mais axés sur la théorie et inaptes à nous fournir des outils et nous mettre sur un chemin d'autonomie scientifique, pas un seul cours d'économétrie. Le bilan de mes années de thèse est encore plus ... vide, puisque je n'ai suivi aucun cours de quelque matière que ce soit.

Cette conscience de mes lacunes a guidé ma démarche de formation continue tout au long de ma trajectoire professionnelle après ma thèse. J'ai privilégié une entrée par les outils : outils de terrain qualitatifs (*focus groups*), outils d'analyse quantitative (économétrie, statistiques), mais également outils relationnels (théâtre-forum).

En matière d'analyse quantitative, à partir de mon entrée au Cirad, j'ai suivi un certain nombre de modules à l'attention des professionnels, dispensés par la structure de formation continue de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE). Je tire un bilan positif de ces formations courtes, généralement bien adaptées à leur public, et j'ai pu commencer à les mettre à profit dans le cadre de projets de recherches et de publications. Cependant, je continue de ressentir le besoin de consolider mes bases, et je me suis engagée dans un projet de Master en économétrie et statistique en FOAD, avec l'Université de Toulouse. Ce projet devrait m'occuper environ à tiers-temps d'octobre 2015 à décembre 2016.

A partir de 2013, j'ai par ailleurs contribué, avec deux collègues du Cirad, à construire et à piloter une convention de formation pluriannuelle liant l'Ensaie, le Cirad et l'Inra, pour faire venir les formateurs sur Montpellier, faire bénéficier les membres de l'UMR Moisa (et au-delà, en fonction des places disponibles) d'une sélection de modules adaptés aux thèmes et aux méthodes de recherche pratiqués au sein de l'UMR, et contribuer à une forme d'animation collective autour de ces dynamiques de formation.

### **2. Enseignement**

A partir de 2008, je me suis impliquée de façon croissante dans des activités d'enseignement au sein de Montpellier Supagro. Une petite partie de mes activités d'enseignement est destinée aux élèves ingénieurs de l'Institut des Régions Chaudes, qui suivent un cursus débouchant sur des postes opérationnels dans le monde du développement. La majeure partie de mes activités d'enseignement s'effectue dans le cadre du Master A2D2 (désormais ECODEVA : Economie du développement agricole, de l'environnement et de l'alimentation), en cotutelle avec l'Université de Montpellier. Depuis septembre 2014, je suis enseignant-consultante à Supagro Montpellier, et je suis directrice adjointe du Master.

A la différence du cursus ingénieur, le Master est plus explicitement orienté vers une formation à la recherche, par la recherche. Mes cours de Master me demandent par

conséquent un ancrage académique plus prononcé. Dans le même temps, un grand nombre d'étudiants du Master ne poursuivra pas en thèse. Cet ancrage académique doit par conséquent rester ouvert sur un objectif de professionnalisation plus général. Par ailleurs, les étudiants du Master présentent un profil assez hétérogène, dans leurs nationalités comme dans leurs cursus antérieurs. On retrouve notamment des cursus liés à l'agronomie/développement rural, et des cursus universitaires en économie/économétrie. Cette hétérogénéité est à la fois une richesse (les discussions collectives sont généralement nourries et stimulantes) et une source de difficultés pédagogiques (il faut à la fois éviter de niveler par le bas et éviter de perdre une partie du groupe).

Dans le cadre du Master, je coordonne un module de tronc commun et un module de spécialisation, d'une durée de 20 heures chacun. Le premier module est un cours méthodologique. Intitulé « Méthodes d'enquêtes quantitatives et qualitatives », il s'adresse aux étudiants désireux d'intégrer dans leurs recherches futures une dimension empirique à travers le recueil de données de première main, qu'il s'agisse d'approches quantitatives (questionnaires) ou qualitatives (entretiens). L'objectif est de discuter les apports et les limites des différentes approches dans une recherche en sciences sociales soucieuse de rigueur et de pertinence dans le rapport à l'empirie, et de présenter des éléments de méthode sur la conduite d'une recherche de terrain.

Ce module était initialement assuré par un collègue de l'IRD, Jean-Philippe Colin, et axé sur les méthodes qualitatives. Je l'ai repris en 2013 et je l'ai fait évoluer pour intégrer également les méthodes quantitatives, qui n'étaient pas traitées ailleurs dans la maquette du Master. Je trouve beaucoup d'intérêt à animer ce module. Il me permet de structurer et de relier mes lectures et ma pratique de terrain, en abordant conjointement des aspects épistémométhodologiques sur la conduite d'une recherche à forte composante empirique, et des aspects très pratiques sur la conduite d'enquêtes et d'entretiens avec des acteurs de terrain.

Ce module est encore en phase de rodage. Pour le moment, le contenu est trop vertical, ce qui ne correspond ni à ma philosophie de la pédagogie, ni aux objectifs de ce module en particulier. A partir de 2015, je souhaite intégrer un fil directeur composé de mises en situations et de cas pratiques pour les étudiants. Les techniques du Théâtre-Forum me fournissent des pistes dans ce sens. D'un autre côté, je pense que la mise en commun du qualitatif et du quantitatif dans un même module présente beaucoup d'avantages, et je pense avoir un bilan positif sur un autre plan qui me tient à cœur : celui de ne pas imposer mes points de vue normatifs, mais de proposer des outils et des critères permettant aux étudiants de fonder et de justifier leurs choix méthodologiques, en fonction de leurs configurations et objectifs de recherche.

Le deuxième module, intitulé « Institutions, développement et relations internationales », propose un approfondissement du cours théorique « Nouvelle Economie Institutionnelle » et du cours thématique « Economie et politiques du développement », dispensés par d'autres collègues. Il présente les grands courants de la Nouvelle Economie Institutionnelle appliqués au développement, avec des illustrations sur quelques questions clés en matière de développement rural et de politiques publiques. Ces illustrations s'appuient en grande partie sur des discussions de textes par les étudiants, ce qui leur permet de commencer à se familiariser avec l'exercice de lecture critique et la revue de littérature. Les textes sont sélectionnés selon un double critère : adéquation avec les thèmes abordés, et accessibilité théorique et technique.

J'ai conçu et j'assure la coordination de ce module depuis son introduction dans la maquette du Master, en 2008. L'alternance entre sessions théoriques et discussion de textes fonctionne bien, ce que confirment les retours des étudiants. Une difficulté subsiste néanmoins dans la partie théorique, que je retravaille chaque année en tenant compte des erreurs, approximations et contresens que je trouve dans les copies d'examen de l'année

précédente. J'ai conscience que les contenus restent très denses, et pourraient gagner à être davantage encore synthétisés et simplifiés. Je réalise à quel point un auditoire d'étudiants de Master diffère d'un auditoire spécialisé d'une UMR ou d'une conférence. Adapter le discours aux différents publics s'avère cependant d'autant plus ardu que l'enseignement n'est pas mon métier premier et que je manque encore de routines.

Enfin, j'interviens dans l'animation d'un séminaire de recherche en Economie du Développement, coordonné par Julie Subervie, une collègue de l'Inra avec laquelle j'animais précédemment le séminaire Econométrie. Le séminaire constitue une passerelle entre la fin des cours et le départ des étudiants en stage. Chaque séance est consacrée à la présentation de deux articles scientifiques par deux étudiants.

A la différence du module « Institutions, développement et relations internationales », la sélection des articles s'opère autour d'une série de thèmes, mais en privilégiant le critère académique, avec des papiers récents publiés dans des revues prestigieuses. Ces articles sont souvent très pointus thématiquement et complexes techniquement. L'avantage est de confronter les étudiants avec la frontière de la recherche, et de les pousser dans leurs retranchements, ce qui peut présenter un intérêt pédagogique indéniable. Certaines restitutions sont effectivement remarquables. L'inconvénient est qu'il existe un risque d'enfermement de la présentation et de la discussion sur des points de compréhension finalement assez secondaires.

Le format de la présentation individuelle (un papier = un étudiant) me pose également question. D'un côté, il permet d'évaluer effectivement l'effort individuel fourni. De l'autre, il fait abstraction de l'hétérogénéité des étudiants, et du fait que certains d'entre eux pourraient considérablement bénéficier d'un travail de groupe. De plus, il est manifeste que chaque étudiant ne lit que le papier qui lui a été assigné. Cela limite souvent l'intérêt des discussions.

### **3. Encadrement d'étudiants**

Pendant mon travail de thèse, j'ai bénéficié d'un encadrement de qualité, avec un directeur et un co-directeur de thèse disponibles, intéressés, maîtrisant la littérature, et relecteurs très attentifs de mes écrits. Malgré tout, il s'agissait, dans la forme, d'un encadrement typique d'une thèse française en économie rurale menée dans les années 1990 : parler d'interlocuteurs (à distance qui plus est) serait peut-être plus approprié que parler d'encadrants.

Rétrospectivement, je me réjouis que ce mode d'encadrement ait évolué vers d'autres formes, et j'ai moi-même cherché, lorsque j'ai co-encadré une thèse entre 2008 et 2013, à mettre en œuvre un encadrement basé sur d'autres principes directeurs.

Le premier axe concerne la formation à la recherche. Celle-ci passe tout d'abord par une démarche de formation continue pendant la durée de la thèse. Je suis très favorable aux nouvelles règles qui imposent aux doctorants de valider des crédits de cours via les écoles doctorales. J'ai incité le doctorant à prendre cette offre de cours très au sérieux, et nous avons convenu ensemble d'un jeu de critères pour le choix des cours, en privilégiant l'acquisition d'outils de travail (économétrie, LaTeX).

La recherche comporte bien sûr une dimension individuelle, qu'il ne s'agit pas d'évacuer, mais elle comporte également une dimension collective (progresser ensemble, confronter ses idées et ses résultats, rédiger des articles), que j'ai cherché à mobiliser de trois manières dans le cadre de ce co-encadrement. Tout d'abord en insérant le doctorant dans un dispositif de recherche (projet ANR Rural Microfinance and Employment) : cette insertion

a fourni au doctorant un réseau d'interlocuteurs, juniors et seniors, des moyens et des relais scientifiques et logistiques pour faire du terrain à Madagascar, ainsi que des données produites dans le cadre plus général du projet. Ensuite en associant étroitement le doctorant à des dynamiques d'équipes, dans le cadre de l'UMR MOISA ainsi que dans le GIS Pôle foncier de Montpellier. L'objectif était de mettre à sa disposition un cadre favorable pour présenter des résultats d'étape, tester des présentations de contributions à colloques, etc. Enfin, nous sommes engagés dans une démarche de valorisation de la thèse à travers la transformation en article d'une communication à colloque ([28]). Cet article devrait être soumis dans une revue anglophone dans le courant de l'année 2015.

Un deuxième axe renvoie à un parcours de professionnalisation, pour la recherche et plus largement pour le monde du travail, puisque nombre de thèses ne débouchent pas sur un poste de chercheur ou d'enseignant-chercheur. Au-delà de l'offre de formation de l'école doctorale, je me suis appuyée sur la culture de travail en vigueur au Cirad, qui conjugue une dimension de recherche et une dimension d'expertise. J'ai sollicité le doctorant autant que possible pour animer des réunions, rédiger des compte-rendus, etc. Je l'ai également encouragé à tirer parti de l'offre de formations internes au Cirad, notamment pour l'anglais, la gestion de la bibliographie, et la rédaction d'articles scientifiques.

Un troisième axe concerne le suivi du travail de thèse par les encadrants d'une part, par le comité de thèse d'autre part.

Le binôme que je constituais avec le directeur de thèse (qui avait été mon propre directeur de thèse) fonctionnait très bien. Nous avons épargné au doctorant la pénible tâche de devoir gérer des dissensions, voire des tensions dans son équipe d'encadrement, ce qui est déjà beaucoup. D'un autre côté, notre proximité intellectuelle a peut-être involontairement contribué à fermer des espaces de dialogue. Beaucoup de choses nous semblaient acquises, évidentes, inutiles à expliciter. Or, un doctorant a beau être un étudiant adulte, son positionnement particulier dans la hiérarchie de la recherche peut l'empêcher d'exprimer ses doutes et ses difficultés.

Nous avons apporté un soin particulier à la constitution du comité de thèse, dans une logique de complémentarités. La thèse reposant essentiellement sur l'analyse économétrique d'une base de données de ménages, nous avons inclus deux économètres travaillant sur des questions proches. Le terrain se déroulant à Madagascar, nous avons inclus un économiste spécialiste des questions foncières et rurales dans ce pays. Nous avons également invité un spécialiste de l'agriculture familiale. Le comité de thèse a pleinement rempli ses fonctions. Il s'est réuni tous les ans, ses membres avaient lu les documents préparatoires envoyés par le doctorant, et leurs commentaires ont donné lieu à des discussions riches et utiles pour poursuivre le travail. On peut cependant regretter que ces bilans d'étape ponctuels n'aient pas débouché sur des interactions plus régulières, permettant d'assurer un suivi des recommandations formulées à l'occasion des réunions annuelles, d'autant que certains membres du comité avaient explicitement indiqué leur intérêt et leur disponibilité.

Dans cette expérience de co-encadrement, j'ai réalisé un suivi du travail de thèse rapproché, qui s'est parfois accompagné d'un sentiment de responsabilité assez lourd, mais qui me semblait adapté à la situation. Cette question de la distance entre doctorant et encadrant me semble essentielle à avoir à l'esprit. Elle dépend d'une évaluation au cas par cas, prenant en compte à la fois les caractéristiques du projet de recherche, et la personnalité du doctorant (maturité, autonomie, capacité de travail). Plusieurs équilibres compliqués doivent être négociés (et éventuellement renégo-ciés) durant les années de thèse : laisser au doctorant la liberté de construire son projet versus garantir une cohérence de la démarche et des résultats ; imposer des échéances (pour éviter un risque de refus de réinscription par l'université et pour éviter de mettre le doctorant dans une situation matérielle compliquée à

un moment critique de finalisation de la thèse) versus laisser le temps nécessaire pour assimiler la problématique, la littérature, et, le cas échéant, les bases de données. Ce dernier aspect me semble devoir être développé. Nous avons sélectionné un doctorant bien formé à l'économétrie, car la thèse reposait sur la mobilisation d'une base de données quantitative à l'échelle des ménages. Je n'avais pas réalisé au départ à quel point savoir programmer sous Stata est une compétence qui peut être déconnectée de la capacité à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie d'analyse de données. Il existe alors un risque réel de rester enfermé dans l'outil et la technique. Pour moi qui avais parcouru le chemin inverse (de la stratégie d'analyse à l'acquisition des outils statistiques), il a fallu un certain temps avant que je prenne conscience de la nature des difficultés rencontrées par le doctorant, et que je sois en mesure de lui apporter de l'aide.

Je retiens de cette première expérience de co-encadrement de thèse les leçons suivantes :

1. Le recrutement du candidat doit se baser sur des critères académiques, mais également sur des critères relationnels. Il faut que la relation avec les encadrants tienne dans la durée. Si la thèse comprend un volet de terrain, il faut également prendre en compte l'intérêt et la capacité du candidat à évoluer dans un milieu culturel éloigné du sien.
2. Le doctorant doit être immergé dans un environnement scientifique porteur : projet de recherche, équipe d'UMR.
3. Le comité de thèse joue un rôle très important, et sa composition doit être étudiée pour combiner pertinence des regards, complémentarité des compétences techniques, et disponibilité pour interagir avec le doctorant.
4. La distance entre les encadrants et le doctorant doit être raisonnée au cas par cas et pouvoir évoluer au fur et à mesure de la thèse.
5. La charge émotionnelle d'un travail de thèse pour un doctorant ne doit pas être sous-estimée.

## **PARTIE V : PERSPECTIVES – PROJET DE RECHERCHE**

### **A. UN RETOUR A LA RECHERCHE, A TRAVERS PLUSIEURS PROJETS EN COURS DE LANCEMENT OU DE MONTAGE**

Suite à l'adoption de mes deux petites filles en février 2010, j'ai pris un congé parental à mi-temps jusqu'en janvier 2013. Pendant cette période, j'ai redéployé mes activités sur des missions d'animation scientifique, d'enseignement et d'encadrement, davantage compatibles avec un temps partiel et une mobilité géographique limitée. Depuis 2014, j'opère un retour à la recherche à travers une implication dans plusieurs projets en cours de lancement ou de montage. Dans cette section, je présente brièvement les contours de ces projets, qui vont déterminer les continuités et les inflexions de mon programme de recherche pour les années à venir. Dans la section suivante, je présente les axes directeurs de ce programme, et comment ces axes pourraient s'articuler à des projets de thèse sous mon encadrement.

#### **1. « How tree-based family farms can adapt to global changes (Thailand) »**

Ce projet ANR pluridisciplinaire, piloté par Philippe Thaler, agronome du Cirad basé en Thaïlande, rassemble des forestiers, des agronomes, des écologues, des hydrologues, et des économistes. Le volet socio-économie est coordonné par deux économistes du Cirad, l'une affectée en Thaïlande (Bénédicte Chambon), l'autre (Pierre-Marie Bosc) basé à Montpellier au sein de l'UMR MOISA. Différents partenaires universitaires Thai sont également associés au projet. Au sein du volet sciences sociales, je suis responsable de la tâche « Analyse institutionnelle des arrangements contractuels dans l'hévéaculture ». Ce projet va m'occuper l'équivalent de 3 mois par an entre 2016 et 2018. Il est prévu que je

participe à la conception, à la mise en œuvre, et à l'analyse du dispositif d'enquêtes socioéconomiques, que je réalise des missions de terrain, et que j'encadre un mémoire de master 2, qui pourrait, le cas échéant, déboucher sur un projet de thèse (voir section B).

## **2. Sécurité alimentaire des ménages agricoles – Une approche intra-ménage (Madagascar, Burkina Faso, Nicaragua)**

Il s'agit d'un projet financé par le Méta-programme Cirad-Inra, qui rassemble des économistes, des nutritionnistes/épidémiologistes, et des sociologues. J'en assure la coordination en binôme avec Sandrine Dury, économiste au Cirad, UMR MOISA. Sur le volet recherche, je vais m'impliquer dans la production et l'analyse de données à Madagascar, en considérant deux entrées thématiques : (1) pratiques de stockage et de mise en marché des productions vivrières sur un horizon annuel ; (2) arrangements contractuels fonciers au sein de la famille. Cette deuxième thématique fait l'objet d'un projet de thèse qui pourrait débiter fin 2015 (voir section B). Le dispositif de recherche à Madagascar s'appuiera sur des partenariats et des collaborations existants au sein de structures malgaches (Observatoire du Foncier et FOFIFA). Ce projet va m'occuper l'équivalent de 2 mois par an entre 2015 et 2017.

## **3. Droits, Citoyenneté et Identité. Exclusions et inclusions dans l'accès aux ressources au Mexique et en Amérique Centrale**

Ce projet, coordonné par Eric Léonard, DR IRD, UMR GRED, et directeur du Pôle foncier de Montpellier, a été soumis à l'appel d'offre générique de l'ANR 2015. Il s'agit d'un projet en sciences sociales, rassemblant des sociologues, des anthropologues, des politistes, des géographes, et quelques économistes, français et mexicains. S'il est accepté, il débutera en janvier 2016 jusqu'en 2019. Je suis partenaire de ce projet, et responsable de la tâche « Pluralisme institutionnel et marchés foncier au Mexique ». Il est prévu que ce projet m'occupe l'équivalent de 3 mois par an entre 2016 et 2019. Je dois m'impliquer dans la production et l'analyse de données dans une région agricole du centre du Mexique, qui est celle où j'ai réalisé mon terrain de thèse au milieu des années 1990.

## **4. Rural Microfinance and Employment. Do Processes Matter ?**

Ce projet ANR est clôturé depuis 2011, mais la valorisation de la grande quantité de données produites dans le cadre du projet se poursuit. Mon objectif est d'approfondir la question des articulations entre finance formelle et informelle à Madagascar, en mobilisant conjointement la base de données quantitative (N=400) et un corpus de 80 entretiens qualitatifs. Il est par ailleurs prévu d'investir dans l'analyse comparative des trois terrains du projet – Inde, Mexique et Madagascar – qui ont pour l'instant fait l'objet de valorisations séparées.

## **B. PROGRAMME DE RECHERCHE A L'HORIZON 2020 : CONTINUITES ET INFLEXIONS**

### **1. Thématiques et unités d'analyse : micro-économie des institutions et développement, avec une ouverture sur les arbitrages inter-temporels, l'intra-ménage, et la sécurité alimentaire**

Je vais poursuivre mes travaux sur la micro-économie des institutions et le développement. Je continuerai de m'intéresser à la rationalité micro-économique des arrangements institutionnels, aux articulations entre arrangements formels et informels, aux conditions de fonctionnement des marchés de la terre, du travail, et de la monnaie. Je m'y intéresserai à la fois pour produire de la connaissance descriptive, qui me semble encore nécessaire pour alimenter des discussions pertinentes sur les enjeux de développement, et pour produire des évaluations selon des critères normatifs, en particulier autour des notions d'inclusion, de réduction de la vulnérabilité, et, désormais, de sécurité alimentaire.

En Thaïlande, l'analyse des arrangements contractuels pour les opérations de récolte du latex me permettra d'approfondir et de renouveler mes travaux sur les contrats agraires dans un nouveau contexte et sous de nouvelles configurations contractuelles (plantations pérennes). La saignée des arbres requiert des compétences techniques spécifiques pour optimiser la production et éviter d'abîmer les arbres, et elle implique des arbitrages inter-temporels entre les flux actuels et futurs de production et de revenu. Elle repose sur des contrats de métayage qui posent des questions spécifiques en termes de sélection des saigneurs et en termes de structure d'incitation combinant des objectifs sur différents horizons de temps. Mes travaux antérieurs ne traitaient pas ou peu ce dernier aspect, car ils concernaient des cultures annuelles.

La question des arbitrages inter-temporels sera également abordée à Madagascar. Dans le cadre du Méta programme Cirad-Inra, je procéderai à une analyse intra-annuelle des pratiques de stockage, mise en marché, et achats sur le marché de la culture vivrière de base que constitue le riz, et j'évaluerai l'incidence de ces pratiques sur la sécurité alimentaire des ménages. Ce projet prolongera des travaux antérieurs sur le crédit stockage qui avaient mis en évidence l'importance d'une stratégie élaborée autour d'un objectif de sécurité alimentaire : les ménages correspondants se soumettaient à de l'auto-rationnement alimentaire en période d'abondance, mobilisant le crédit-stockage comme produit d'épargne bloquée, afin d'anticiper la période de soudure et de réaliser un lissage des stocks alimentaires sur un horizon d'un an.

Ce projet me permettra de questionner la pertinence des catégories d'acheteurs nets/vendeurs nets pour les ménages agricoles producteurs de denrées vivrières. Ces catégories sont généralement le résultat d'une agrégation annuelle ne prenant pas en compte les fluctuations intra-annuelles de stocks et de prix, et la diversité de stratégies qui peuvent s'organiser autour de ces fluctuations.

Je poursuivrai l'exploration des conditions de fonctionnement des marchés à travers l'étude des articulations entre arrangements formels et informels, entre complémentarités et substituabilités, en partant du constat de la permanence d'arrangements informels y compris dans des environnements où une offre formelle existe et présente des attributs a priori plus attractifs. Au Mexique, je travaillerai sur l'évolution des achats informels de terre dans les ejidos, 20 ans après la réforme foncière et le programme de certification. Des études récentes suggèrent en effet que ce phénomène se maintient, et produit ses propres formes de régulation et de sécurisation, qu'il s'agira de comparer avec les dispositifs de sécurisation formels. A Madagascar, je poursuivrai mes travaux sur les logiques de recours à la finance informelle, entre secteur de dernier recours, *first-best*, ou dispositif complémentaire.



Mon projet de recherche continue de considérer comme unités d'analyse à la fois les arrangements institutionnels et les ménages. Dans le cadre du projet sur la sécurité alimentaire des individus des ménages agricoles, j'ouvrirai la boîte noire des ménages pour considérer les individus qui le composent (notamment les femmes et les jeunes).

Je porterai également une attention plus soutenue aux arrangements informels relevant des réseaux familiaux, dans le domaine foncier (prêts de terre, gestion collective des indivisions) comme dans le domaine de la finance (stratégies collectives pour l'accès au secteur financier formel, et pour la gestion des crédits). Mes travaux antérieurs suggèrent en effet que les réseaux familiaux constituent un échelon d'analyse approprié, qu'ils doivent pouvoir être appréhendés comme une forme institutionnelle en tant que telle, et que l'imbrication des registres familiaux et contractuels permet de contourner certaines imperfections de marché, à travers des pratiques hybrides relevant à la fois du registre marchand et non marchand.

## **2. Ancrage théorique : théorie des contrats, modèles de ménages agricoles, *behavioral economics***

Dans les prochaines années, je souhaite investir davantage dans la dimension formelle. Dans ma pratique de recherche passé, j'ai privilégié le réalisme au formalisme. J'ai mobilisé la littérature formelle, mais pour en tirer des questions ou des hypothèses de recherche, ou comme repères vis-à-vis desquels resituer mes résultats empiriques, pas pour construire moi-même des modèles afin d'en explorer les propriétés mathématiques. Je n'abandonnerai pas mon exigence d'ancrage dans les réalités du développement, mais je me situerai plutôt dans une démarche de mise en complémentarité et de montée en généralité.

Je conserverai un ancrage théorique dans la Nouvelle Economie Institutionnelle, avec des approfondissements en théorie des contrats, particulièrement en ce qui concerne la modélisation (Otsuka, Chuma et Hayami 1992). J'approfondirai également la littérature sur les modèles de ménage agricoles, à partir des références canoniques (Singh Squire et Strauss 1986), puis les extensions sur les conditions de participation des agriculteurs à des marchés imparfaits, caractérisés par des coûts de transaction et des prix implicites (*shadow prices*) (de Janvry, Fafchamps et Sadoulet 1991, Skoufias 1994, 1995). Le modèle plus récent de Stephens et Barrett (2011) me servira de référence pour l'analyse des pratiques de stockage à Madagascar.

Je vais également investir dans deux courants de la littérature qui me sont à l'heure actuelle moins familiers. Le premier concerne les modèles intra-ménage (Bourguignon et Chiappori 1992, Donni et Chiappori 2011). L'objectif est d'explorer les dynamiques de négociation et d'échanges qui se nouent à l'intérieur de ce qui est souvent traité en économie du développement comme une boîte noire. Le deuxième courant est celui de l'économie comportementale (*behavioral economics*), qui cherche à dépasser les postulats irréalistes de rationalité substantive (Kahneman et Tversky 2000, Bromley 2008) et d'exogénéité des préférences (Bowles 1998, Bowles et Polania-Reyes 2012, Fehr et Hoff 2011a,b).

## **3. Données empiriques et outils d'analyse**

Je vais poursuivre la démarche de méthodes mixtes qualitatif/quantitatif dans laquelle je me suis engagée ces dernières années, qui a commencé à porter ses fruits ([16]), et que je vais consolider via mon projet de formation de Master en économétrie et statistique.

Je continuerai de valoriser les bases de données produites dans le cadre du projet *Rural Microfinance and Employment* au Mexique et à Madagascar, et je m'impliquerai dans la

conception et le suivi de nouvelles enquêtes quantitatives, à Madagascar (en investissant la dimension intra-ménage), et en Thaïlande (en me focalisant sur les contrats de métayage).

Je mobiliserai des approches qualitatives de deux manières différentes, en fonction des configurations de recherche : 1. dans une logique d'exploration qualitative préalable à une enquête quantitative (notamment en Thaïlande, où je ne maîtrise pas le contexte), 2. dans une logique de retour sur le terrain après analyse de données quantitatives, pour vérifier des interprétations et préciser des canaux de causalité.

Mon projet de recherche conserve une forte dimension empirique, mais dans le même temps, je prends acte de l'impossibilité pratique dans laquelle je me trouve pour réinvestir dans du travail de terrain de la même manière que par le passé. En particulier, à l'exception du travail sur le marché foncier informel au Mexique, qui me permettra de porter un regard rétrospectif sur un terrain que j'ai étudié il y a 20 ans, je ne me fixe plus comme objectif de travailler sur la caractérisation fine d'un environnement institutionnel intégrant le cadre légal et les pratiques locales, les discours de politique publiques et les conditions de mise en œuvre sur le terrain.

En revanche, je cherche à valoriser des investissements passés, au Mexique et à Madagascar, me permettant de poursuivre des analyses de corpus empiriques déjà constitués, et de fonder mes démonstrations et mes interprétations sur ma connaissance du contexte. Je continuerai également à m'appuyer sur des dispositifs de recherche locaux pour la production de données nouvelles : collègues expatriés et chercheurs nationaux (en Thaïlande, au Mexique et à Madagascar), post-docs (au Mexique), doctorants ou étudiants de Master.

#### **4. Encadrement de doctorants**

La plupart des projets dans lesquels je suis engagée présentent une problématique, un ancrage théorique, une insertion dans une dynamique d'équipe et une configuration logistique sur le terrain qui me paraissent propices à la réalisation de plusieurs thèses de doctorat en économie du développement dans les années à venir.

J'ai déposé un premier projet de thèse auprès de l'Ecole Doctorale Economie et Gestion de l'Université de Montpellier pour la rentrée 2015. S'il est validé, ce projet s'insérera dans les activités du Méta programme Cirad-Inra. Il pose la question des rôles respectifs du marché foncier et des arrangements familiaux dans les conditions d'accès à la terre pour les jeunes ruraux à Madagascar, dans un contexte d'épuisement des frontières agricoles et d'émergence de nouveaux acteurs de l'agro-business, pratiquant une agriculture à grande échelle.

La question de l'articulation des services financiers formels et informels, entre complémentarités et substituabilités, pourrait donner lieu à un projet de thèse mobilisant les bases de données produites dans le cadre du projet *Rural Microfinance and Employment*, et exploitant la dimension comparative entre les trois terrains du projet : Inde, Mexique et Madagascar. A l'heure actuelle, cet exercice comparatif n'a pas encore été mené, alors que les bases ont été conçues dans cet objectif.

Enfin, le mémoire de Master 2 qui sera réalisé en Thaïlande en 2016 sur les contrats de métayage dans l'hévéaculture pourrait servir de travail exploratoire permettant, dans un deuxième temps, de poursuivre avec une thèse en économie des contrats, qui comprendrait d'une part une évaluation en statique des formes contractuelles actuelles, en tant que dispositifs incitatifs permettant des arbitrages inter-temporels sur les flux de production et de revenus, et, d'autre part une analyse en dynamique sur la plasticité de ces arrangements et

leur capacité d'adaptation face à des évolutions du contexte, de nature conjoncturelle (fluctuations des cours du caoutchouc) ou structurelle (changement climatique).

Ces projets de thèse présentent, dans la continuité de mes propres travaux, une forte dimension empirique. Mais ils ne justifient pas tous d'un travail de terrain propre. Par exemple, le projet comparatif Inde-Mexique-Madagascar pourra s'appuyer sur des données existantes (mais dont je connais les conditions de production). Par ailleurs, compte tenu des exigences académiques actuelles de l'économie du développement, je ne cantonnerai pas les doctorants à des approches qualitatives. Dans certains projets, la dimension qualitative sera absente (ou prise en charge par d'autres chercheurs). En revanche, je m'assurerai que les doctorants ont des bases de données quantitatives à leur disposition (ou sont associés à leur production) dès le démarrage de leur thèse.

Lorsque le projet de thèse comprendra un volet de terrain, je m'assurerai de ses conditions de réalisation, afin d'augmenter les chances que cet investissement soit profitable, pour les étudiants comme pour le projet de recherche. Je réaliserai de manière systématique un accompagnement initial de plusieurs semaines avec chaque étudiant sur le terrain, pour m'assurer que nous partageons des objectifs communs, et que les outils de terrain sont maniés avec un niveau de maîtrise minimal. Je poursuivrai ensuite un accompagnement régulier à distance, en mobilisant les outils de démarche qualité qui sont en cours de production au sein de mon UMR (Aubert et Morin 2014).

Enfin, le temps de production de données de terrain par les étudiants devra être calibré pour maintenir un équilibre avec le temps de lecture et d'assimilation de la littérature, le temps d'analyse, et le temps de rédaction (en sachant que ces temps ne font pas généralement l'objet d'un découpage et d'un enchaînement de séquences clairement délimitées, mais qu'ils s'entrelacent au fil de la réalisation de la thèse).

## PARTIE VI : BIBLIOGRAPHIE

### A. BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- Alchian, A. A., & Demsetz, H. (1973). The Property Right Paradigm. *The Journal of Economic History*, 33 (1), 16-27.
- Arnot, C., Luckert, M., & Boxall, P. (2011). What is tenure security? Conceptual implications for empirical analysis. *Land Economics*, 87 (2), 297-311.
- Atwood, D. A. (1990). Land registration in Africa: The impact on agricultural production. *World Development*, 18 (5), 659-671.
- Aubert, M., & Morin, P. (2014). *Charte pour une démarche qualité. Réalisation de bases de données issues d'enquêtes de terrain*. Montpellier: UMR MOISA.
- Bardhan, P. (1989). The new institutional economics and development theory : a brief critical assessment. *World Development*, 17 (9), 1389-1395.
- Bardhan, P. K. (1980). Interlocking Factor Markets and Agrarian Development: A Review of Issues. *Oxford Economic Papers*, 32 (1), 82-98.
- Bardhan, P. K. (1989). *The economic theory of agrarian institutions*. Oxford: Clarendon Press.
- Bardhan, P. K., & Ray, I. (2008). Economists, anthropologists, and the contested commons. In P. K. Bardhan & I. Ray (Eds.), *The Contested Commons. Conversations between Economists and Anthropologists* (pp. 1-24). Oxford: Blackwell Publishing.
- Beaud, S., & Weber, F. (2003). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris: La Découverte.
- Besley, T. (1995). Property rights and investment incentives: theory and evidence from Ghana. *Journal of Political Economy*, 103 (5), 903-937.
- Binswanger, H., & Rosenzweig, M. (1986). Behavioral and material determinants of production relations in agriculture. *Journal of Development Studies*, 22 (3), 503-539.
- Binswanger, H. P., Deininger, K., & Feder, G. (1993). Agricultural Land Relations in the Developing World. *American Journal of Agricultural Economics*, 75 (5), 1242-1248.
- Boserup, E. (1965). *The conditions of agricultural growth. The economics of agrarian change under population pressure*. London: Allen & Unwin.
- Boucher, S., Barham, B., & Carter, M. (2005). The impact of "market-friendly" reforms on credit and land markets in Honduras and Nicaragua. *World Development*, 33 (1), 107-128.
- Boucher, S., Carter, M. R., & Guirkinger, C. (2008). Risk Rationing and Wealth Effects in Credit Markets: Theory and Implications for Agricultural Development. *American Journal of Agricultural Economics*, 90 (2), 409-423.
- Boucher, S., Guirkinger, C., & Trivelli, C. (2009). Direct Elicitation of Credit Constraints: Conceptual and Practical Issues with an Application to Peruvian Agriculture. *Economic Development & Cultural Change*, 57 (4), 609-640.
- Bourguignon, F., & Chiappori, P.-A. (1992). Collective models of household behavior: An introduction. *European Economic Review*, 36 (2-3), 355-364.
- Bowles, S. (1998). Endogenous Preferences: The Cultural Consequences of Markets and Other Economic Institutions. *Journal of Economic Literature*, 36 (1), 75-111.
- Bowles, S., & Polania-Reyes, S. (2012). Economic Incentives and Social Preferences: Substitutes or Complements? *Journal of Economic Literature*, 50 (2), 368-425.
- Braverman, A., & Stiglitz, J. E. (1982). Sharecropping and the interlinking of agrarian markets. *The American Economic Review*, 72, 695-715.
- Braverman, A., & Stiglitz, J. E. (1986). Cost-sharing arrangements under sharecropping: moral hazard, incentive flexibility, and risk. *American Journal of Agricultural Economics* (august), 642-652.
- Bromley, D. W. (1989). Property relations and economic development: The other land reform. *World Development*, 17 (6), 867-877.
- Bromley, D. W. (2008). Volitional pragmatism. *Ecological Economics*, 2008 (68), 1-13.

- Bruce, J., Migot-Adholla, S., & Atherton, J. (1994). The findings and their policy implication: institutional adaptation or replacement? In J. Bruce & S. Migot-Adholla (Eds.), *Searching for Land Tenure Security in Africa* (pp. 251-266). Dubuque: Kendall/Hunt.
- Carter, M. R. (1984). Identification of the Inverse Relationship between Farm Size and Productivity: An Empirical Analysis of Peasant Agricultural Production. *Oxford Economic Papers*, 36 (1), 131-145.
- Carter, M. R. (1988). Equilibrium credit rationing of small farm agriculture. *Journal of Development Economics*, 28 (1), 83-103.
- Carter, M. R., & Olinto, P. (2003). Getting Institutions "Right" for Whom? Credit Constraints and the Impact of Property Rights on the Quantity and Composition of Investment. *American Journal of Agricultural Economics*, 85 (1), 173-186.
- Conning, J., & Udry, C. (2007). Chapter 56 Rural Financial Markets in Developing Countries. In R. Evenson & P. Pingali (Eds.), *Handbook of Agricultural Economics* (Vol. Volume 3, pp. 2857-2908). Amsterdam: Elsevier.
- De Janvry, A., Fafchamps, M., & Sadoulet, E. (1991). Peasant Household Behaviour with Missing Markets: Some Paradoxes Explained. *The Economic Journal*, 101 (409), 1400-1417.
- De Janvry, A., & Sadoulet, E. (1993). Market, State and civil organizations in Latin America beyond the debt crisis: the context for rural development. *World Development*, 21 (4), 659-674.
- Deininger, K., & Feder, G. (2001). Chapter 6 Land institutions and land markets. In L. G. Bruce & C. R. Gordon (Eds.), *Handbook of Agricultural Economics* (Vol. Volume 1, Part A, pp. 288-331): Elsevier.
- Demsetz, H. (1967). Toward a theory of property rights. *American Economic Review*, 57 (2), 347-359.
- Dixit, A. (2007). Evaluating recipes for development success. *World Bank Res Obs*, 22 (2), 131-157.
- Donni, O., & Chiappori, P.-A. (2011). Nonunitary Models of Household Behavior: a Survey of the Literature. In J. A. Molina (Ed.), *Household Economic Behaviors* (pp. 1-40). New-York: Springer.
- Duflo, E., Glennerster, R., & Kremer, M. (2006). *Using Randomization in Development Economics Research: A Tool Kit*. (Technical working paper 333). Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research.
- Easterly, W. (2008). Institutions: top down or bottom up? *American Economic Review*, 98 (2), 95-99.
- Eswaran, M., & Kotwal, A. (1989). Credit as insurance in agrarian economies. *Journal of Development Economics*, 31 (1), 37-53.
- Feder, G. (1985). The relation between farm size and farm productivity. The role of family labor, supervision and credit constraints. *Journal of Development Economics*, 18 (2-3), 297-313.
- Feeny, D. (1988). The demand for and supply of institutional arrangements. In V. Ostrom, D. Feeny & H. Picht (Eds.), *Rethinking institutional analysis and development: some issues, choices, and alternatives* (pp. 154-209). San Francisco.
- Fehr, E., & Hoff, K. (2011a). *Tastes, castes, and culture. The influence of society on preferences*. (Policy Research Working Paper No 5760). Washington DC: The World Bank.
- Fehr, E., & Hoff, K. (2011b). Introduction: Tastes, Castes and Culture: the Influence of Society on Preferences\*. *The Economic Journal*, 121 (556), F396-F412.
- Field, A. J. (1981). The problem with neoclassical institutional economics: a critique with special reference to the North/thomas model of pre-1500 Europe. *Explorations in Economic History*, 18 (2), 174-198.
- Granovetter, M. (1985). Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness. *American Journal of Sociology*, 91 (3), 481-510.
- Greif, A. (2006). *Institutions and the path to the modern economy*. New-York: Cambridge University Press.

- Grosh, M., & Glewwe, P. (2000). Designing household survey questionnaires for developing countries. Lessons from 15 years of the Living Standards Measurement Study. In. Washington DC: The World Bank.
- Hardin, G. (1968). The tragedy of the commons. *Science* (162), 1243-1248.
- Hoff, K., Braverman, A., & Stiglitz, J. E. (1993). The economics of rural organization. Theory, practice, and policy. In. New-York: Oxford University Press - The World Bank.
- Hoff, K., & Stiglitz, J. E. (1993). Imperfect information and rural credit markets: puzzles and policy perspectives. In K. Hoff, A. Braverman & J. E. Stiglitz (Eds.), *The economics of rural organization. Theory, practice, and policy* (pp. 33-52). New-York: Oxford University Press - The World Bank.
- Jaynes, G. D. (1982). Production and distribution in agrarian economies. *Oxford Economic Papers*, 34 (2), 346-367.
- Kahneman, D., & Tversky, A. (2000). Choices, values and frame. In. Cambridge: Cambridge University Press.
- King, G., Keohane, R., & Verba, S. (1994). *Designing Social Inquiry. Scientific inference in qualitative research*. Princeton, New Jersey: Princeton University Press.
- Laffont, J.-J., & Matoussi, M. S. (1995). Moral Hazard, Financial Constraints and Sharecropping in El Oulja. *The Review of Economic Studies*, 62 (3), 381-399.
- Long, N. (1984). A perspective on the sociology of development. *Sociologia Ruralis*, 24 (3-4), 168-184.
- Long, N., & Ploeg, J. D. V. D. (1989). Demythologizing planned intervention: an actor perspective. *Sociologia Ruralis*, 29 (3-4), 226-249.
- Migot-Adholla, S., & Bruce, J. (1994). Introduction: are indigenous african tenure systems insecure? In J. Bruce & S. Migot-Adholla (Eds.), *Searching for Land Tenure Security in Africa* (pp. 1-14). Dubuque: Kendall/Hunt.
- Morduch, J. (1995). Income Smoothing and Consumption Smoothing. *The Journal of Economic Perspectives*, 9 (3), 103-114.
- Morvant-Roux, S., Guérin, I., Roesch, M., & Moisseron, J.-Y. (2014). Adding Value to Randomization with Qualitative Analysis: The Case of Microcredit in Rural Morocco. *World Development*, 56 (April), 302-312.
- Mosse, D. (2004). Is good policy unimplementable? Reflections on the ethnography of aid policy and practice. *Development and Change*, 35 (4), 639-671.
- Nabli, M. K., & Nugent, J. B. (1989). The New Institutional Economics and its applicability to development. *World Development*, 17 (9), 1333-1347.
- North, D. (1990). *Institutions, institutional change and economic performance*. Cambridge: Cambridge University Press.
- North, D. C. (1979). A framework for analyzing the state in economic history. *Explorations in Economic History*, 16 (3), 249-259.
- Nugent, J. (1993). Between state, markets and households: a neoinstitutional analysis of local organizations and institutions. *World Development*, 21 (4), 623-632.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2009). *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-La-Neuve: Bruylant-Academia.
- Ostrom, E. (1986). An agenda for the study of institutions. *Public Choice* (48), 3-25.
- Ostrom, E. (1996). Crossing the Great Divide : Coproduction, Synergy, and Development. *World Development*, 24 (6), 1073-1087.
- Ostrom, E. (2001). The puzzle of counterproductive property rights reforms : a conceptual analysis. In A. De Janvry, G. Gordillo, J.-P. Platteau & E. Sadoulet (Eds.), *Access to land, rural poverty and public action* (pp. 129-150). Oxford: Oxford University Press.
- Ostrom, E. (2005). *Understanding Institutional Diversity*. Princeton: Princeton University Press.
- Ostrom, E. (2008). Developing a method for analyzing institutional change. In S. Batie & N. Mercurio (Eds.), *Alternative Institutional Structures. Evolution and Impact* (pp. 48-76). Oxon: Routledge.
- Ostrom, E. (2010). Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems. *American Economic Review*, 100 (June 2010), 641-672.

Otsuka, K., Chuma, H., & Hayami, Y. (1992). Land and labor contracts in agrarian economies: theories and facts. *Journal of Economic Literature*, 30 (4), 1965-2018.

Pande, R., & Udry, C. (2006). *Institutions and Development: a view from below*. (Center Discussion Paper No 928). New Haven: Yale University - Economic Growth Center.

Platteau, J.-P. (1994a). Behind the market stage where real societies exist - part I: The role of public and private order institutions. *Journal of Development Studies*, 30 (3), 533 - 577.

Platteau, J.-P. (1994b). Behind the market stage where real societies exist - part II: The role of moral norms. *Journal of Development Studies*, 30 (4), 753 - 817.

Platteau, J.-P. (1996 ). The evolutionary theory of land rights as applied to sub-saharan Africa: a critical assessment. *Development and Change*, 27 (1), 29-86.

Polanyi, K. (1983). *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris: Gallimard.

Poteete, A., Janssen, M., & Ostrom, E. (2010). *Working together. Collective action, the Commons, and multiple methods in practice*. Princeton: Princeton University Press.

Poteete, A. R., & Ostrom, E. (2004). In pursuit of comparable concepts and data about collective action. *Agricultural Systems*, 82 (3), 215-232.

Poteete, A. R., & Ostrom, E. (2008). Fifteen Years of Empirical Research on Collective Action in Natural Resource Management: Struggling to Build Large-N Databases Based on Qualitative Research. *World Development*, 36 (1), 176-195.

Rao, V., & Woolcock, M. (2003). Integrating qualitative and quantitative approaches in program evaluation. In The World Bank (Ed.), *The impact of economic policies on poverty and income distribution: evaluation techniques and tools* (pp. 165-190). Washington DC: World Bank and Oxford University Press.

Ruttan, V., & Hayami, Y. (1984). Towards a theory of induced institutional innovation. *Journal of Development Studies*, 20 (4), 203-223.

Singh, I., Squire, L., & Strauss, J. (1986). A survey of agricultural household models: recent findings and policy implications. *The World Bank Economic Review*, 1 (1), 149-179.

Sjaastad, E., & Bromley, D. W. (1997). Indigenous land rights in sub-Saharan Africa: Appropriation, security and investment demand. *World Development*, 25 (4), 549-562.

Sjaastad, E., & Bromley, D. W. (2000). The prejudices of property rights. On individualism, specificity and security in property regimes. *Development Policy Review*, 18 (4), 365-389.

Skoufias, E. (1994). Using shadow wages to estimate labor supply of agricultural households. *American Journal of Agricultural Economics*, 76 (2), 215.

Skoufias, E. (1995). Household resources, transaction costs, and adjustment through land tenancy. *Land Economics*, 71 (1), 42-56.

Stephens, E., & Barrett, C. (2011). Incomplete credit markets and commodity marketing behaviour. *Journal of Agricultural Economics*, 62 (1), 1-24.

Stiglitz, J. E. (1974). Incentives and Risk Sharing in Sharecropping. *The Review of Economic Studies*, 41 (2), 219-255.

Stiglitz, J. E. (1986). The new development economics. *World Development*, 14 (2), 257-265.

Stiglitz, J. E., & Weiss, A. (1981). Credit Rationing in Markets with Imperfect Information. *The American Economic Review*, 71 (3), 393-410.

Thorbecke, E. (1993). Impact of state and civil institutions on the operation of rural market and nonmarket configurations. *World Development*, 21 (4), 591-605.

Udry, C. (1990). Credit Markets in Northern Nigeria: Credit as Insurance in a Rural Economy. *The World Bank Economic Review*, 4 (3), 251-269.

World Bank. (2015). *Mind, Society, and Behavior*. (World Development Report 2015). Washington D.C.: The World Bank.

## B. PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

- [1]. Anseeuw, W., & Bouquet, E. (2010). *The renovation of public policy and the politics of communal land reform in South Africa (The case of the Communal Land Rights Act no.11 of 2004)*. Paris: Agence Française du Développement - Ministère des Affaires Etrangères. <http://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/politique-fonciere-afrique-sud-FR.pdf>  
[http://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/integral\\_Politics-of-communal-land-reform\\_VF.pdf](http://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/integral_Politics-of-communal-land-reform_VF.pdf).
- [2]. Biarnès, A., & Bouquet, E. (1995). Au-dessous du volcan. Emergence et marginalisation d'une petite agriculture marchande au Mexique. *Cahiers des sciences humaines*, 31 (4), 931-950.
- [3]. Bouquet, E. (1996). La tierra ejidal en México: mercancía u objeto social? *Estudios agrarios* (5), 79-104.
- [4]. Bouquet, E. (1999). Mercado de tierras ejidales en Tlaxcala. Formalidad e informalidad del cambio institucional. *Estudios agrarios* (11), 67-106.
- [5]. Bouquet, E. (2005). Remittances and financial services. In B. Merz (Ed.), *New Patterns for Mexico. Observations on Remittances, Philanthropic Giving, and Equitable Development* (pp. 49-70). Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- [6]. Bouquet, E. (2007). Construir un sistema financiero para el desarrollo rural en México. Nuevos papeles para el Estado y la sociedad civil. *TRACE, Numéro spécial « Recomposición de los mercados financieros locales y dinámicas rurales: una perspectiva comparada México-América central »* (52), 30-44.
- [7]. Bouquet, E. (2009). Changement légal et sécurisation des transactions foncières au Mexique. In J.-P. Colin, P.-Y. Le Meur & E. Léonard (Eds.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers: du cadre légal aux pratiques locales* (pp. 333-364). Paris: Karthala.
- [8]. Bouquet, E. (2009). State-led land reform and local institutional change: land titles, land markets and tenure security in Mexican communities. *World Development*, 37 (8), 1390-1399. <http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2008.08.015>.
- [9]. Bouquet, E., Anseeuw, W., & Burnod, P. (2015). Les politiques de formalisation foncière en discours. Une comparaison des registres de justification en Afrique du Sud, au Mexique et à Madagascar. *Economie Rurale, Numéro spécial : Terres agricoles au Sud et au Nord : quelles transformations pour l'action publique ? - Soumission en juin 2015*.
- [10]. Bouquet, E., Brusky, B., & Morvant, S. (2003). Les méthodes participatives appliquées à la microfinance: deux expériences avec la méthodologie d'étude de marché de MicroSave-Africa. In I. Guérin & J.-M. Servet (Eds.), *Exclusion et liens financiers. Microfinance : leçons du sud* (pp. 634-665). Paris: Economica.
- [11]. Bouquet, E., & Colin, J.-P. (1996). From legal norms to local land regulation. A case study from Mexico. In J. Spiertz & M. Wiber (Eds.), *The role of law in natural resource management* (pp. 101-120). La Hague: Vuga.
- [12]. Bouquet, E., & Colin, J.-P. (1999). *Dangerous liaisons on the Altiplano. Asymmetric information, opportunistic behaviour and sharecropping contracts in a Mexican ejido*. In 1999 Annual Conference of the International Society for New Institutional Economics Washington D.C.: ISNIE. <http://www.isnie.org/ISNIE99/Papers/colinj.pdf>.
- [13]. Bouquet, E., & Colin, J.-P. (2003). Dynamiques contractuelles, aléa moral et processus d'apprentissage (La Soledad, Tlaxcala). In J.-P. Colin (Ed.), *Figures du métayage. Etude comparée de contrats agraires* (pp. 195-238). Paris: IRD Editions.
- [14]. Bouquet, E., & Colin, J.-P. (2009). L'Etat, l'ejido et les droits fonciers : ruptures et continuités du cadre institutionnel formel au Mexique. In J.-P. Colin, P.-Y. Le Meur & E. Léonard (Eds.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers: du cadre légal aux pratiques locales* (pp. 299-332). Paris: Karthala.
- [15]. Bouquet, E., & Cruz, I. (2002). *Construir un sistema financiero al servicio del desarrollo rural*. Mexico: Camara de diputados. Comisión Desarrollo Rural.



- [16]. Bouquet, E., Morvant-Roux, S., & Rodríguez-Solís, G. (2015 - forthcoming). Agricultural workers, credit rationing and family networks in rural Mexico. *Journal of Development Studies*.
- [17]. Bouquet, E., Wampfler, B., & Ralison, E. (2009). *Rice inventory credit in Madagascar : diversity of rural household strategies around an hybrid financial and marketing service*. In First European Research Conference in Microfinance Bruxelles.
- [18]. Bouquet, E., Wampfler, B., & Ralison, E. (2009). Rigueur scientifique et pertinence opérationnelle des études d'impact en microfinance : une alliance à construire. Enseignements d'une étude en partenariat à Madagascar. *Tiers-Monde* (197), 91-108.
- [19]. Bouquet, E., Wampfler, B., Roesch, M., & Ralison, E. (2007). Trajectoires de crédit et vulnérabilité des ménages ruraux : le cas des Cecam de Madagascar. *Autrepart, Numéro thématique "Risque et Microfinance"* (44), 157-172.
- [20]. Colin, J.-P., & Bouquet, E. (2001). Le métayage comme partenariat. L'arrangement a medias dans la Sierra madre orientale - Mexique. *Economie Rurale* (261), 73-88.
- [21]. Colin, J.-P., & Bouquet, E. (2003). Métayage et flexibilité dans la gestion des facteurs de production. In J.-P. Colin (Ed.), *Figures du métayage. Etude comparée de contrats agraires* (pp. 159-194). Paris: IRD Editions.
- [22]. Colin, J.-P., & Bouquet, E. (2015). Marchés fonciers et développement. In J.-P. Colin, P. Lavigne Delville & E. Léonard (Eds.), *Foncier rural et développement*. Versailles: QUAE.
- [23]. Colin, J.-P., Le Meur, P.-Y., & Bouquet, E. (2015). Analyser le foncier. Enjeux méthodologiques. In J.-P. Colin, P. Lavigne Delville & E. Léonard (Eds.), *Foncier rural et développement*. Versailles: QUAE.
- [24]. Doligez, F., Bédécarrats, F., Bouquet, E., Lapenu, C., & Wampfler, B. (2013). Evaluer et mesurer l'impact de la microfinance : sortir de la "double impasse". *Tiers-Monde* (213), 161-178.
- [25]. Guérin, I., Bouquet, E., & Morvant-Roux, S. (2015 - à paraître). Chercher ensemble : les défis et les cahots de l'interdisciplinarité, des méthodes mixtes et des partenariats multiples. *Article Accepté - Revue Tiers-Monde*.
- [26]. Wampfler, B., Bouquet, E., & Ralison, E. (2009). Microfinance et investissement rural: l'expérience de crédit-bail du réseau Cecam de Madagascar. In *Exclusion et liens financiers - Rapport 2009 du centre Walras* (pp. 255-276). Paris: Economica.
- [27]. Wampfler, B., Bouquet, E., & Ralison, E. (2014). Does juggling mean struggling? Insights into the diversity and the complexity of rural households financial practices in Madagascar In I. Guérin, S. Morvant-Roux & M. Villareal (Eds.), *Microfinance, debt and over-indebtedness. Juggling with money* (pp. 211-231). Oxford: Routledge.
- [28]. Zombre, U., Bouquet, E., & Colin, J.-P. (2013). Contraintes de financement et choix contractuel sur le marché du faire-valoir indirect à Madagascar. In *DIAL Development Conference "Institutions and Development"*, . Paris.

## **Annexe 1 : Programme du séminaire UMR MOISA – Econométrie 2011-2013**

### **Année 2011**

- Catherine Guirkinger (Université Namur)
- Miet Maertens (Université Louvain)
- Tanguy Bernard (IFPRI)
- Karen Macours (Inra, Paris School of Economic)

### **Année 2012**

- Camille Saint-Macary (IRD UMR DIAL)
- Céline Dutilly (Cirad)
- Elodie Rouvière (Engref)
- Gaëlle Balineau (Agence Française pour le Développement –Cerdi, Université d'Auvergne)

### **Année 2013**

- Priscilla Souza (Toulouse School of Economics)
- Christelle Dumas (Université de Nancy)
- Mathieu Couttenier (Université de Lausanne)
- Jean-Paul Chavas (University of Wisconsin)

**Annexe 2 :**  
**Pôle foncier de Montpellier 2011 – 2014**  
**Journées d'animation thématiques et**  
**conférences plénières des Journées Doctorales Foncier**

**Année 2011**

**29/3/2011 : "Intervention publique et conflits à dimension foncière dans les pays du Sud"**

- Eric Léonard (IRD) : Les conflits à dimension foncière. Une entrée à l'analyse du changement institutionnel dans les processus de développement
- Alain Durand Lasserre (CNRS) : Intervention publique et conflits à dimensions foncières en milieu urbain.
- Jean-Philippe Colin (IRD) : La sécurisation des transactions foncières en milieu rural africain.  
Une perspective ivoirienne
- Eric Léonard (IRD) : Citoyenneté locale et réappropriation du changement légal. Une analyse des conflits fonciers en zone indienne au Mexique.

**10/6/2011 : "Environnement et foncier"**

- Alain Karsenty (CIRAD) : Les régimes fonciers et la lutte contre la déforestation
- Olivier Barrière (IRD) : Droit foncier et environnement, un enjeu de paradigmes

**15/9/2011 : "Investissements agricoles et grandes acquisitions foncières"**

- Ward Anseeuw (Cirad) : Dynamiques d'appropriations foncières au niveau mondial : les résultats de l'étude coordonnée par l'International land coalition
- Evelyne Mesclier (IRD) : Privatisation et achat par de grands groupes des terres des grandes coopératives sucrières du nord Pérou
- Anaïs Marshall (Université Paris XIII) Appropriation des ressources (terre et eau) par des entreprises agro-industrielles sur le piémont côtier péruvien : impacts sociaux et environnementaux engendrés sur les sociétés locales
- Perrine Burnod (Cirad, Observatoire du Foncier à Madagascar), Après Daewoo : les modalités d'accès à la terre des investisseurs et les réactions au niveau local à Madagascar
- Amandine Adamczweski (Cirad) : Entre grands et petits investisseurs : que se passe-t-il en zone Office du Niger au Mali ?
- Paul Mathieu (FAO) : Acquisitions foncières à grande échelle et propositions de cadres régulateurs, y compris les Directives Volontaires pour la Gouvernance Responsable des systèmes fonciers. Quelles perspectives de régulations ?

**Journées doctorales foncier 12-15 décembre 2011**

- Chouquer Gérard (CNRS, géographie) : Le droit foncier dans la longue durée : que retenir d'une histoire complexe pour la compréhension des problématiques foncières actuelles ?
- Ruf Thierry (IRD, géographie) : Le façonnage des institutions de gestion des ressources collectives selon les principes de bien commun d'Elinor Ostrom est-il encore pertinent en 2011?

- Rochegude Alain (Université Paris I, droit) : La sécurisation foncière, entre perceptions et exigences de réalité.
- Jacob Jean-Pierre (IHEID Genève, anthropologie) : Approche microsociale des conflits fonciers.

## **Année 2012**

### **30 mars 2012 : « La sécurisation des droits fonciers : entre idéologie et pratiques »**

- Jean-Pierre Chauveau (IRD) : Les politiques de sécurisation foncière par le titre et la recherche de terrain en sciences sociales en Afrique. Une mise en perspective historique
- Joseph Comby (Revue Etudes Foncières) : Comment sortir du droit foncier colonial ?
- Céline Boué (Montpellier Supagro) : Les déterminants de la certification foncière par les ménages malgaches. Une étude de cas
- Philippe Lavigne Delville (IRD) : Sécuriser l'accès aux ressources naturelles renouvelables : entre "state failures" et "community failures"

### **12 Juin 2012 : « Le jeu croisé des dynamiques agraires et des dynamiques foncières »**

- Hector Roblès (Universidad Autonoma de México) : Marchés fonciers et dynamiques productives : un bilan à vingt ans des réformes à la réforme agraire au Mexique
- Jean-Philippe Tonneau (CIRAD) : Le bilan contrasté des réformes agraires au Brésil de Lula
- Véronique Ancey (CIRAD) : Changements juridiques et dynamique des droits d'accès à la terre et à l'eau dans les sociétés pastorales
- Jean-Philippe Colin (IRD)/François Ruf (CIRAD) : Dynamique de l'économie de plantation et dynamiques contractuelles en Côte d'Ivoire forestière : l'essor des contrats de Planter Partager comme innovation institutionnelle

### **27 septembre 2012 : « Conflits fonciers et enjeux de gouvernance. Regards croisés Nord-Sud »**

- Alia Gana (CNRS-IRMC Tunis) : Mobilisations agricoles et paysannes en Tunisie: La réactivation des revendications autour de la terre
- Jean-Pierre Chauveau (IRD) : Côte d'Ivoire : dimension foncière du conflit et dimension politique du foncier. Le processus de politisation de la question foncière comme question empirique
- André Torre (INRA-AgroParisTech) : Le rôle des conflits dans les processus de gouvernance des territoires
- Ramané Kaboré (Université de Ouagadougou) : Agrobusiness, dynamiques socio-foncieres et conflits dans le Ziro (centre-sud du Burkina Faso)
- Christian Seignobos (IRD) : Genèse des conflits fonciers à la fin de la période coloniale dans le Nord du Cameroun

### **Journées doctorales foncier 22-25 octobre 2012**

- Flore GUBERT (Economiste – IRD) : La question foncière dans les études d'impact – Etat des lieux et des enjeux
- Philippe LAVIGNE DELVILLE (Anthropologue – IRD) : Les politiques de formalisation des droits fonciers locaux/coutumiers : impasses conceptuelles et non-dits pratiques
- Nadir MAROUF (Sociologue - Université de Picardie) : Litigiosité en matière foncière et précédent colonial en Algérie

- Théa HILHORST (Royal Tropical Institute, Pays-Bas) : Les droits fonciers ruraux à la croisée des chemins : innovations institutionnelles entre changements sociaux et ombre des concessions

## **Année 2013**

### **19/4/2013 « Dynamiques et incidences distributives des contrats agraires. »**

- Juan Carmona Pidal (Departamento de Historia Económica e Instituciones, Universidad Carlos III de Madrid) : Le contrat de rebassa morta dans la viticulture catalane : essor et déclin d'un contrat de métayage de long terme, 1670-1920
- Eric Léonard (IRD) : Institutionnalisation et réinterprétation d'une convention agraire : la dynamique des ventes à réméré dans le Sud-Veracruz (Mexique) au 19ème siècle
- Jean-Philippe Colin (IRD) : Faire-valoir indirect et entrepreneuriat agricole. Eclairages sur la configuration de "tenure inversée"
- Ulrich Zombre (CIRAD), Emmanuelle Bouquet (CIRAD), Jean-Philippe Colin (IRD) : Contraintes de financement et choix contractuel sur le marché du FVI à Madagascar

### **20/06/2013 : « Appropriations foncières à grande échelle et recompositions des territoires. Etudes de cas en Ukraine, au Brésil, au Kenya, en Ouganda et au Mali »**

- Alexis Grandjean (INRA) : Le marché locatif des terres agricoles en Ukraine et l'évolution récente des structures de production à grande échelle
- Eve-Anne Bühler (Université Paris 8) : Le rural mondialisé : agricultures de firme, transition agraire et changement social. Etudes de cas dans l'ouest bahianais et la Grande Dourados, MS (Brésil)
- Claire Médard (IRD et Université de Makerere, Kampala, Ouganda) : Accaparements fonciers à grande échelle ? Les termes de l'appropriation et de l'exclusion au Kenya et en Ouganda
- Amandine Adamczweski (Cirad) : Jeux fonciers, atouts politiques : nouvelles règles à l'Office du Niger (Mali)

### **26/09/2013 : « Etat, violence et enchaînement des conflits entre la sphère foncière et la sphère politique »**

- Adam Bacsko (EHESS Paris) : Transformations des conflits fonciers et production d'autorité politique dans la guerre civile afghane
- Jacobo Grajales (IEP Paris) : L'Etat, les groupes paramilitaires et les conflits fonciers en Colombie
- Koen Vlassenroot (Université de Gand) : Le foncier et les dynamiques de conflit à l'Est du Congo: définir des options d'intervention
- Marie Lan Nguyen Leroy GRET et Université Paris 2-Assas) : Conflits fonciers, normes et pouvoirs. Les exemples du Vietnam et du Laos

### **Journées doctorales foncier 21-24 octobre 2013**

- Julie Trottier (CNRS, Sciences politiques UMR Art-Dev) : Terre et eau: deux solitudes? Tentative d'intégration de deux littératures au développement parallèle
- Juan Carmona (Université Carlos III, Madrid, Histoire Economique) : Action collective et révolution sociale. Les "yunteros" en Espagne pendant la deuxième république (1931-1936)

- Jonas Guéhi Ibo (Université Nangui Abrogoua, Abidjan, Socio-Histoire) : Vers un pacte socio-foncier pour une réconciliation durable en Côte d'Ivoire
- Pierre-Yves Le Meur (IRD, Anthropologie) : Autorités coutumières et réformes foncières : propriété, coutume, souveraineté

## **Année 2014**

### **15/4/2014 : « Foncier pastoral : Construire la citoyenneté, sécuriser la mobilité »**

- Omar Bessaoud (IAAM) : Les tribus face à la propriété individuelle en Algérie. Loi Sénatus Consulte de 1863 et loi Warnier de 1873
- André Marty (IRAM) : Foncier pastoral au Niger : autour du processus d'établissement des textes nigériens
- Oussouby Touré (EDPA/GREP) : Foncier pastoral au Sénégal : la gestation difficile d'une législation sectorielle et les enjeux de positionnement des acteurs
- Bernard Hubert (INRA, Agropolis) : Regard écologique : le droit à la mobilité comme ressource essentielle à l'intégrité fonctionnelle du pastoralisme

### **24 Juin 2014 : « Dynamiques de l'irrigation et dynamiques foncières : vers de nouveaux arrangements »**

- Thierry Ruf (IRD) : Dynamique foncière en aménagement radioconcentrique de l'étang de Montady : trois siècles de confrontation entre propriétaires « des pointes »
- Sidi Seck (Université Gaston Berger, St Louis Sénégal) : Diversité des arrangements pour l'accès au foncier irrigué dans les communautés rurales du Delta du Sénégal : entre libéralisation et législation foncière en panne
- Mahmed Mahdane (Université d'Agadir) : Délégation de service publique de l'eau agricole dans le Souss au Maroc. Un premier bilan sur la distribution de l'accès à la ressource foncière
- Anaïs Marshall (Université Paris 13-Nord) : Dynamiques rurales de la région côtière péruvienne. Accaparements de la terre et de l'eau d'irrigation
- Hichem Amichi, Ali Daoudi, Farida Amichi, Alaeddine Derderi (INRA Alger, ENSA Alger et UMR G-eau) : Quel rôle de l'accès à l'eau souterraine dans le développement d'arrangements fonciers informels en Algérie ?

### **17 décembre 2014 : « La production des politiques foncières en Afrique et à Madagascar, entre polity, politics et implementation gaps »**

- Alain Rochegude (LAJP-Université Paris 1), Les réformes des politiques foncières en Afrique : regards juridiques (titre provisoire)
- Lauriane Gay (UM3), Où sont passés les terres publiques ? L'échec d'une néo-patrimonialisation du foncier sous le leadership de Yoweri Museveni (Ouganda)
- Philippe Lavigne Delville (IRD), Retour au « paradigme de remplacement » ? Le Code domanial et foncier au Bénin
- Jean-Pierre Jacob (IHEID), Marchés fonciers, publicité des transactions et actions pilotes. L'état d'application de la loi sur la sécurisation foncière au Burkina Faso

### **Journées doctorales foncier : 13-16 octobre 2014**

- Gérard BEAUR (EHESS, Histoire) : Réexaminer les liens entre droits de propriété, circulation de la terre et croissance économique

- Hubert COCHET (AgroParisTech, Agro-économie) : Collectivisation et décollectivisation en Ukraine: rupture ou continuité des formes d'organisation de la production?
- Frédéric COURLEUX (Ministère de l'Agriculture, Economie) : La politique foncière agricole : atout ou contrainte pour la compétitivité de l'agriculture française?
- Catherine BOONE (London School of Economics, Science Politique) : Property and Political Order in Africa: Land Tenure and the Structure of Politics